



**Mohamed Abbou**  
Entre aveux,  
révélations  
et accusations

Du rôle de «l'Algérie  
**nouvelle**»  
de Tebboune dans  
son voisinage

N° 122 - Juillet 2021 - 5 DT • www.leaders.com.tn

# Leaders

**Asma Sehiri Laabidi**

Secrétaire générale aux Affaires de la Mer

**La Tunisie**  
**face à la mer**

**La villégiature au temps des beys**



# SOMMAIRE

## Opinion

- 24** Quel retour sur investissement dans les Instances Constitutionnelles Indépendantes pour la gouvernance et pour la nation ?  
Par Riadh Zghal

## En couverture

- 26** La Tunisie face à la mer  
**42** La Saison Bleue, un engagement et des actions pour une Méditerranée durable  
Par Rym Benzina  
**46** Mohamed Abbou : ntre aveux, révélations et accusations

## Nation

- 54** La première salle de cathétérisme au service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital la Rabta de Tunis inaugurée

## Chronique

- 58** Un pays ingouvernable ou «irréformé»?  
Par Habib Touhami

## International

- 62** Du rôle de «l'Algérie nouvelle» de Tebboune dans son voisinage  
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

## Société

- 64** La villégiature au temps des beys  
Par Mohamed El Aziz Ben Achour  
**74** Aux origines de la Nahda  
L'Expédition d'Égypte (1798-1801)  
Par Abdelaziz Kacem  
**80** L'«Histoire Auguste» et «la Vie de Septime Sévère»  
Par Ammar Mahjoubi  
**84** L'invitation à réfléchir de Hichem Djaït  
Par Hédi Dhoukar  
**86** In memoriam Hichem Djaït  
Par Ammar Mahjoubi  
**88** Mélanges d'Histoire ancienne, de Ammar Mahjoubi  
Par le Professeur Houcine Jaïdi  
**100** L'impossible débat : l'héritage des femmes en islam  
Par Rafik Darragi  
**102** Ridha Hamza : un grand serviteur de la Tunisie part en silence  
Par Mohamed Hedi Zaiem

## Billet

- 104** Peut-on encore sauver la révolution du 14 Janvier ?  
Par Hédi Béhi

# Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Taoufik Habaieb

DIRECTEUR DE LA REDACTION  
Hédi Behi

## COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia  
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Ràfaa Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaïdi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Abdelaziz Kacem • Hatem Koترane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofïène Zribi

## CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni  
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz  
(Designer)

## PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

## MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb  
(Système & Organisation)

## APPUI

Habib Abbassi • Firas Boukataya  
• Lamia Alayet • Leïla Mnif •  
Khouloud Kefi • Hamdi Mzoughi  
• Chaouki Riahi

## IMPRESSION

Simpact

## PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,  
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie  
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333

• abonnement@leaders.com.tn  
• marketing@leaders.com.tn  
• redaction@leaders.com.tn

[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

# SD-WAN

RÉUSSISSEZ VOTRE TRANSFORMATION  
DIGITALE AVEC LA SOLUTION SD-WAN



Retrouvez les solutions business  
de TT sur [businessstawa.tn](https://businessstawa.tn)



[tunisiatelecom.tn](https://tunisiatelecom.tn)

## L'édito

### Partir !

**L**

**a Tunisie est divisée, au moins, en trois.** Ceux qui veulent partir, ceux qui refusent de déguerpir et ceux qui n'espèrent que voir le pays repartir. Sur le point d'implorer, la société est en souffrance, le régime aux abois et l'État en déliquescence.

**Lâcher les amarres et tout quitter devient le rêve le plus largement partagé.** «L'ailleurs» est-il toujours le

meilleur ? Peu importe, l'essentiel est de fuir ce quotidien qui consume. Prendre le large s'érige en acte de salut. Il n'y a pas que des jeunes, sans diplôme, chômeurs, pauvres et célibataires qui se trouvent contraints à s'y résoudre...



• Par Taoufik Habaieb

**Le nouveau profil du migrant tunisien, régulier ou clandestin, a changé.** Partir se conçoit désormais aussi en projet de couple, bébés et enfants compris, pour des diplômés issus de la classe moyenne, ayant déjà un emploi, un logement, une voiture... Médecins, ingénieurs, juristes et autres financiers, ils sont par milliers en mode d'expatriation. Les voies diffèrent selon la bonne étoile des candidats, la fuite des compétences est au bout des comptes.

**Rien ne saurait les dissuader, les retenir. A les écouter, ils ont entièrement raison.** Au lieu d'assister béatement à ce drainage extensif de nos meilleures ressources humaines, les autorités tunisiennes doivent négocier avec les pays d'accueil comment organiser ces flux et les sécuriser. Un corridor officiel est à ouvrir.

**Autant la sève de la Tunisie n'a hâte que de partir, autant les médiocres refusent de déguerpir.** Chevillés aux concessions arrachées, ils ne penseront guère à reconnaître leur incompétence et se retirer. Sortant leurs griffes, ils persistent à jouir jusqu'au bout des avantages et des fastes de leurs fonctions. Aucun ne démissionnera, quelles que soient les charges qui l'accablent.

**Tous se cramponnent à leurs sièges.** Non pas pour assumer leurs responsabilités et exercer leur

mandat, mais pour se mettre à l'abri de toute poursuite, et s'enrichir davantage. Rares sont les gens intègres, désintéressés. Les élus fonctionnent déjà à l'horizon des prochaines élections de l'automne 2024. La montée du populisme, couplée à la puissance des financements occultes à lever et l'emprise des médias et des réseaux sociaux à rallier, ne favorisera que les plus illuminés. Déjà trois ans encore à tirer d'ici 2024, sans que pour autant pointe en 2025 l'aube de lendemains meilleurs.

**Et pourtant, la Tunisie doit repartir.** Tôt ou tard, la pandémie de Covid finira par s'étioler, et la crise économique et financière par amorcer sa remontée. Le système politique insuffisant et défaillant ne résistera plus longtemps à l'impératif de sa révision. L'Islam politique perd du terrain. Les partis politiques n'auront plus le même poids qu'hier. La société civile gagne en richesse, variété et vigueur. Les Tunisiens sont déterminés à rebondir et n'attendent qu'un signal fort pour se redresser.

**C'est au creux de la vague que se prépare la remontée.** Embourbés dans la gestion calamiteuse du quotidien, les pouvoirs publics restent dans un traitement erratique, étriqué, incapables de regarder les perspectives nouvelles qui n'attendent qu'à être forgées. Le prochain plan quinquennal de développement économique et social : personne n'en parle. Les études prospectives sont à l'arrêt. La pensée est figée au sein de la classe dirigeante.

**Faire redémarrer la Tunisie est impératif.** Réfléchir aux leviers de la reprise pour les activer est urgent. Paver la voie à la relance est crucial. Comment doter le pays d'une vision nouvelle, et s'assigner une ambition légitime, réaliste et réalisable ? Ni le gouvernement actuel, ni les députés de l'ARP, ni les partis et organisations nationales ne sauraient y parvenir dans la conjoncture qui prévaut. Leurs priorités ne sont pas celles des Tunisiens et de la Tunisie. A chacun son propre agenda, ses propres échéances.

De nouvelles forces doivent émerger. Seule une forte dynamique de redressement national, portée par la société civile, le milieu des affaires et les intellectuels, sera en mesure de faire changer de cap. Les délais sont courts, les pressions fortes, les lobbys puissants et le désenchantement général. Et pourtant, il faut garder foi et agir.

Ceux qui veulent partir sont libres de leur décision. Ceux qui doivent déguerpir sont à évincer. Mais la Tunisie doit repartir. ■

T.H.

## Loi de finances complémentaire : à la rentrée ?

Course contre la montre à la Kasbah pour finaliser le projet de loi de finances complémentaire. Censé l'être au plus tard au cours du deuxième trimestre, il attend encore la mise au point et les concertations avec les partis qui appuient le gouvernement Mechichi. «*Nous avons par réalisme préféré disposer des réalisations au cours du premier trimestre, mesuré l'impact réel du Covid et en débattre au préalable avec nos partenaires politiques*», confie à Leaders un proche conseiller de

Hichem Mechichi. «*Notre objectif est de tout boucler début juillet et de soumettre le projet de loi à l'ARP pour examen avant les vacances parlementaires*», ajoute-t-il.

Calendrier difficile à tenir, la loi de finances complémentaire risque d'attendre la reprise en octobre prochain. Elle chevauchera alors avec le projet de loi de finances pour l'année 2022... ■

## Tunis lui a porté bonheur

Non sans regret, non sans joie, l'ambassadeur d'Argentine en Tunisie, Claudio Javier Rozencwaig, regagnera fin juillet Buenos Aires au terme d'une brillante affectation de quatre ans. Pour occuper le poste de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Depuis la remise de ses lettres de créance au président Béji Caïd Essebsi, le 29 septembre 2017, l'ambassadeur d'Argentine s'était déployé pour imprimer un grand élan aux relations bilatérales, organisant avec succès la visite en Tunisie de son ministre, Jorge Faurie, en mars 2018 et celle à Buenos Aires, en grande pompe, de son homologue tunisien, Khemaies Jhinaoui, en mai 2019.

Sous sa férule, la coopération économique a également connu une bonne relance, comme les échanges dans divers autres domaines. Dynamique, affable et courtois, l'ambassadeur Rozencwaig, que tous appellent «*Claudio*» amicalement, a été très actif non seulement au sein du cercle diplomatique, mais aussi dans les différents milieux politiques, économiques et culturels.



COLLECTION LE CUBE DIAMANT - DINH-VAN.COM



**BEN JANNET & CO**  
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1  
TÉL +216 71 860 475  
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1  
TÉL +216 71 963 555



بمحببتكم نقدمو

**BNA  
BANK**

[www.bna.tn](http://www.bna.tn)



## FMI : Un time-line très serré

Le conseil d'administration du FMI disposera-t-il lors de sa réunion de septembre prochain du projet d'accord avec la Tunisie afin de pouvoir se prononcer ? Les délais sont très serrés, mais Tunis ne perd pas espoir d'y parvenir. Les axes des réformes et les mesures envisagées ont été communiqués au Fonds, avec les éclaircissements demandés, affirme une source gouvernementale. C'est ce qui permettra aux équipes du FMI de procéder au cadrage et à l'examen de la soutenabilité de la dette avant de passer à la phase 2, prévue entre mi-juillet et fin août. Il s'agira alors d'obtenir un mandat de négociation pour entrer en discussion avec les autorités tunisiennes sur la base de documents techniques appropriés, quantitatifs et time-line de mise en œuvre.

Jusque-là, aucun montant financier sollicité par la Tunisie n'a été mentionné, apprend Leaders de bonne source. Elle attend sans doute la réponse de divers autres

baillleurs de fonds souverains et privés approchés afin de déterminer ses besoins de financements extérieurs. Tunis estime cependant avoir soumis «un axe réaliste et réalisable» et reste confiant quant au respect du time-line prévisionnel et à l'aboutissement d'un accord avec le Fonds.

Interrogée par l'agence TAP sur l'appui des Etats-Unis d'Amérique à la Tunisie dans ses discussions avec le FMI, la secrétaire d'Etat américaine adjointe, Wendy Sherman, était très claire : «Les démarches d'appui avec le Fonds et d'autres institutions passe par l'ambassade américaine à Tunis, à travers une assistance technique ainsi que des recommandations apportées au gouvernement tunisien. La décision revient en définitive à la direction politique tunisienne pour ce qui est de la réponse aux exigences du FMI et à ses conditions».



## Nizar Yaiche au chevet de l'Afrique

Comment le continent africain, frappé de plein fouet par une double crise économique et sanitaire, pourrait-il s'en sortir ? Sollicité par le Forum du financement de l'investissement en Afrique (Fita - Tabc), l'ancien ministre des Finances, Nizar Yaiche, a livré son analyse de la conjoncture et formulé quatre recommandations. Récession économique sur tout le continent, en dessous des -2%, augmentation du taux de chômage de 2 à 3% dans plusieurs pays en l'espace de quelques mois et endettement supplémentaire de la plupart des pays africains qui devrait augmenter entre 10 et 15% de leurs PIB respectifs, a-t-il rappelé. Ce qui impactera négativement à court et moyen termes leurs capacités d'investissement et donc de relance économique. Le plus préoccupant, a-t-il ajouté, c'est la répercussion sociale dans toute sa dimension humaine. Près de 40 millions d'Africains risquent de se retrouver dans l'extrême pauvreté si rien n'est entrepris.

Nizar Yaiche a formulé quatre convictions fortes et qui devraient servir, selon lui, comme base de travail:

1. Rehausser le niveau des investissements privés et publics dans la zone et profiter de la liquidité actuelle au niveau international : on ne parle que de quelques dizaines de milliards de dollars pour le continent (à quelques exceptions près), alors que dans le reste du monde, et notamment l'hémisphère nord, on parle de plans de relance qui se chiffrent en trillions de dollars ou euros
2. Innover en matière de produits financiers et de schémas de financement, en s'éloignant de l'approche classique qui est injuste selon lui et ne favorise pas l'investissement réel dans le continent africain.
3. Exhorter la communauté internationale à prendre ses responsabilités vis-à-vis du continent tout en mettant en garde contre le coût élevé de «la non-décision»
4. Inciter les décideurs africains à élaborer un plan global de réformes structurelles. Plan qui doit être crédible aux yeux de la communauté internationale. 

## QNB, toujours déterminés à exceller.

La clé de votre réussite est le choix du bon moment et du meilleur soutien. QNB, votre alliée pour réaliser vos projets personnels et professionnels.



## Haro sur les municipalités

Difficile apprentissage de la démocratie locale. Précipitées et mal préparées, les élections municipales de 2018 ont fait émerger des conseils bigarrés où rarement règne la cohésion. Sur les 350 communes que compte la Tunisie, celles qui tiennent le coup, réussissant tant bien que mal à s'acquitter convenablement de leur mandat, ne sont pas nombreuses. Trois indicateurs témoignent des tiraillements qui ont lourdement impacté leur action. Pas moins de 30 conseils municipaux ont été dissous par l'autorité de tutelle, pour diverses raisons. 69 maires ont aussi présenté leur démission. Quant aux élus municipaux qui ont renoncé à leur mandat, ils sont au nombre de 770.

La Haute instance des finances locales (Hifl), créée en 2018, a pointé du doigt les grandes difficultés financières, administratives et de gestion qui entravent l'action des collectivités locales, principalement les municipalités. La présidente de la Hifl, Amel Elloumi Baoueb, a énuméré dans le rapport annuel de l'instance des indicateurs édifiants quant au manque de ressources tant budgétaires qu'humaines. A cela s'ajoute la faible synergie locale et surtout les tiraillements politiques au sein des conseils municipaux.



## Décès

### Pr Hichem Djaït



85 ans, historien, anthropologue et islamologue, ancien président de l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts entre 2012 et 2015, auteur de plusieurs ouvrages dont « La vie de Muhammad », « Penser l'histoire, Penser la religion »

### Ridha Hamza



85 ans, ancien ministre de la Protection sociale (1985), président du Conseil du marché financier (CMF) et PDG de la Cnrps

### Mohamed Larbi Almia



Président-fondateur du groupe industriel Almia et président de l'Union régionale de l'Utica de Bizerte et du CAB

### Abdelmajid Hafaiedh

Assureur, fondateur du groupe éponyme et de la Société ARS Tunisie

### Abdessalem Jrad



84 ans, syndicaliste, ancien secrétaire général de l'Uggt, de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe (Ustma) - 2012

### Malek Sghiri

Journaliste, militant, membre du bureau politique d'Attayar, ancien dirigeant de l'Union générale des étudiants de Tunisie (Uget)

### Salah Kadri

Journaliste sportif



### Yamina Mathlouthi

Chercheuse, activiste, artiste plasticienne, membre du parti Al Massar

### Slah Smaoui

Fondateur du village écologique «Ken»

### Mohamed Ali Saadi

Artiste photographe, galeriste



### Nikita Mandryka

80 ans. Dessinateur, cofondateur de L'écho de la savane, journal fétiche des fans de la bande dessinée. Grand Prix du festival de la bande dessinée d'Angoulême en 1994. Premier album, publié en 1971 : Concombre masqué. Beaucoup ne savent pas que Nikita est aussi tunisien. Il est né le 20 novembre 1940 à Bizerte, où son grand-père maternel, commandant d'un patrouilleur russe, avait fui la révolution bolchévique...

### Hend Chalbi

Islamologue, professeure émérite à l'Université de la Zitouna

# VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC L'ASSISTANCE VOYAGE VIA WININTI

100% en ligne

Payez sur Wininti

Votre protection en quelques clics

• SOUSCRIVEZ EN LIGNE SANS AVOIR À VOUS DÉPLACER

• IMPRIMEZ VOTRE ATTESTATION DEPUIS L'ESPACE WININTI



## Migration Ce qu'il faut demander à l'Europe, ce qu'il faut accorder aux migrants en Tunisie

**E**xiger de l'Europe le droit au regroupement familial, un programme annuel de régularisation des sans-papiers, un quota significatif de nouvelles cartes de séjour et de travail et une prime au recrutement de compétences spécialisées, s'impose désormais aux autorités tunisiennes. Se contenter de ronronner dans la vieille rhétorique de traque aux organisateurs de traversées clandestines et la poursuite des bateaux de la mort, moyennant de maigres euros au titre de contribution au développement, est plus qu'une erreur stratégique, une impuissance politique, estiment de nombreux analystes.

### Une tragédie inhumaine hallucinante

Regardons la réalité en face. Ce ne sont plus uniquement des jeunes qui se jettent à l'eau, au péril de leur vie, pour atteindre les rivages italiens. Ce sont désormais des familles entières qui s'y risquent. Il s'agit de Tunisiens, d'Arabes et d'Africains subsahariens, tous compagnons d'infortune dans cette aventure sans garantie, ayant pourtant payé le prix cher à leurs négriers qui les livrent à leur sort en pleine mer. Le nombre de migrants parqués dans des camps aux conditions très difficiles s'ajoute à celui des cadavres repêchés en mer ou retrouvés sur les plages, dans une tragédie inhumaine hallucinante.

### A zéro frais, l'Europe draine nos compétences

Ceux qui sont pourchassés, refoulés, extradés sont les indésirables. Il y a les autres. Ceux que l'Europe draine, par besoin urgent et intérêt national. Déficit démographique, forte demande dans certains secteurs et certaines spécialités, impératif à peine avoué : l'Europe puise généreusement dans le vivier du Sud, notamment nord-africain. Bienvenue alors aux médecins, techniciens

supérieurs, ingénieurs, informaticiens, juristes et autres financiers.

Par centaines, par milliers, chaque année, ils quittent la Tunisie pour s'installer en France surtout, mais aussi dans d'autres pays. Combien ont-ils coûté à la Tunisie, depuis leur naissance, pour leur santé, leur éducation, leur formation et leur perfectionnement dans leurs postes d'origine ? La facture est lourde, entièrement supportée par le contribuable, au détriment d'autres urgences, aussi vitales. Combien ont-ils coûté à leur pays d'accueil ? Même pas le prix du billet d'avion. Quel vide laissent-ils en Tunisie ? Combien de temps va-t-il falloir attendre pour préparer la génération de relève et avec quels montants de dépenses publiques et familiales ? Et qui paiera ? Les questions attendent réponse.

Si la décision de départ relève du droit inaliénable de chaque Tunisien, le pays d'accueil doit reverser à son pays d'origine un montant à convenir, au titre de contribution aux frais de sa formation. Il est inéquitable que des pays attractifs jouissent pleinement de ressources humaines qualifiées sans mettre la main à la poche. A ce rythme-là et cette même logique, les pays d'origine se trouvent doublement pénalisés : former à l'export et se priver des meilleurs.

### Regarder l'Europe, les yeux dans les yeux

Il est grand temps d'interpeller l'Europe sur tant de questions cruciales de migration « voulue et nécessaire » mais aussi les autres. Refuser le droit au regroupement familial, ou laisser des milliers Tunisiens résider en Europe sans papiers ne sauraient être conformes à un traitement humain acceptable. Mettre la pression sur la Tunisie pour accepter leur retour de migrants tunisiens, mais aussi de ressortissants parfaitement en règle, ayant cependant purgé une peine de prison, n'est ni à la



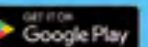
## DON BY UIB

### L'application innovante au service de la solidarité

Don by UIB, à la fois application mobile et plateforme web, permet aux associations partenaires de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB de recevoir des dons de manière totalement sécurisée. Initiative inédite et solidaire, Don by UIB permet à tous les porteurs de cartes bancaires de réaliser un don en 3 clics. Votre don sera entièrement reversé au profit de l'association choisie.

JE DONNE EN **3** CLICS

Connectez-vous sur [www.donbyuib.com.tn](http://www.donbyuib.com.tn) ou téléchargez l'application Don by UIB sur PlayStore.



الإتحاد الدولي للبنوك  
UIB

GRUPE SOCIETE GENERALE

FONDATION  
SOLIDARITÉ & INNOVATION  
by UIB







**PAYEZ AVEC  
VOTRE  
CARTE ATB VISA  
SANS CONTACT )))  
ET TENTEZ VOTRE  
CHANCE POUR  
GAGNER DES  
VOUCHERS**

**ATB**

**monétique**  
TUNISIE

**VISA**

www.atb.tn

  ATB TUNISIE



hauteur des relations d'amitié et de bon voisinage, ni tolérable. Rien n'autorise l'Europe, même si elle est en proie à une dangereuse montée en puissance de l'extrême droite, encore plus à l'orée de nombreuses élections, ici et là, à soumettre la Tunisie à pareille exigence, sans cesse réitérée avec insistance.

Sans la moindre hésitation, la Tunisie a ouvert, dès début 2011, ses portes et ses maisons et à plus d'un million et demi de voisins libyens, fuyant le chaos. Sans s'en plaindre aussi, elle subit son lot de migrants subsahariens qui affluent notamment à partir de la Libye. Non-identifiés pour la plupart, ils ne sauraient être refoulés à l'extérieur, leur pays d'origine n'étant pas connu.

**Et, d'un autre côté, sachons accueillir des migrants sur notre sol**

Toujours dans ce regard en face de la réalité, la Tunisie doit élaborer sa vision et son plan d'action pour l'accueil

sur son territoire de ressortissants étrangers, pour des séjours de longues périodes. Étudiants, patients ou simples «migrants économiques» et leurs familles ne sauraient être livrés à leur propre sort, n'obtenant ni carte de séjour, pour les uns, ni permis de travail pour les autres. Une doctrine est à forger, édicter et mettre en œuvre, en la matière. Des accords consulaires, avec réciprocité, sont à négocier et signer. Des droits, notamment du travail et de la protection sociale sont à garantir. Et un dispositif d'accueil des migrants est à activer.

Si le gouvernement hésite à sauter le pas, il appartient à la société civile de s'emparer de ce dossier, global, et de porter sa cause. Nous sommes tous des migrants, parents de migrants, et devant accueillir des migrants. ■

### Présidence de la République

#### Néjib Bouguila

Ingénieur général du corps commun des ingénieurs des administrations publiques



### Présidence du Gouvernement

#### Imed Ben Taleb

Président de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (Inlucc)



#### Anouar Ben Hassen

Secrétaire général de l'Inlucc, assurera l'intérim de la présidence de l'Instance en attendant la régularisation de la situation

### Ministère de la Défense nationale

#### Abdelmonem Belaïti

Général de brigade, promu au grade de général de Division (inspecteur général des forces armées)

#### Mohamed Hajem

Général de brigade, promu au grade de général de Division (chef d'Etat-major de l'armée de l'air)

#### Mohamed El Ghoul

Général de brigade, promu au grade de général de Division (chef d'Etat-major de l'armée de terre)

#### Mustapha Ferjani

Médecin général de brigade, promu au grade de médecin général de Division (directeur général de la Santé militaire)



### Ministère des Affaires étrangères

#### Wacef Chiha

Chargé de mission

#### Walid Doudech

Chargé de mission

### Ministère de l'Intérieur

#### Mourad Cherif

Directeur des renseignements généraux

#### Maher Ben Dhiaf

Directeur de la documentation et des archives

#### Sonia H'mada

Directrice de la formation spécialisée

#### Rafik Maamar

Directeur de la sécurité extérieure

#### Fayçal Ghaberi

Directeur de la Police judiciaire

#### Mohamed Ali Arfaoui

Directeur de l'unité nationale chargée des crimes de terrorisme et de l'atteinte à l'intégrité du territoire national

#### Mohamed Barhoumi

Directeur de la Police de la circulation

### Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'investissement



### Election

#### Unesco

#### Wafa Ben Slimane

Membre du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) de l'Unesco sur le patrimoine culturel subaquatique

### Distinctions

#### Kamel Ayari

Chargé de mission

### Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure

#### Mongi Arfaoui

Directeur général de l'Agence urbaine du Grand Tunis

### Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines

#### Abdelwaheb Ajroud

Directeur général du Groupe chimique tunisien (GCT)

#### Mohamed Chameseddine Harrabi

Directeur général de la Régie des sondages hydrauliques (RSH)

### Goulette Shipping Cruise (GSC)

#### Sami Debbiche

Directeur général



#### Ons Jabeur

Championne tunisienne de tennis, a remporté le tournoi de Birmingham en Angleterre



#### Amina Arfaoui

Lauréate du Prix de la sixième édition du Concours international de la poésie, sur les traces de Léopold Sédar Senghor, pour son poème « Cruelle Méditerranée »

L'université italienne La Sapienza (Rome) a décerné le doctorat honoris causa en droit au président **Kaïs Saïed**



# DANS UN MONDE QUI CHANGE, CARTHAGE VIBRE AUX RYTHMES DU JAZZ.



Jazz à CARTHAGE

UBCI PARTENAIRE OFFICIEL  
DU FESTIVAL JAZZ À CARTHAGE  
DU 30 JUIN AU 04 JUILLET 2021



UBCI GROUPE BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change

VIENT DE PARAÎTRE

Mohamed Ennaceur

# Deux Républiques, une Tunisie



684pages • 88 photos

## Bon de commande

Nombre d'exemplaires ..... x 38 DT Total .....

Nom et prénom ou Raison sociale : .....

Adresse de livraison : .....

Code postal [ ][ ][ ][ ]

Tel [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire  
 Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,  
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène  
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

[www.leadersbooks.com.tn](http://www.leadersbooks.com.tn)

## Aujourd'hui, le TPE QNB est la solution optimale pour la gestion de vos recettes :

Le TPE QNB acceptant les cartes Visa, Mastercard et CIB, vous permet de développer votre projet et augmenter vos gains.



 QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez [qnb.com.tn](http://qnb.com.tn)




Mohamed Hammi



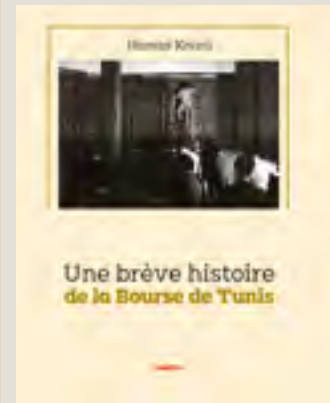
# La céréaliculture en Tunisie

La céréaliculture occupe le tiers de la superficie agricole utile avec 1.4 million d'ha.

C'est une activité qui fait travailler 50% de la main-d'œuvre agricole, soit 240 mille agriculteurs, et nécessite 2.5 millions de jours de travail par an. 



**Bourse**

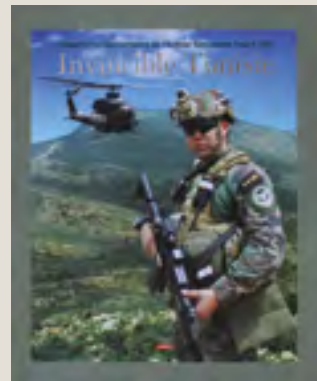


Format 23CM x 27,5CM  
Prix : 80 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 25 DT

**Militaire**



Format 23CM x 27,5CM  
Prix : 80 DT



Format 23CM x 27,5CM  
Prix : 60 DT

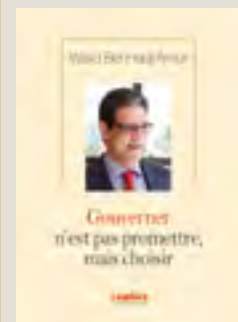
**Politique**



Format 15CM x 21CM  
Prix : 35 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 20 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 25 DT

**Pôemes**

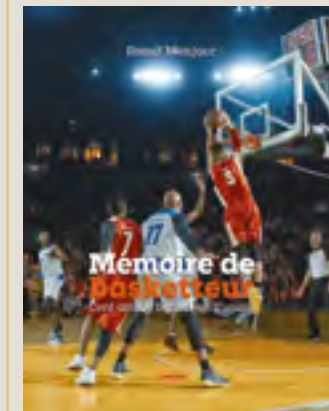


Format 12CM x 21CM  
Prix : 15 DT

**Mémoires**



Format 15CM x 23CM  
Prix : 38 DT



Format 23CM x 27,5CM  
Prix : 80 DT

**Récit**



Format 15CM x 21CM  
Prix : 25 DT

**Diplomatie**



Format 23CM x 27,5CM  
Prix : 80 DT

**Histoire**



Format 15CM x 21CM  
Prix : 35 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 35 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 35 DT

**Environnement**



Format 23CM x 27,5CM  
Prix : 25 DT

**Hommage**

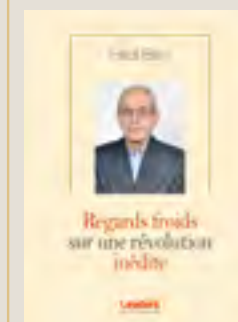


Format 15CM x 21CM  
Prix : 15 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 15 DT

**Chroniques**

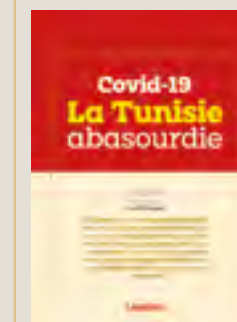


Format 15CM x 21CM  
Prix : 25 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 25 DT

**Société**



Format 15CM x 21CM  
Prix : 30 DT



Format 15CM x 21CM  
Prix : 25 DT

**En librairie**

**COUPON D'ACHAT**

Livres	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total
Deux Républiques, une Tunisie	38 DT		
Comment l'armée tunisienne a fait fleurir le désert	60 DT		
Une brève histoire de la Bourse de Tunis (Edition Gold)	80 DT		
Une brève histoire de la Bourse de Tunis (Edition Universitaire)	25 DT		
Covid-19: La Tunisie abasourdie	30 DT		
Sortie de crise et union nationale: Pourquoi et comment	35 DT		
Mélanges d'histoire ancienne	35 DT		
La Tunisie, la Méditerranée et l'Orient au miroir de l'histoire	35 DT		
Et pourtant, il va falloir voter	20 DT		
Gouverner n'est pas promettre, mais choisir	25 DT		
Regards froids sur une révolution inédite	25 DT		
Le droit au rêve est le devoir de vigilance	25 DT		
Bourguiba, tel que je l'ai connu	25 DT		
Mémoire de basketteur	80 DT		

Nom et prénom ou Raison sociale : .....

Adresse de livraison : .....

Code postal [ ][ ][ ][ ]

Tel [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Règlement par  Chèque bancaire  Virement  au nom de **PR Factory**

CBB : 08 008 000671001274071

Date et signature

Livraison gratuite en Tunisie  
Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,  
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène  
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)  
[www.leadersbooks.com.tn](http://www.leadersbooks.com.tn)

Opinion

# Quel retour sur investissement dans les instances constitutionnelles indépendantes pour la gouvernance et pour la nation ?



• Par Riadh Zghal

**Aujourd'hui que les défaillances de la gouvernance économique du pays obligent le gouvernement à négocier un crédit — encore un — auprès du FMI et autres bailleurs de fonds et que ces bailleurs continuent à exiger des réformes permettant d'alléger le coût de fonctionnement de l'Etat, l'on peut s'interroger sur certains coûts autres que celui de la fonction publique. Parmi ces coûts, il y a celui que représentent les instances dites indépendantes et constitutionnelles.**

**E**n effet, outre la Cour constitutionnelle qui n'a pas encore vu le jour, cinq instances indépendantes ont été prévues par le titre six de la constitution de 2014. Cela s'inscrit, a priori, dans un souci d'instituer un système qui protège contre l'autoritarisme du pouvoir exécutif. Ces structures ont, en principe, pour mission de contrôler les déviations éventuelles en matière de

scrutin, de communication audiovisuelle, de droits de l'homme, de développement durable, de droit des générations futures et de gouvernance si exposée à la corruption.

Seulement si ces instances bénéficient institutionnellement d'une autonomie administrative et financière, leur indépendance pose question. Elles sont doublement dépendantes du parlement dans leur constitution et leur performances et donc, du ou des partis dominants. C'est le parlement qui élit leurs membres constitutifs et c'est à lui qu'elles rendent compte de leurs activités. En revanche, elles sont financées par le contribuable et devraient être redevables devant lui d'abord.

Toutefois, l'indépendance de ces instances n'est pas à l'abri des intrusions des pouvoirs en place. En témoigne cette levée de boucliers par trois présidents d'instances lorsque le parlement, sous prétexte d'instituer un cadre juridique commun, a adopté le 5 juillet 2017 par la majorité de ses membres un projet de loi organique relatif au code des instances constitutionnelles indépendantes. Le projet de loi prévoit que ces dernières soient soumises au contrôle du Parlement qui peut révoquer un membre, voire l'ensemble du conseil d'une instance avec l'accord des 2/3 des députés. Puis 30 députés, contestant plusieurs articles du projet de loi, ont déposé un recours à l'Instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi (Ipcpl). Des présidents d'instances ont vu dans cette loi une menace pour leur autonomie dans l'exercice de leur activité et un révélateur des tactiques des partis qui soutiennent le gouvernement en vue de les contrôler, en plus de les inclure dans leurs conflits partisans.

Un autre évènement a soulevé la colère des présidents des instances dites indépendantes. C'était la décision du président du gouvernement de limoger le chef de l'Instance Indépendante de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Sept d'entre eux ont menacé de démissionner, jugeant une telle décision illégale, car contraire au décret 120 de 2011 qui stipule que le mandat du



**...Le coup de fouet est donné à ce scepticisme ambiant, sur fond de défiance généralisée, par les discours multipliés du Président de la République qui ne rate pas une occasion pour crier sa colère contre des voleurs et des corrompus jamais désignés par leurs noms, qui refuse de recevoir des ministres accrédités par le parlement comme le stipule la constitution, qui refuse de signer des lois votées, qui refuse de dialoguer pour sortir le pays des ses crises pluridimensionnelles, invoquant sans cesse sa pureté d'âme qui le maintient loin des «corrompus»!....**

président de l'instance dure 6 années consécutives non renouvelables.

Tout cela reflète des tentatives des pouvoirs législatif et exécutif de neutraliser l'indépendance d'instances conçues pour empêcher justement l'intrusion de ces pouvoirs dans leur gestion et leurs décisions. Or de nombreuses failles le permettent et affectent la performance de ces instances. C'est ce que révèle l'étude réalisée en 2017 par deux auteurs qui se sont frottés, voire ont exercé au sein de telles instances.

Au-delà des querelles de palais, ce qui intéresse le citoyen lambda, c'est justement la performance de ces instances et le retour sur investissement dont elles bénéficient. En quoi ont-elles servi aussi bien en ce qui concerne l'avancement du processus démocratique dont des élections, libres, justes et transparentes, le chemin parcouru en matière de lutte contre la corruption, de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de la sauvegarde de celui des générations futures grâce à un développement durable respectueux de la nature ? C'est à ce sujet que le citoyen est le moins informé. Alors il s'interroge sur l'intérêt de l'existence de telles instances. Il est encouragé dans son scepticisme

lorsque, épisodiquement, des informations « fuitées », généralement sans preuves à l'appui, dénoncent des pratiques frauduleuses de financement des campagnes électorales, l'existence de lobbies qui contrôlent et l'économie et les institutions politiques et administratives. Le coup de fouet est donné à ce scepticisme ambiant, sur fond de défiance généralisée, par les discours multipliés du Président de la République qui ne rate pas une occasion pour crier sa colère contre des voleurs et des corrompus jamais désignés par leurs noms, qui refuse de recevoir des ministres accrédités par le parlement comme le stipule la constitution, qui refuse de signer des lois votées, qui refuse de dialoguer pour sortir le pays de ses crises pluridimensionnelles, invoquant sans cesse sa pureté d'âme qui le maintient loin des «corrompus»!

Face à cette impasse, peut-on alors compter sur les instances indépendantes pour mettre les choses au clair, contribuer un tant soit peu à la sortie de crise, donner la preuve de leur utilité ? Sinon faut-il attendre un audit honnête pour apprécier ce que la nation aurait pu retirer de l'investissement que lui a coûté l'institution de telles structures ?

R.Z.

(1) Hamrouni Salwa, Guetat Meriem, Agerbi Meriem, Tabei Mouna, Matmati Darine, Zayeni Anoir, Djaït Selima. Tunisie. In: *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 34-2018, 2019. Égalité, genre et constitution - Populisme et démocratie. pp. 1085-1099

(3) محمد شفيق صرصار ومراد بن مولى (2017) تقرير حول واقع وأفاق الهيئات الدستورية المستقلة في (4) تونس، سوليدار تونس (ASSABAHNEWS.TN) جريدة الصباح نيوز - لماذا هدد رؤساء الهيئات الدستورية بالاستقالة الجماعية؟

# La Tunisie face à la mer

## Sommaire

- Face à la mer
- Interview : Une vision nouvelle
- Portrait : Asma Sehiri Laabidi : L'Amirale
- La Tunisie marine
- Une commission et un secrétariat général
- La saison bleue

Dossier établi par Taoufik Habaieb  
Photos : Mohamed Hammi

La Tunisie est-elle si riche pour se permettre de tourner le dos à la mer et se priver de son immense potentiel ? Pays maritime depuis l'origine des temps, elle délaisse un fabuleux gisement de profitabilité qui lui aurait porté secours en ces temps de disette. Pourquoi ? Tout simplement faute d'une vision stratégique d'ensemble, de politiques publiques, d'exercice de l'autorité de l'État en mer, de mécanismes appropriés et de coordination efficiente. Si les économistes s'employaient à évaluer le montant du manque à gagner et celui du potentiel en puissance, les pouvoirs publics seraient édifiés sur leur lourde erreur stratégique.

# A

u lieu de constituer un trésor d'opportunités pour le pays, la mer est devenue pour lui une source de risques et de dangers. Migration clandestine à partir de nos rivages vers l'Europe, au grand dam de nos voisins du Nord, mais aussi et surtout avec des centaines de noyades en mer chaque année, convoitise de grandes puissances, notamment la Chine, pour prendre pied dans nos ports, infiltration de pêcheurs étrangers dans notre zone, raclage des fonds marins et érosion du littoral: les multiples alertes ne connaissent qu'un semblant d'écho auprès des gouvernants. Alors que le potentiel est fort rémunérateur.

Une position géographique providentielle au carrefour du monde, 1 570 km de littoral, 96 mille km<sup>2</sup> d'espaces maritimes, 41 ports de pêche, 9 ports de commerce d'où transitent 98% des échanges extérieurs du pays, des richesses halieutiques, des réserves énergétiques et des plages à faire rêver : et pourtant, tout ou presque est à l'abandon.

### Négatif, affiche le tableau de bord

Qui s'occupe de la mer ? Tous, c'est-à-dire personne, hormis la marine nationale, la marine marchande, la garde nationale et quelques rares autres services. Les départements ministériels concernés sont nombreux: Défense, Intérieur, Affaires étrangères, Développement régional, Agriculture, Transport, Équipement, Énergie, Tourisme, Environnement, Commerce, Recherche scientifique, Formation professionnelle, Industrie... Chacun, dans son cloître, s'y emploie, avec une vision étroite—parfois étriquée—, peu de ressources et très peu de synergie avec les

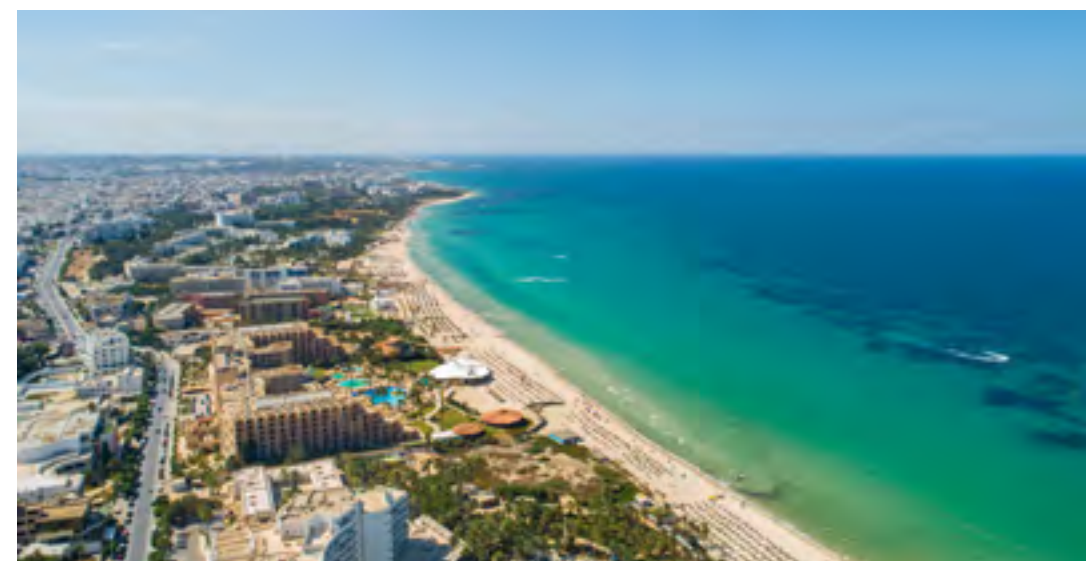
autres parties prenantes. L'essoufflement du modèle de développement à partir de l'an 2000, puis l'instabilité politique depuis 2011, finiront par reléguer la mer aux dernières préoccupations des gouvernants. Vingt ans après, les conséquences sont là ! Toutes nos avancées sont en recul. De la recherche en biologie marine au tourisme nautique, en passant par la construction navale, l'aménagement de nouveaux ports et des ports de pêche : négatif,

affiche le tableau de bord... censé être confectionné et mis à jour.

### Tous à bord ?

Dans un sursaut de prise de conscience, le gouvernement relance dès 2015 le projet d'un mécanisme de coordination. Le chef du gouvernement, Habib Essid, connaît bien le dossier pour avoir été secrétaire d'État à la Pêche et à l'Environnement. Son successeur, Youssef Chahed, avait mis le pied à

l'étrier en tant que secrétaire d'État à la Pêche, puis aux Affaires locales dans l'équipe Essid. Le vent était en poupe. Il aura pourtant fallu attendre 2019 pour qu'une commission ministérielle présidée par le chef du gouvernement soit créée (décret gouvernemental n°2019-144 du 18 février 2019) et qu'un secrétariat général aux Affaires maritimes (SGAM) soit institué dans la foulée. La bonne étoile voudra qu'une ministre du gouvernement Elyès Fakhfakh, imprégnée du dossier, compétente





et dynamique, Asma Sehiri Laabidi, soit nommée en décembre dernier à la tête de ce secrétariat général par Hichem Mechichi.

La commission est chargée de fixer la stratégie nationale dans le domaine maritime, et de statuer sur les questions liées aux espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction tunisienne. Elle connaît également toutes les questions qui lui sont soumises par le secrétariat général des Affaires maritimes. Tout reposera alors sur les épaules de Mme Sehiri Laabidi et de son équipe, pour le moment réduite à cinq personnes.

#### Marcher sur la mer

Les auteurs du décret gouvernemental de février 2019

ont brassé très large. La charge confiée au SGAM est aussi lourde et large que complexe : un bâton magique ! Comme si on lui demandait de marcher sur la mer. Il y a d'abord la coordination entre les différentes structures intervenantes en mer ou intéressées par les affaires maritimes dans quasiment tous les domaines. Mais aussi le suivi de la mise en œuvre des engagements de l'État tunisien dans le domaine maritime, et l'élaboration des études et stratégies appropriées, à commencer par la stratégie nationale de la mer. A peine hissée aux commandes, Asma Sehiri Laabidi est vent debout. Point de vaisseau d'amirauté à sa disposition, juste quelques bureaux et cinq serviteurs de l'État. Elle sait qu'elle doit se démener très vite sur tous les fronts : gouvernance maritime, action de l'État en mer,

surpêche, recherche et secours en mer, érosion du littoral, mise à jour de la législation et de la réglementation... Longtemps conseillère juridique du gouvernement sous six locataires successifs rien que depuis 2012, et ayant été membre du comité sur le droit maritime et largement contribué à l'élaboration du décret de 2019, elle était déjà préparée pour la fonction. Mais, c'est surtout en tant qu'auditeur à l'Institut de défense nationale (34e promotion) qu'elle a le plus réalisé, à travers la Navale, la richesse du grand bleu tunisien. Pour avoir choisi cette mission, « par passion et par sens du devoir », comme elle l'a confié à Leaders, elle est déterminée à y réussir. Toutes voiles déployées et moteur en turbo... si tous y contribuent. ■



**COMAR**  
ASSURANCES

*C'est plus sérieux*

**ASSURANCE**

Globale Embarcation de Plaisance

**Vivez pleinement votre passion**

**Un ensemble de garanties à même de vous sécuriser :**

- La protection contre les dommages causés au bateau assuré: Pertes et avaries, Incendie, tempête, vol...
- L'assurance de votre responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés aux tiers;
- Le remboursement des frais de retraitement, de recherche d'assistance et de sauvetage;
- La garantie individuelle personnes embarquées;
- La protection contre les pertes et dommages causés aux mobiliers, objets et effets personnels;
- Le transport par voie terrestre.
- La possibilité d'octroi d'une couverture pour navigation en dehors des eaux territoriales Tunisiennes.



البنك  
التونسي

BANQUE DE TUNISIE

## LE LEASING DE LA BANQUE DE TUNISIE

UN AUTRE REGARD SUR LE FINANCEMENT  
DE VOS INVESTISSEMENTS

UNE DECISION RAPIDE

UN FINANCEMENT SOUPLE  
ET PERSONNALISÉUN FINANCEMENT À 100%  
DE VOTRE INVESTISSEMENTBESOIN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE VOS VÉHICULES, OUTILS DE PRODUCTION OU LOCAUX PROFESSIONNELS ?  
DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR-MESURE QUELQUE SOIT VOTRE MÉTIER OU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un conseiller clientèle sera à votre écoute pour vous accompagner durant toutes les étapes du crédit à travers un réseau de plus de 120 agences.

Centre de Relation Client 81 10 12 12

www.bt.com.tn

## Interview

## Une vision nouvelle

**Leaders : Vos nouvelles fonctions sont-elles pour vous une haute charge administrative ou une fonction politique ?**

S'il s'agit d'une fonction de politique politicienne, évidemment, c'est non. Elle ne m'aurait pas intéressée du tout. Plutôt, une fonction où la dimension de politiques publiques est importante.

**Asma Sehiri Laabidi : De quels moyens disposez-vous ?**

De très peu. Pour le moment, nous sommes en phase d'incubation, hébergés dans des locaux appartenant à la présidence du gouvernement, au Centre Urbain Nord. Bientôt nous aurons nos propres bureaux. Les marins savent naviguer avec les moyens du bord, en attendant de recevoir les renforts. Nous sommes en phase de démarrage, avec une petite

équipe d'une dizaine de personnes composée notamment de trois officiers de la Marine nationale, un CSP et un autre haut cadre (d'autres de la Garde nationale viendront bientôt nous rejoindre).

De création récente, le SGAM ne dispose pas encore d'un budget approprié. Mais une enveloppe a été dédiée. Les moyens sont très limités face à l'ampleur de la tâche et à sa complexité. Mais je suis persuadée que la coopération internationale y apportera une contribution utile.

**Quelles sont les grandes menaces urgentes auxquelles fait face la mer en Tunisie ?**

La pollution marine, l'érosion et la surpêche viennent en tête. On ne peut pas parler des aspects économiques et sociaux sans résoudre les problèmes écologiques.

La recherche et le sauvetage en mer revêtent, de leur côté, une grande importance. La Tunisie œuvre à mettre son système conforme aux dispositions de l'Organisation maritime internationale.

Il y a aussi, et c'est essentiel, nos priorités en matière d'économie bleue.

En fait, tout doit s'inscrire dans une gouvernance nouvelle au niveau des différents intervenants pour que l'autorité maritime soit exercée pleinement, en la mettant en œuvre et en la rendant opérationnelle.

#### Et une nouvelle vision ?

Absolument ! La pierre angulaire sera la stratégie nationale pour la mer et le littoral portant sur une politique maritime intégrée. C'est pour nous une

grande priorité. D'ores et déjà, nous avons entamé les échanges et débats à ce sujet à la faveur d'un premier atelier inclusif, tenu en février dernier. Trois jours durant, nous avons abordé divers aspects et convenu de la démarche à adopter. La phase diagnostic sera cruciale et un comité de pilotage a été mis en place.

#### La société civile est-elle représentée ?

Nécessairement. Sa contribution sera précieuse.

#### Comment comptez-vous associer les parties prenantes ?

D'abord, à travers la commission de coordination de l'action de l'État en mer. Un texte réglementaire vient de l'instaurer en fixant ses attributions, sa composition et ses modalités opérationnelles. Il s'agit des différentes

missions assumées en mer, hors celles de la défense nationale, pour les guider et les renforcer.

Toutes les parties prenantes ont déjà été associées à l'élaboration des textes fondateurs. Qu'il s'agisse du décret gouvernemental n° 2019-144 du 18 février 2019 portant création à la fois d'une commission ministérielle et d'un secrétariat général des affaires maritimes, ou encore de la commission de coordination, rien n'a été pris sans une adhésion générale et collective. Le rôle du secrétariat aux Affaires de la mer est alors conçu et perçu comme celui de facilitateur, d'accélérateur et d'appui.

#### Quelles réponses immédiates aux problématiques de la pêche ?

C'est une préoccupation majeure, à travers ses diverses et complexes composantes. Dans son aspect social,

la couverture actuelle du régime de pêche de la Cnss est mise en discussion. La pêche traditionnelle reste à promouvoir, celle hauturière est à encourager de manière substantielle. Nous devons créer des instruments d'accompagnement simples, faciles à activer et efficaces. Mais aussi réfléchir à d'autres sources de revenus pour les pêcheurs comme le tourisme de pêche...

#### Quel sera, d'après vous, l'index de performance du secrétariat général aux Affaires maritimes ?

Faire avancer en toute priorité la réglementation et la législation qui s'imposent d'urgence. Mais aussi finaliser la stratégie nationale. Tout le défi sera d'y aller dans la sérénité et le consensus, certes, mais aussi dans une course contre l'instabilité politique, au moins d'ici à 2022. Tout changement risque en effet de nous pénaliser. Mais nous sommes tous déterminés à y aller vite et bien. ■

## Portrait

# L'Amirale

**Enfant, elle voulait devenir avocate ou magistrate. Elle fera droit (mais aussi l'ENA). Lorsque plus tard on lui proposera le ministère de la Justice, elle préférera celui de la Femme et de la Famille. Elle a un projet pour défendre ardemment la cause des enfants, des femmes et des personnes âgées. Elle avait impressionné Elyès Fakhfakh qui, début 2020, formait son gouvernement. Son successeur, Hichem Mechichi, l'invitera à choisir entre plusieurs postes. Elle n'hésitera pas longtemps pour le secrétariat général aux Affaires maritimes. Une instance qui n'existait que sur le Journal officiel, sans effectifs, ni budget.**

Asma Sehiri Laabidi a toujours fonctionné au sens de la mission, au défi du projet à accomplir. Elle négocie à fond son périmètre d'attributions, mais ne se soucie guère ni du prestige de la fonction, ni des honneurs et avantages qu'elle peut en tirer. Son véritable moteur, c'est d'aimer ce qu'elle doit faire. Elle s'adonnera à fond. La ministre des mères (les femmes) est désormais celle des...mers. Asma Sehiri Laabidi y plonge avec délectation, de tout son souffle.

#### La grande source

Le moule familial a forgé sa personnalité. Son père, Si Abdelhakim, diplômé de l'Institut de Bir El Bey, était doué pour l'animation culturelle, l'encadrement des enfants et des jeunes, la détection des vocations et la promotion des talents. Au gré de ses affectations au sein des clubs d'enfants et maisons du peuple dans le Nord-Ouest avant de s'installer pour de longues années dans sa

ville natale de Makthar, il laissera une empreinte indélébile.

L'ambiance familiale s'en ressentira la première. Avec sa sœur et ses trois frères, Asma baignera depuis son enfance dans la danse classique, le théâtre, la musique (jouant du luth), la peinture (à ce jour encore, transmettant sa passion à l'aînée de ses trois filles). Du pur bonheur, chouchoutée par une maman affectueuse. Une grande source d'équilibre psychologique, de confiance en soi, d'amour des autres et de volonté de réussir.

#### Le droit, pour la haute administration publique

Tout s'enchaînera rapidement. La jeune bachelière montera à Tunis, début des années 1990, réussira sa maîtrise en droit à la faculté des Sciences juridiques. «*De grands maîtres m'ont marquée, retient-elle. Les professeurs Abdelfattah Amor, Yadh, Rafaâ et Sana Ben Achour, Kalthoum Meziou, Slim Laghmani,*



*Soukeina Bouraoui, Youssef Kenani, et bien d'autres ont le mérite d'avoir façonné des générations successives de juristes.»*

Le moment lui était alors venu de chercher sa voie. Asma Sehiri postulera pour la magistrature. Trop jeune : il lui manquait une année d'âge pour y être admise. En parallèle, elle tentera le cycle supérieur de l'ENA. Banco. La filière peut lui ouvrir une autre porte de la magistrature, celle administrative (Tribunal administratif et Cour des comptes). Premier contact, et coup de foudre pour l'administration. «*C'était une grande découverte pour moi, confiera-t-elle à Leaders. J'ai vécu dans un milieu qui respecte l'administration et la Fonction publique. Je m'en suis sentie très proche.»*

A l'ENA, Asma Sehiri apprendra à connaître un autre versant de la rigueur. «*Mon père était affectueux, mais aussi rigoureux, nous dit-elle. J'avais le choix entre trois corps :*



*l'inspection, la magistrature administrative et l'administration générale. Les deux premiers sont dans le contrôle, alors que le troisième est celui de l'élaboration des politiques publiques, de leur mise en œuvre, de l'action, de la*

*gestion. Ce défi m'a tout de suite emballée.»*

### La conformité à la loi

Commencera alors un long parcours de plus de vingt-deux ans à la

Kasbah. A la sortie de l'ENA, Mme Sehiri Laabidi sera affectée aux services du conseiller juridique du gouvernement, et aura la chance d'avoir comme premier patron l'illustre Othman Chérif, un juriste de haute compétence. «C'est grâce

*à lui que j'ai appris le métier. Notre devoir est de protéger les intérêts de l'État et du Premier ministre pour que tous les actes soient conformes à la loi. Forte de quinze ans d'expérience, elle sera promue conseillère juridique en 2012. Pendant six ans (jusqu'en 2018), et sous six chefs de gouvernement successifs (Jebali, Laarayedh, Jomaa, Essid et Chahed), elle apportera conseil et veillera à la conformité à la loi».*

En sa qualité de conseiller juridique, Asma Sehiri Laabidi devait représenter la présidence du gouvernement dans de nombreuses

instances et commissions... à commencer par la Commission nationale du droit de la mer. Mais aussi le groupe de travail sur «la qualité de la réglementation» à l'Ocde coprésidé par la Tunisie, la France et l'Italie et le comité de négociation du projet Aleca entre la Tunisie et l'Union européenne.

### La mer, à plus d'un coin

C'est par le droit de la mer que l'enfant de Kesra abordera le grand bleu. Sa passion s'en trouvera encore plus avivée lors de l'année qu'elle a passée à l'Institut de défense nationale (IDN) où elle s'imprènera

de la doctrine, de l'organisation et du fonctionnement de l'Armée, la Marine nationale en étant une composante essentielle. A Bortal Hayder, siège de l'IDN, dans les casernes, bases navales et aériennes, montagnes et désert, Asma Sehiri Laabidi réalisera pleinement la mission de défendre la souveraineté nationale et l'intégrité du territoire, de lutter contre le terrorisme et d'apporter les secours en mer.

Le thème de sa promotion (34e) dont elle sera le rapporteur était de rédiger le Livre blanc de la défense et de la sécurité, un texte fondamental consignait la doctrine



## Parcours

**1972 (1er juillet) :** naissance à Oueslatia, dans le Kairouanais, au sein d'une famille originaire de Makthar (Kesra)

**1994 :** Maîtrise en sciences juridiques de la faculté des Sciences juridiques, politiques et économiques

**1997 :** Diplôme d'études supérieures de l'École nationale d'administration de Tunis, cycle des conseillers des services publics et affectation en octobre 1997 aux services du conseiller juridique et de législation du gouvernement placés auprès du chef du gouvernement.


**2011 :** Chargée de Mission auprès du chef du gouvernement

**2012 :** Conseillère juridique et de législation du gouvernement auprès du chef du gouvernement

**2018 :** Directrice de l'École nationale d'administration de Tunis avec rang de secrétaire d'État

**2020 (de février à septembre) :** ministre de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Séniors et porte-parole du gouvernement.

**2020 (entre juillet et septembre) :** en cumul, ministre de la Jeunesse et des Sports par intérim

**2020 (depuis décembre) :** secrétaire générale des Affaires maritimes placé sous l'autorité du chef du gouvernement. 

## La Tunisie maritime

Le littoral tunisien s'étend sur près de 1 570 km. Si l'on y ajoute les îles, îlots, ports, et autres, ce linéaire avoisinerait les 2 300 km et plus 96 mille km<sup>2</sup> d'espaces maritimes.

En outre, la Tunisie dispose d'atouts inestimables en termes de patrimoine naturel marin et de ressources marines vivantes et non vivantes pouvant, en cas d'exploitation efficace, permettre au pays de renforcer ses capacités de développement.

Les indicateurs relevés démontrent l'importance économique et sociale du domaine maritime en Tunisie:

+ 96 600 emplois directs et 289 000 emplois indirects dans le secteur maritime,


+ une infrastructure portuaire importante composée de 41 ports de pêche, 9 ports de commerce (qui assurent annuellement le transit de 30 millions de tonnes de marchandises, dont 65% échangées avec les ports européens) et 7 ports de plaisance (l'activité des navires de plaisance générée par ces ports se confirme de plus en plus et constitue un créneau porteur de développement du secteur du tourisme en Tunisie)

+ 98% des échanges extérieurs de la Tunisie s'effectuent par voie maritime.

+ Malgré une activité touristique et balnéaire intensive avant le Covid, plusieurs plages tunisiennes ont été souvent classées parmi les meilleures du monde en termes de pureté et de transparence de l'eau de mer. Et la pêche traditionnelle (la charfiya) exercée notamment dans l'île de Kerkennah vient d'être inscrite en 2021 au niveau de l'Unesco en tant que patrimoine humanitaire.

Toutefois, les grandes villes côtières du pays souffrent d'une forte littoralisation marquée par une concentration de plus de 80% des industries sur le littoral qui accueille en sus 95% de la capacité hôtelière et plus de 70 % de la population totale.

Par ailleurs, la Tunisie étant au cœur de la Méditerranée, la zone la plus exposée aux effets du changement climatique est confrontée aux risques d'érosion et d'élévation du niveau de la mer.

Les espaces maritimes tunisiens sont également le siège d'une activité maritime intense et plus particulièrement les côtes nord et nord-est par où transite près de 30% du trafic maritime de commerce international, situation qui laisse les côtes tunisiennes exposées aux risques des accidents et des incidents de pollution générée par ce trafic. 

de l'armée républicaine post-2011. Avec ses camarades, officiers supérieurs et généraux de divers corps armés et sécuritaires, les débats étaient d'une rare densité et richesse, ce qu'elle a réussi à restituer dans le rapport final.

De par ses fonctions, Mme Sehiri Laabidi a toujours eu des rapports étroits avec l'armée, les forces de sécurité intérieure et la haute fonction publique. Les neuf mois à l'IDN les resserreront encore plus, ce qui lui sera très utile lorsqu'elle sera nommée aux Affaires de la Mer.

### Retour à l'École

Ayant fait le tour de la Kasbah, une escapade, même au sein du périmètre élargi, ne pouvait que lui faire du bien. Lorsqu'on proposa à Asma Sehiri Laabidi la direction de l'ENA, elle ne boudera pas son plaisir de revenir à son École, cette fois pour lui imprimer un nouvel élan et lui esquisser de nouvelles perspectives. Dans l'esprit des pères fondateurs, elle s'emploiera,

en lançant de multiples chantiers, à redonner jeunesse, modernité et efficacité à cette institution qui en 2019 a célébré son 70<sup>e</sup> anniversaire.

### Le bonheur ne dure jamais longtemps, sauf si...

Au cœur du quartier de Mutuelleville, la vieille ferme coloniale transformée en grande École a gardé son charme et son bonheur dont se réjouissent ses directeurs généraux successifs choisis notamment parmi d'anciens et de futurs ministres. Asma Sehiri Laabidi a ainsi succombé au charme de cette institution. Mais pas pour longtemps. Un coup de fil de Dar Dhiyafa à Carthage où Elyès Fakhfakh concoctait son gouvernement est venu, fin janvier 2020, la tirer de cet écrin de bonheur. Dans le tumulte des pressions et propositions de toutes parts, le chef de gouvernement nommé cherchait des ministres indépendants, compétents et porteurs de projets. Une femme, pour s'approcher de la parité des genres, serait un grand plus. Fakhfakh avait repéré Mme Sehiri Laabidi

lorsqu'il était ministre du Tourisme en 2012, puis des Finances, jusqu'à 2013 dans le gouvernement de la Troïka, et avait gardé d'elle un bon souvenir. Et c'est parti pour lui confier - comme elle le souhaitait - le ministère de la Femme et de la Famille, ayant décliné celui de la Justice.

Cerise sur le gâteau, une autre mission des plus redoutables l'attendait. Fakhfakh cherchait un porte-parole de son gouvernement et la question a été soumise en Conseil des ministres, avec un vote à la clé. Asma Sehiri Laabidi, sans s'y porter candidate, l'emportera à l'unanimité.

Bref intermède de ministre de la Femme, agrémenté en tant qu'intérimaire durant l'été 2020, de la Jeunesse et des Sports, 7 mois durant. La fin de l'éphémère gouvernement Fakhfakh, le 2 septembre 2020, donnait certes droit aux sortants trois mois de congé, le temps de se frayer un nouveau chemin. Celui d'Asma sera la Mer. La majuscule s'impose. ■

## La commission et le secrétariat général



L'instance gouvernementale est la commission ministérielle présidée par le chef du gouvernement, composée de tous les ministres concernés. Son bras séculier est le secrétariat général des Affaires maritimes. Ainsi en a disposé le décret gouvernemental n° 2019-144 du 18 février 2019.

Les attributions du secrétariat général portent essentiellement sur la coordination entre les différentes structures intervenantes en mer ou intéressées par les affaires maritimes, notamment dans les domaines suivants :

- la sûreté maritime, la protection des installations maritimes et côtières, la prévention et la lutte contre les actes illicites en mer,
- le contrôle et la police en mer,
- la sécurité de la navigation maritime,
- la recherche et le sauvetage en mer, et les communications maritimes,
- la protection des ressources naturelles maritimes,
- la protection du milieu marin, la prévention et la lutte contre la pollution marine,
- la protection du patrimoine culturel subaquatique,
- les activités de plaisance en mer,
- la plongée et les activités subaquatiques,
- la prévention contre les risques maritimes.

En outre, le secrétariat est chargé :

- du suivi de la mise en œuvre des engagements de l'État tunisien dans le domaine maritime,
  - de l'étude des questions relatives à la délimitation maritime avec les pays voisins et aux espaces maritimes en général,
  - du suivi des relations extérieures ayant trait à la mer et des activités des organisations et organismes régionaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la mer, en coordination avec le ministère chargé des Affaires étrangères,
  - de l'étude des projets de texte juridique relatifs aux affaires maritimes soumis par les ministères intéressés et formuler toutes propositions susceptibles de les développer,
  - de l'adaptation de la législation nationale dans le domaine maritime avec les conventions internationales ratifiées,
  - de formuler toutes propositions susceptibles de promouvoir et de développer le secteur de la formation dans le domaine maritime et assurer le suivi de leur mise en œuvre,
  - d'émettre un avis sur les projets économiques et de développement présentés par les ministères intéressés et liés au domaine maritime,
  - l'élaboration des études et des recherches concernant les plans et les politiques maritimes en coordination, le cas échéant, avec l'Institut tunisien des études stratégiques et les centres et les institutions de recherche spécialisés au niveau national,
  - assurer le secrétariat permanent de la commission ministérielle des affaires maritimes et le suivi de la mise en œuvre de ses décisions,
- L'organigramme est composé de 3 sections, à savoir :
- la section de la législation, des études et des engagements internationaux dans le domaine maritime,
  - la section de la politique maritime intégrée,
  - la section de la documentation et des archives,
- Par ailleurs, le décret gouvernemental no 2019-144 susmentionné a créé au sein du secrétariat général des Affaires maritimes trois commissions techniques comme suit :
- la commission de coordination de l'action de l'Etat en mer
  - la commission consultative des activités maritimes
  - la commission du droit de la mer. ■



Garanties Accidents de la Vie  
سلامة بدنك.

مسمار في حيط



**Tuniboat.com**

## Voir la plaisance maritime autrement

En achevant ses études d'ingénierie au sein de la prestigieuse académie naval, Ahmed Ayadi, 31 ans, se destine à la conduite des navires et systèmes navals.

Voulant rallier sa passion pour la mer, ses connaissances académiques et l'aventure entrepreneuriale, Ahmed se lance dans la création de la startup Tuniboat. <https://tuniboat.com/>.

C'est une plateforme de location de bateaux. Elle permet de mettre en relation les propriétaires des bateaux de plaisance et les personnes qui souhaitent profiter d'une demi-journée ou une journée entière au grand large.

Le label startup Act en main dès octobre 2019, le jeune entrepreneur se lance dans la sélection des meilleures flottes du pays afin de garantir à ses clients la meilleure expérience de navigation qui soit.

Des catamarans en passants par les yachts, Tuniboat offre un large panel idéal pour une balade en mer entre

amis ou en famille, une sortie de pêche, la célébration d'anniversaire, de découvertes de circuits culturels, team building...

En réservant votre bateau, en quelques clics Tuniboat vous fournit le capitaine, le marin et le carburant, pour une expérience en mer assurée et sécurisée.

Que vous soyez à Sidi Bou Said, au port El Kantaoui ou à la marina de Djerba, Tuniboat sera votre meilleur allié pour dénicher le bateau qui répond le mieux à vos besoins.

Cette plateforme est aussi une excellente alternative pour les propriétaires de bateaux. En effet, elle vous permet d'amortir les coûts de port et de maintenance élevés qu'exige une flotte.

Que vous soyez propriétaire d'un bateau ou amateur du grand large, Tuniboat est sans aucun doute la meilleure alternative pour vous.

## La Saison Bleue, un engagement et des actions pour une Méditerranée durable

Sur les vingt-quatre gouvernorats que compte la Tunisie—grande nation méditerranéenne qui trouve ses origines avec Elyssa la navigatrice et la civilisation phénicienne—, la moitié bénéficie d'une façade maritime. Avec ses 1 300 km de côtes de Zarzis à Tabarka, un PIB d'économie bleue d'environ 12%, la Tunisie dispose, avec sa façade littorale, de son principal «avantage» : celui du commerce avec le reste du monde, de sa relation avec l'Europe, de son tourisme balnéaire... Un avantage que Jean Castex, Premier ministre français, saluait, lors de sa récente visite en Tunisie, en se réjouissant de la 4e édition du Forum mondial de la mer de Bizerte les 24 et 25 septembre prochain. Mais la Tunisie est également le pays de la Méditerranée le plus vulnérable en termes de dégradation écologique : montée des eaux, érosion côtière, disparition des plages.

**G**abès, la seule oasis maritime au monde, a été détruite, ainsi qu'un golfe réputé pour sa faune et sa flore, en cinq décennies par les effets du phosphogypse rejeté dans la mer, et par l'exploitation du phosphate. Il en est de même à Sfax dont le littoral a été massacré par l'industrie chimique.



• Par Rym Benzina

La Saison Bleue a été créée en 2018 suite aux constats faits par les acteurs environnementalistes et de la société civile de l'absence d'intérêt pour le développement durable dans l'approche du littoral tunisien. La Saison Bleue s'engage ainsi résolument dans la protection du littoral et de l'environnement maritime. Après le succès de la première édition à l'été 2018, La Saison Bleue a poursuivi sa mobilisation dans des

actions de sensibilisation du grand public en faveur de la protection de l'écosystème marin et d'une économie bleue durable.

La Saison Bleue, c'est d'abord un rendez-vous estival. Un label fédérant plus d'une centaine de manifestations: quatre mois de célébration des activités humaines qui, de juin à septembre, font se rencontrer sur nos côtes Tunisiennes du littoral et de l'intérieur comme des millions de touristes. Le point d'orgue de la Saison Bleue, c'est à Bizerte, ville la plus septentrionale du continent africain, le Forum mondial de la mer dont la 4e édition proposera cette année trois grands rendez-vous : un focus sur la Méditerranée exemplaire, un autre sur l'Europe de la mer – avec la présentation de la mission Starfish portée par l'Union européenne et la première rencontre d'un nouveau réseau d'élus du littoral de la Grande Bleue, le Parlement méditerranéen de la mer. Sous la présidence de Pascal Lamy, président du Forum pour la paix, et en présence de S.A.S le Prince Albert II de Monaco et de nombreux invités de marque, cette édition consacrera un rendez-vous, déjà réputé pour être à l'échelle internationale le seul dans le champ maritime à être situé au sud de l'Europe.

Pour sa quatrième édition 2021, la Saison Bleue renforce sa présence avec un programme de manifestations célébrant les richesses de la mer sous toutes ses formes. Mais au-delà de la période estivale, notre association a également développé une activité importante durant cette année 2021 à travers le lancement de deux programmes digitaux très fréquentés: les «Blue Talks» du Club Bleu et «Hola les Meriens!», deux émissions qui accueillent les figures les plus respectées du milieu maritime international.

Consciente qu'il faut aider les porteurs de projets, La Saison Bleue a lancé en 2019 Amwej, le premier appel à projets tunisien pour une économie bleue durable. Communes côtières, start-up, associations et ONG peuvent participer. Trois projets

ont été retenus en 2019 à Kélibia, Carthage et Bizerte. Cette année, le lancement de la deuxième campagne d'Amwej a fait naître plus d'une quarantaine de projets, examinés par un comité d'experts, présidé par Habib Ben Haj Kouider, et dont le lauréat sera annoncé lors du prochain Forum de la mer. De la même manière, tout au long de l'année, nous nous déplaçons dans des établissements scolaires, dans des associations pour répondre à la curiosité des plus jeunes quant à l'état de la planète, la biodiversité menacée, le climat chamboulé. Cette dimension éducative est désormais une part essentielle de notre engagement pour protéger la mer contre toutes les agressions et pour renseigner la nouvelle génération sur les enjeux climatiques, scientifiques, politiques, économiques et stratégiques de nos mers et océans. Nous sommes de plus nombreuses et nombreux à porter ces combats pour la planète. Mais dans le même temps, les défis du changement climatique, les atteintes à l'intégrité environnementale, les écocides, les

pollutions et les destructions des écosystèmes maritimes n'ont jamais été aussi visibles et répandus sur tous les littoraux du monde.

Antoine de Saint-Exupéry disait, «Être un homme, c'est sentir, en posant une pierre, que l'on contribue à bâtir le monde.» ...La Saison Bleue, c'est donc tous les jours, à chaque instant, partout et main dans la main pour un meilleur monde et une meilleure planète bleue.■

R.B.

Présidente de l'association  
La Saison Bleue





## La BIAT inaugure sa nouvelle génération d'agences bancaires

En quête perpétuelle d'innovation et de technologie, et mettant le client au cœur de son développement, la BIAT se réinvente en lançant une nouvelle génération d'agences bancaires aussi bien au niveau de la prise en charge relationnelle qu'au niveau des innovations et services digitaux.

Dans un monde qui se transforme, où les clients ont de nouvelles attentes et de nouveaux comportements, les espaces commerciaux de la BIAT entament leur évolution, à l'image d'une banque tournée vers l'avenir, pour offrir à sa clientèle les meilleurs service et accompagnement.

C'est à travers deux agences pilotes dans la banlieue nord de Tunis, inaugurées le 7 juin 2021, que la BIAT a mis en place son nouveau concept. Dès l'entrée dans l'agence, le client est plongé dans un monde digital, high tech avec des tablettes interactives. Les guichets sont modernes et ergonomiques avec un écran intégré et un espace de libre-service mis à disposition des clients 24h/24, 7j/7. Tout a été conçu pour rendre l'expérience client fluide, agréable et intuitive.

Porté par la signature « Engagés avec vous », le concept d'agence de la BIAT se transforme et remet le client au centre de ses préoccupations.

La BIAT a mis tout son savoir-faire à profit pour que ses « agences incarnent davantage leurs valeurs de transparence et d'engagement et pour qu'elles soient plus accueillantes et conviviales afin d'offrir au client une meilleure expérience » a déclaré Mr Mohamed Agrebi, Directeur Général de la BIAT à l'occasion de l'inauguration des deux agences.

La BIAT poursuit ainsi sa dynamique positive de banque universelle tournée vers l'avenir avec l'ambition d'une vraie modernité.

### Agence Le Lac El Bouhaira

**Adresse :** Boulevard principal - Angle Rue Turkana et rue Malaoui - Les Berges du Lac Tunis

**Horaires d'ouverture de l'agence :** du lundi au vendredi de 8h10 à 16h30

**Horaires d'ouverture de l'espace libre-service :** 7 jours / 7 de 6h à 22h. Le libre-service est accessible 24/24 à tout client muni d'une carte bancaire tous les jours de la semaine, y compris le week end.

### Agence La Marsa Saf Saf

**Adresse :** Complexe EL AHMADI, Rue de la Mosquée - La MARSA Saf Saf Tunis

**Horaires d'ouverture de l'agence :** du lundi au vendredi de 8h10 à 16h30.

**Horaires d'ouverture de l'espace libre-service :** 7 jours / 7 de 6h à 22h. Le libre-service est accessible 24/24 à tout client muni d'une carte bancaire tous les jours de la semaine, y compris le week end.

### Fonctionnalités offertes dans les espaces libre-service 24h/24 7j/7:

Les clients peuvent y effectuer toutes les opérations bancaires courantes telles que :

- Editions d'extraits de comptes
- Editions de RIB ou de IBAN
- Consultations de soldes
- Opérations de retraits et de dépôts d'espèces
- Dépôts de chèques
- Opérations de change
- Commandes de chèquiers
- Recharges de cartes prépayées
- Recharges de lignes GSM



## Venez découvrir notre agence nouveau concept à la Marsa Saf Saf

La BIAT fait évoluer ses espaces commerciaux pour favoriser la convivialité et la transparence tout en proposant des codes modernes et des parcours clients fluides et intuitifs.

La BIAT replace le client au centre de ses ambitions poursuivant ainsi sa dynamique de banque engagée, tournée vers l'avenir.

www.biat.tn

Engagés  
avec vous





## Mohamed Abbou

# Entre aveux, révélations et accusations

**Droit d'inventaire ? Devoir de témoignage ? L'ancien chef du parti Attayar Addimocrati (Courant démocrate) et ex-ministre, Mohamed Abbou, se lâche. Dans un livre intitulé *A contre-courant, une expérience à l'intérieur du pouvoir*, il revient avec force détails sur son parcours politique, plus particulièrement depuis 2011. Deux fois ministre auprès du chef du gouvernement chargé au gré des fonctions de la Réforme administrative, de la Gouvernance et de la Lutte contre la malversation, en 2012 dans le gouvernement Jebali, et en 2020, dans celui de Fakhfakh, il en tire la grande frustration d'un goût d'inachevé et surtout du blocage.**

**C**omment Moncef Marzouki a failli démissionner en juin 2012, après l'extradition de Baghdadi Mahmoudi? Pourquoi avait-il demandé le limogeage d'Abdelkrim Zbidi, Rafik Abdessalem et Noureddine Behiri? Comment Ennahdha s'était toujours opposé à confier à Attayar les ministères de l'Intérieur et de la Justice? Qui étaient les candidats d'Ennahdha pour succéder à Youssef Chahed? Qui a parrainé la candidature d'Elyès Fakhfakh à la Kasbah? Et qu'est-ce qui l'a fait tomber? Pourquoi Fakhfakh avait-il refusé de se retirer et de déléguer ses pouvoirs à la ministre de la Justice, Thouraya Jeribi? Les réponses sont dans le livre.

Mohamed Abbou est à la fois dans les aveux, les révélations et les accusations. Aveux d'impuissance contre la férocité d'Ennahdha et de sa galaxie. Révélations sur les négociations qui ont marqué la formation des gouvernements Jebali, Jemli et Fakhfakh, ainsi que l'exercice de ses deux mandats et accusations

directes portées contre le mouvement Ennahdha surtout, mais aussi Nidaa Tounès et d'autres partis, en moindre position.

### Intérieur, Justice et Lutte contre la malversation

Depuis la victoire de son parti, le Congrès pour la République (CPR), dirigé par Moncef Marzouki, aux élections de l'Assemblée nationale constituante, le 23 octobre 2011, avec 29 sièges, et 87 pour Ennahdha, l'objectif de la participation au gouvernement est de s'adjuger au moins trois ministères clés. Il s'agit de ceux de l'Intérieur, de la Justice et de la Lutte contre la malversation. Et, si possible, celui des Domaines de l'État. Pour le CPR, c'est à la tête de ces départements que s'exerce effectivement la rupture avec l'ancien régime, la traque des gros bonnets, la fin de l'impunité

et la poursuite des corrompus dans différents corps essentiels, à commencer par la magistrature et la douane.

La négociation pour l'obtention de ces ministères sera quasiment la même lors de la formation de gouvernements successifs. Le veto d'Ennahdha sera toujours maintenu. «Une forte crainte d'ouvrir certains dossiers lourds, dont celui du financement», explique Me Abbou.



«Ennahdha n'a pas su s'adapter à son nouveau statut au pouvoir, ni se réformer, se concentrant sur l'accaparement de l'État par des moyens inspirés de l'ancien régime ou nouveaux indignes de la Tunisie, écrit-il. Tous se sont rués sur la levée de fonds, quelle qu'en soit la source. Ennahdha s'y est impliqué comme d'autres, mais il était inégalable de par sa longue expérience des années de résistance et de clandestinité, dans la collecte de dons extérieurs.

## Quand Marzouki a failli démissionner de la Présidence

Fin juin 2012, Moncef Marzouki, président de la République par intérim, avait failli démissionner de sa charge. Fortement excédé par l'extradition de l'ancien Premier ministre libyen Baghdadi Mahmoudi, sans son autorisation, il a sérieusement songé à se retirer de Carthage. Se ravisant, il a exigé le limogeage du ministre de la Défense nationale, Abdelkrim Zbidi, qu'il accusait de collusion avec Ennahdha et de ne pas avoir informé le chef suprême des armées de cette extradition. Quelques mois plus tard, Marzouki demandera le départ du ministre des Affaires étrangères, Rafik Abdessalem, empêtré dans l'affaire du don chinois, et celui du ministre de la Justice, Noureddine Behiri, accusé d'immixtion dans la justice... Les trois seront maintenus en fonction et Marzouki restera à Carthage...  
 ■

## Parcours

Docteur en droit, avocat à la Cour de cassation Marié à Semia Abbou, députée à l'Assemblée des représentants du peuple, père de 3 enfants

**1966 (10 mai) :** Naissance à Tunis

**2005 (1er mars 2005) :** arrestation et condamnation le 29 avril à trois ans et six mois de prison ferme, à cause de la publication d'articles de presse

**2011 (23 octobre) :** élu membre de l'Assemblée nationale constituante sur la liste du CPR

**2011 (24 décembre) :** ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la Réforme administrative dans le gouvernement Hamadi Jebali

**2012 (13 mai) :** secrétaire général du parti le Congrès pour la République (CPR)

**2012 (30 juin) :** démission du gouvernement

**2019 (avril) :** secrétaire général du parti le Courant démocrate

**2020 (28 février) :** ministre d'État, ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la Fonction publique, de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption au sein du gouvernement Fakhfakh

**2020 (2 septembre) :** fin de mission du gouvernement Fakhfakh et démission du secrétariat général du Courant démocrate. ■

Il a reçu de grosses sommes qu'il a su mettre à l'abri et faire fructifier.»

«La compétition s'est attisée par la suite, ajoute Mohamed Abbou, avec l'apparition de Nidaa Tounes qui a sérieusement rivalisé avec Ennahdha dans le financement extérieur, mais aussi le chantage exercé sur des chefs d'entreprise, en les attirant par des promesses directes ou implicites de protection et de soutien. Le blocage de la loi sur la justice transitionnelle a été exploité par Ennahdha, des individus et des groupes pour faire chanter ceux qui s'étaient impliqués dans la malversation avant la révolution. Le pays a alors enregistré la plus grande opération de fuite de capitaux à l'étranger, ce qui a freiné l'investissement.»

En pleines négociations du premier gouvernement de la Troïka, en novembre 2011, Abbou et ses coéquipiers ont insisté pour obtenir les ministères de l'Intérieur et de la Justice. «Impossible, nous a répondu Ennahdha, menaçant qu'en cas d'insistance, il est capable de s'allier

avec El Aridha Echaabia pour former son gouvernement et nous retirer la présidence de la République. Nous avons revu nos demandes, optant pour un poste de ministre auprès du chef du gouvernement, chargé de la Réforme administrative, comptant parmi ses attributions la Fonction publique et le Contrôle général des services publics. Accord obtenu.»

«Avant le vote pour la présidence de la République, poursuit Mohamed Abbou, Ennahdha a exigé la signature du document de composition du gouvernement. Mais, lors de sa publication, nous avons été surpris par son changement : Abderrahman Ladgham est devenu ministre auprès du chef du gouvernement, chargé de la Gouvernance et de la Lutte contre la malversation, alors que, initialement, il était ministre chargé de la Réforme de la santé. A notre interrogation, Ennahdha a répondu que les attributions convenues avec nous ne changeront pas. Trois semaines après notre prise de fonctions, le chef du Gouvernement Hamadi Jebali a refusé de m'octroyer

les attributions, arguant qu'il n'avait pas pris part aux négociations et n'était pas au courant des engagements pris. J'étais contraint de démissionner de mes fonctions. Contact a été repris avec moi et Jebali a consenti à mettre la Haute autorité de la Fonction publique sous mon autorité alors que le Cgsp m'échappait.»

Abbou finira par démissionner du gouvernement le 24 mai, sans l'annoncer publiquement. Dissuadé, il accepte de reprendre ses fonctions, mais un mois après, le 30 juin, il décidera de rendre son tablier et d'en expliquer les raisons lors d'une conférence de presse.

Le même cas se posera de nouveau lors de la formation du gouvernement Habib Jemli puis celui d'Elyès Fakhfakh.

#### «Habib Jemli louvoyait», mais Ghannouchi n'en voulait pas

Au lendemain des élections législatives de 2019, Ennahdha voulait obtenir la présidence de

## Ce qui a fait tomber le gouvernement Fakhfakh

Mohamed Abbou impute la chute du gouvernement à « une série d'erreurs, de maladresses et de mauvaise communication. » Il mentionne le traitement du dossier de Marouane Mabrouk avec des jugements prononcés en juillet 2018 et non communiqués ni au chef du Contentieux de l'État, ni au ministère des Finances. Il en avait reçu «un dossier épais» qu'il avait transmis au Cgsp.

Il cite dans la foulée le marché des bavettes directement attribué par le ministre de l'Industrie à un député textile, l'affaire des sacs en plastique, celle des déchets

et, en ultime couperet, l'affaire Fakhfakh. Mohamed Abbou revient dans le détail sur le déclenchement du signalement de conflit d'intérêts et le processus de son traitement en parallèle par le Contrôle général des finances et surtout le Cgsp. Abbou s'était engagé à rendre public le rapport du Cgsp. Dès qu'il l'a reçu, le 17 juillet 2020, il s'est empressé de le transmettre au chef du gouvernement qui n'a pas manqué de l'inviter à le rencontrer. Craignant qu'il lui demande de surseoir à sa mise en ligne sur le site officiel du ministère, il a donné instruction pour sa publication. Effectivement, Fakhfakh lui a indiqué qu'il ne s'agit que d'un rapport préliminaire qu'il est inutile de rendre public. Le coup était parti. Ce qui a suscité une forte controverse dès le lendemain lors d'une réunion ministérielle... ■



The very new PICK UP

**M U S S O**

[www.ssangyongtunisie.com](http://www.ssangyongtunisie.com)

SsangYongTunisie.Officielle



**AUTOMOBILES ZOUARI**  
CONCESSIONNAIRE / SAV VEHICULES DE TOURISME

**TUNIS** - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

**SFAX** - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax  
Tél. : (+216) 70 130 020  
Fax : (+216) 74 281 020

**SOUSSE** - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

**GABES** - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 70 130 090  
Fax : (+216) 75 274 151

# جيل وراء جيل

# طاقتنا ماتو فاش



l'Assemblée des représentants du peuple en faveur de son chef, Rached Ghannouchi, et sécuriser la présidence du gouvernement. Le plus important pour le mouvement islamiste, c'était le perchoir au Bardo et il devait donc s'assurer d'un vote massif en sa faveur. Les négociations sur le chef du gouvernement et la composition de l'équipe étaient cependant non négligeables. Ennahdha a proposé pour la Kasbah, révèle Mohamed Abbou, Mongi Marzoug, Habib Jemli, Habib Kechaou et Ridha Ben Mosbah. Attayar a rejeté les trois premiers et a proposé Abderrazak Ben Khelifa pour le poste de ministre de l'Intérieur. Ancien secrétaire d'État aux Affaires régionales dans le gouvernement Mehdi Jomaa (2014), après avoir été gouverneur de Bizerte et de Tunis, il a été récusé par Ennahdha...

Habib Jemli commencera par refuser à Attayar le ministère de l'Intérieur, puis celui de la Justice, surtout lorsque Abbou a revendiqué le rattachement de la Police judiciaire à la Justice. Argument avancé : refus catégorique des syndicats de la police... «Un ami proche d'Ennahdha me rapportera, écrit Abbou : nous confier la Police judiciaire, c'est ouvrir les portes de la prison aux dirigeants du mouvement.»

Rached Ghannouchi n'était pas très enthousiaste pour la désignation de Jemli qui a été opérée en dehors de ses propres cercles. Discrètement, Attayar en a été informé. Qalb Tounès a indiqué qu'il ne lui votera pas l'investiture.

#### Elyès Fakhfakh : l'embourbement

Dès l'avortement du gouvernement Jemli et l'ouverture d'une nouvelle course à la Kasbah, Elyès Fakhfakh

## Robespierre contre l'impunité Tant de dossiers qui n'étaient pas tranchés par la justice

Mohamed Abbou est furieux. Particulièrement contre certains magistrats et le ministère de l'Intérieur. Combien de fois a-t-il saisi le parquet de dossiers de malversation. En vain, déplore-t-il avec amertume. Un procureur de la République, rapporte Abbou, a fait fi des instructions de la ministre de la Justice d'ouvrir une enquête et de délivrer un mandat de dépôt contre un individu qui a proféré publiquement des menaces de mort et d'inciter un fonctionnaire, exclu de ses fonctions, à ne pas obtempérer à cette décision et de continuer à se rendre à son bureau.

Un magistrat conseiller à la Kasbah devait être écarté... il a été promu avec rang de ministre

Un autre cas cité par Mohamed Abbou suscite des interrogations. Il s'agit d'un magistrat nommé chargé de mission par l'ancien chef du gouvernement Youssef Chahed. Il était connu pour ses interventions dans des affaires en justice et pour un rôle très controversé qu'il joue, l'accuse-t-il, dans le cadre de la campagne contre la malversation en 2017. Accédant au gouvernement d'Elyès Fakhfakh, Mohamed Abbou a demandé la fin de son détachement et son retour à son corps d'origine. La réponse de Fakhfakh a été catégoriquement négative. Lors des négociations pour la formation du gouvernement, un groupe parlementaire (Tahya Tounès, sans le citer) avait exigé son maintien à la Kasbah. Il ne pouvait rien faire. Ce même groupe avait voté la motion de censure contre le gouvernement et Fakhfakh avait alors une bonne occasion pour se séparer de ce magistrat conseiller, comme il l'a fait pour les ministres d'Ennahdha. Il ne le fera pas. Abbou n'est pas au bout de ses désagrèments. Lorsque Hichem Mechichi prend ses fonctions à la Kasbah, non seulement il le maintiendra, mais plus encore, il lui accordera une promotion au rang de ministre...

#### Aucune suite

Mohamed Abbou mentionne que des instructions ont été données afin de transmettre au parquet toute affaire de malversation. Et que les services du ministère des Finances et ceux de l'Intérieur identifient de gros bonnets de la contrebande, en localisant leur butin afin d'y effectuer des descentes de saisie et de soumettre à la justice leurs dossiers. Rien n'a été fait.

Lui-même avait sollicité directement et par écrit le ministère de l'Intérieur afin de lui transmettre et/ ou au parquet les dossiers d'hommes politiques impliqués dans des affaires de malversation. Aucune réponse. Quant aux demandes d'enquête au sujet d'un candidat à une haute fonction, les rapports reçus n'étaient pas toujours professionnels. Sacré Robespierre !

sollicitera l'appui d'Attayar en vue de parrainer sa candidature. Le parti, ne le connaissant pas à fond, s'est abstenu, se contentant de mentionner une non-objection, tout comme à l'égard de Mongi Marzoug, dans la note qu'il adressera au chef de l'État. En fait, Attayar penchait plutôt pour Hakim Ben Hamouda ou Raoudha Karafi... C'est Tahya Tounès qui portera la candidature de Fakhfakh.

Sollicité pour rejoindre le gouvernement, Attayar réitérera sa même position pour les trois ministères sans cesse revendiqués. Fakhfakh voulait lui confier les ministères de l'Éducation (qui échoira

à Mohamed Hamedi), des Domaines de l'État (Ghazi Chaouachi) et des Réformes (Mohamed Abbou.)

Commence alors la bataille des attributions. Mohamed Abbou exigera un large périmètre et un haut rang : ministre d'État, ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la Fonction publique, de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption. Ministre d'État, pour avoir une préséance sur ses collègues, lui conférant plus d'autorité. Par décret gouvernemental très contesté par les spécialistes en droit administratif, Fakhfakh lui accordera les pleins pouvoirs, à l'exception

de la tutelle de l'Instance supérieure des achats publics. La chute du gouvernement ne tardera pas à s'accélérer.

Mohamed Abbou livre son témoignage. Il en profite pour dresser le bilan de son action, pointant du doigt nombre de blocages rencontrés, exemples à l'appui. Un livre qui lève un coin de voile sur les coulisses du pouvoir... Même s'il ne dit pas tout. ■

**A contre-courant  
Une expérience à l'intérieur  
du pouvoir**

de Mohamed Abbou  
Éditions La Maison du Livre, 2021,  
250 pages, 30 DT.

**Elyès Fakhfakh tenté de  
renoncer à la Kasbah**

Alors qu'il était sur la dernière ligne droite pour remettre au président la République son programme et la composition de son gouvernement, Elyès Fakhfakh était pris d'un grand doute, rapporte Mohamed Abbou dans ses mémoires. «Le 15 février 2020, je l'ai trouvé très perplexe, écrit-il. Il commençait à douter de la sincérité des partis devant le soutenir, notant leurs multiples retournements et manœuvres, à commencer par Ennahdha. Excédé, il me confia qu'il allait demander à voir le chef de l'État pour lui remettre sa lettre de désignation, renonçant à former un gouvernement. Je l'en ai dissuadé, l'encourageant fortement à aller jusqu'au bout. Si Ennahdha bloque, à cause du futur titulaire du ministère de l'Intérieur, lui ai-je dit, vous pouvez le remplacer par Qalb Tounes, en choisissant cependant lui-même les ministres parmi ses candidats. Qalb Tounès est moins dangereux, ai-je ajouté. Il peut disparaître rapidement par quelques agents de police qui appliqueront la loi. Alors que pour déboulonner Ennahdha qui a infesté les organes de l'État et de la Justice...»

Ennahdha a fini par céder en avançant deux demandes: ajouter Lotfi Zitoun (alors sous véto de Fakhfakh) et ne pas confier le ministère des Technologies de la

communication à Lobna Jeribi. Mais aussi prendre deux conseillers au cabinet à la Kasbah.

**Fakhfakh refuse de se  
retirer et de déléguer ses  
pouvoirs à Thouraya Jeribi**

Alors que le verdict de la motion de censure était tombé au Bardo, sanctionnant lourdement Elyès Fakhfakh, empêtré dans une affaire de conflit d'intérêts, il ne s'agissait plus que d'un gouvernement d'expédition des affaires courantes. Fakhfakh, ayant perdu la confiance de l'ARP, pouvait-il continuer à le diriger ? Mohamed Abbou lui proposera de se retirer et de déléguer ses pouvoirs à la ministre de la Justice, Thouraya Jeribi. Refus catégorique.

Fakhfakh avait du mal, en outre, à accepter sa condamnation par des partis dont des ministres siègent au sein de son gouvernement. Il appellera Mohamed Abbou à venir le voir chez lui pour le consulter à ce sujet, ne lui cachant pas son intention de limoger les six ministres concernés. «C'était aussi mon avis, lui ai-je affirmé, écrit Abbou. A une exception près, Slim Choura, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, certes présenté par Ennahdha, mais étant resté à distance du mouvement. Le limogeage vaudra pour tous ! » ■



**DOUBLÉ**  
**STB عند ال**

**Prix 1** MEILLEURE STRATÉGIE  
RSE AVEC ORIENTATION  
TRANSFORMATIONNELLE

**Prix 2** MEILLEURE SOLUTION  
DE TABLEAUX DE BORDS  
CLIENTS

TRUSTED  
ADVISORS





## La première salle de cathétérisme au service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital La Rabta de Tunis inaugurée

Fin de calvaire pour les enfants atteints de défaillances cardiaques et leurs familles contraintes de solliciter une prise en charge à l'étranger, et devant attendre longuement. La première salle en Tunisie de cathétérisme pour enfants est désormais opérationnelle au sein du service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital La Rabta (Tunis). D'un coût de 2,5 millions de dinars, elle a été inaugurée vendredi 11 juin 2021, grâce à un don offert par le groupe hospitalier italien San Donato et Kamel Ghribi.

**L**e ministre de la Santé, Dr Faouzi Mehdi, l'ambassadeur d'Italie en Tunisie, Lorenzo Fanara, le représentant du Groupe San Donato, M. Marwen Okbi, étaient visiblement ravis de prendre connaissance de cette nouvelle unité, mesurant l'importance des services qu'elle apportera. Ils étaient entourés par le Professeur Alessandro Frigiola, directeur de la chirurgie cardiaque pédiatrique et congénitale adulte, le doyen de la faculté de médecine, Pr Jouini, le PDG de la Cnam, Habib Toumi, et la présidente de l'association One Day one Dream, Dorra Garali, ainsi que l'équipe du

service, dirigé par le Pr Fatma Ouarda Torjeman.

Le ministre de la Santé s'est dit heureux d'inaugurer cette salle dont le coût d'acquisition a été généreusement consenti par le Gruppo San Donato. «A cette occasion, je me fais l'agréable devoir, a-t-il déclaré, de rendre hommage aux efforts considérables déployés par les équipes du service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital La Rabta de Tunis et de sa cheffe de service Pr Fatma Ouarda. Cette salle n'aurait jamais vu le jour sans le soutien infaillible du Groupe San Donato et GK Investment Holding, et à leur tête Kamel Ghribi. L'expression de ma gratitude s'adresse également au Dr

Francesco Galli, au Pr Alessandro Frigiola, au Dr Federico Chiodi et au Dr Nadia Bousaidi, qui nous ont fait l'amitié de se déplacer à Tunis pour assister à cet événement qui donne un sens profond à l'engagement de l'Italie en faveur d'un partenariat sanitaire et solidaire.»

De son côté, l'ambassadeur d'Italie en Tunisie, Lorenzo Fanara, a indiqué: «Dans ce cadre exceptionnel de crise pandémique mondiale, nous sommes heureux de voir que la Tunisie et l'Italie restent unies pour surmonter cette situation. Les enfants ne pouvant plus se déplacer pour effectuer leurs interventions, l'inauguration de cette salle de cathétérisme arrive ainsi au



moment idéal. Nous ne pouvons qu'être reconnaissants de l'effort fourni par les équipes de l'hôpital et leurs homologues italiens.»

Pour sa part, le représentant du groupe San Donato, Marwen Okbi, a déclaré: «Je suis ému par la solidarité et la fraternité de nos deux pays. San Donato est toujours là pour guérir les enfants tunisiens et accompagner les équipes médicales dans leurs projets». Il a également rappelé «qu'ayant fait de ce projet un combat personnel, Kamel Ghribi, président de GK Investment Holding Group et vice-président du Groupe Hospitalier San Donato, a accompagné les équipes du service, du financement à l'inauguration de cette salle.» Le représentant de la fondation San Donato a réitéré la volonté du groupe de rendre plus paisible la vie de ces jeunes patients et de leurs familles.

Quant au Pr Fatma Ouarda Torjeman, cheffe du service de cardiologie pédiatrique à l'hôpital La Rabta de Tunis, elle a souligné que "sans l'investissement de toutes ces parties prenantes, les jeunes patients auraient encore été obligés d'attendre, ce qui aurait mis leur vie en danger. Aujourd'hui, nous sommes finalement capables de sauver des vies et de diagnostiquer des maladies avant qu'il ne soit trop tard. Je tiens personnellement à remercier toute personne ou organisme qui nous a accueillis et qui a cru en ce projet et en son importance." Pr Fatma Ouarda Torjeman a salué les membres de son équipe, notamment Pr Hela Masaad et Pr Hakim Kaouther.

Pour atteindre cet objectif, les équipes médicales ont été accompagnées par l'association One Day One Dream présidée par Dorra Garali, mais également par le professeur Alessandro Frigiola, directeur de la chirurgie cardiaque pédiatrique et congénitale adulte de l'IRCCS Policlinico San Donato di Milano.



## Chronique

## Un pays ingouvernable ou «irréformé»?

D'

après l'INS, la Tunisie compte actuellement un peu moins de 12 millions d'habitants (les Tunisiens sont évidemment plus nombreux: plus de 13 millions avec la diaspora). Si l'on excluait les nouveau-nés, les enfants en bas âge, les fous, les débiles congénitaux, les séniles avérés et les résidents étrangers, la population du pays pourrait bien compter dans ses rangs un peu plus de huit millions de «muftis» et d'imams, de spécialistes en sécurité et contre-terrorisme, de stratèges militaires, de politologues, de diplomates, de juristes constitutionnels et autres, d'économistes, d'économètres, de statisticiens, d'analystes financiers, de démographes, de sociologues, d'historiens, de savants en médecine et en virologie, etc. C'est du moins ce que la vox populi croit et que les médias nationaux laissent entendre. Depuis le 14 janvier 2011, tout un chacun pense pouvoir donner un avis éclairé sur tout. Cela va de la balance des paiements aux espèces menacées, de la dérive des continents à la périodicité des glaciations.

Dans ce charivari où plus personne n'est vraiment écouté, plus personne n'est cru, il n'existe aucune chance pour que la démocratie tunisienne puisse fonctionner «normalement». Il est heureux que la parole ait été enfin libérée après des décennies de castration. Toutefois, la démocratie est très exactement le contraire du chahut permanent et de l'irresponsabilité partagée. La liberté d'expression n'est pas utilisée en Tunisie pour éclairer des esprits trop longtemps

asséchés, mais pour satisfaire de bas instincts trop longtemps refoulés. Les outrances verbales et les contre-vérités débitées dans la rue, les réseaux sociaux et les médias sont si redondantes et aliénantes que la société tunisienne s'est retrouvée sous la coupe de l'incrédibilité institutionnalisée. Nulle démocratie ne peut vivre ou survivre dans ces conditions.

Un tel environnement ne pouvait que conduire à la multiplication des transgressions. Peu de citoyens remplissent leur rôle avec conscience et moins encore accomplissent leur devoir avec rigueur. Pour tous, «l'enfer, c'est les autres». Le trouble des esprits et des âmes est tel que des professionnels indispensables à la marche du pays désertent leur champ naturel d'action et de compétence pour faire du politique, pensant, à tort, qu'ils seraient bien plus utiles ailleurs. D'autres fuient la patrie, sans regret ou remords. La saignée pour la Nation est double, terrible même. Entre-temps, tous les responsables politiques sont indistinctement traités de vendus et de salauds, à croire que la légion des prétendants se compose ou de cyniques ou de stupides. Ainsi, aucun gouvernement n'aura la crédibilité nécessaire pour agir et pour négocier avec l'étranger et les institutions financières internationales sans sacrifier les intérêts vitaux du pays et la dignité des Tunisiens. Voilà où nous en sommes et voilà où nous conduit l'intempérance des êtres.

La Tunisie est devenue un pays ingouvernable dit-on, c'est-à-dire un pays qui ne peut plus être gouverné par des moyens licites ou démocratiques. C'est à quoi une majorité de Tunisiens s'est finalement résolue en appelant de ses vœux le rétablissement du régime autoritaire. Certes, l'«ingouvernabilité» du pays résulte, en première lecture, des institutions et du mode de scrutin aux législatives, mais c'est vite oublier que le régime autoritaire n'a rien réglé jadis des problèmes ayant conduit à la «révolution»: déséquilibres régionaux et sectoriels, chômage, répartition inéquitable des richesses et de la charge fiscale, rendement inversé de la redistribution et des transferts sociaux, corruption, domestication de l'État et de l'administration, etc. Aucun de ces problèmes n'a trouvé de solution depuis le 14 Janvier 2011, ni même un début de solution.



...La Tunisie est devenue un pays ingouvernable dit-on, c'est-à-dire un pays qui ne peut plus être gouverné par des moyens licites ou démocratiques. C'est à quoi une majorité de Tunisiens s'est finalement résolue en appelant de ses vœux le rétablissement du régime autoritaire. Certes, l'«ingouvernabilité» du pays résulte, en première lecture, des institutions et du mode de scrutin aux législatives, mais c'est vite oublier que le régime autoritaire n'a rien réglé jadis des problèmes ayant conduit à la «révolution»: déséquilibres régionaux et sectoriels, chômage, répartition inéquitable des richesses et de la charge fiscale, rendement inversé de la redistribution et des transferts sociaux, corruption, domestication de l'État et de l'administration, etc. Aucun de ces problèmes n'a trouvé de solution depuis le 14 Janvier 2011, ni même un début de solution. ....



• Par Habib Touhami

S'il en est ainsi, c'est parce que le ver était dans le fruit dès le départ. Ceux qui se sont mobilisés pour abattre le régime précédent comme ceux qui ont joué du désarroi général pour accaparer le pouvoir n'ont jamais voulu que les choses changent vraiment. Un changement des hommes leur suffisait (des institutions aussi dans la mesure où elles favorisent leurs desseins). Leur but n'était en aucun cas de remettre en cause les privilèges abusivement conquis, ni d'agir contre les blocages socioéconomiques et culturels qui persistaient, mais d'acquiescer des privilèges et des places à leur tour. C'est pourquoi au changement des hommes n'a pas succédé le

changement des choses comme il est attendu après une vraie «révolution». La «révolution» tunisienne a été enterrée vivante à la naissance par ceux-là mêmes qui en font le plus commerce.

Il est impératif que l'on prenne enfin conscience qu'un changement des institutions et du mode de scrutin aux législatives ne suffit pas à sortir le pays de l'ornière. Le présent l'atteste et l'avenir le prouvera si besoin est. La problématique tunisienne est en effet d'une toute autre nature, d'une toute autre dimension. Au conformisme socioéconomique d'antan s'est ajoutée une formidable régression

des structures mentales et des comportements sociaux, résultat de la situation générale et de l'islamisation insidieuse de la société. Sur ce plan, l'autoritarisme et la démocratie ont montré les mêmes limites, les mêmes carences. De ce fait, le choix n'est pas entre la dictature et la démocratie comme on le péroré béatement, puisque tout retour à la dictature doit être formellement exclu, mais entre l'immobilisme et le mouvement, et dans la mesure où l'ingouvernabilité du pays réside objectivement dans son incapacité à s'autoréformer, c'est précisément ce verrou qu'il faut faire sauter en premier. ■

H.T.

## AGIL célèbre ses 60 années d'activités en inaugurant son musée



Forte de ses 60 années d'activités fructueuses, AGIL a réussi non seulement à s'imposer comme leaders dans le marché pétrolier en Tunisie mais surtout à maintenir ce positionnement pendant des décennies.

A cette occasion, AGIL a organisé une journée portes ouvertes à son dépôt de carburants à la zone pétrolière de Radès pour l'inauguration de son musée, un bijou à la pointe de la technologie. Un musée qui rassemble des éléments identitaires de son patrimoine. Il raconte l'histoire de ses métiers, de son savoir-faire et de ses valeurs : « Respect, dynamisme, sécurité et citoyenneté » qui sont le moteur de la firme. Un musée qui incarne à lui seul l'ancrage de la mémoire de la SNDP.

L'inauguration de ce musée a été marquée par la réalisation de deux œuvres uniques dans le monde de la distribution pétrolière nationale :

Une œuvre artistique en trompe-l'œil conçue à cette occasion spéciale par l'artiste SBEI GNEOUI. L'œuvre, sous forme d'anamorphose, représentant le cheval AGIL, a été élaborée à partir d'équipements et accessoires représentatifs de ses différentes activités.

Mais aussi, AGIL a élaboré un film institutionnel qui a été produit autour de l'œuvre artistique et qui raconte le récit de ses 60 ans d'existence : de l'idée à la concrétisation.

Par ailleurs, l'inauguration du musée a été également une occasion pour célébrer la mise en œuvre de nouvelles mesures et décisions bénéfiques autant pour l'entreprise que pour l'environnement, notamment :

- La généralisation des carburants additivés sur tout le réseau de la SNDP
- Le lancement en juillet 2021 d'une deuxième génération de carburants additivés, l'AGIL X Advanced
- Le développement d'un réseau de points de recharge pour voitures électriques, à travers l'installation de 10 bornes de recharge électrique d'ici à la fin 2021. A cet effet, une convention stratégique avec Hélios – BYD a été signée.

• Une convention de coopération dans le domaine de l'économie circulaire avec la SOTULUB.

• Une convention avec le ministère des Affaires locales et de l'Environnement signée le 5 juin 2021 et qui porte sur trois axes :

- L'embellissement de l'environnement avec pour objectif de contribuer à la plantation d'un million d'arbres en milieu urbain sur 3 ans,
- La contribution à la stratégie nationale de l'économie bleue, notamment à travers le nettoyage des plages et la collecte des déchets en plastique dans les ports de pêche.
- Le développement du photovoltaïque dans les ports de pêche.



## Du rôle de «l'Algérie nouvelle» de Tebboune dans son voisinage



**A peine quelques jours avant les élections législatives anticipées du samedi 12 juin 2021, le président algérien Abdelmadjid Tebboune a, successivement, fait deux sorties médiatiques fortement remarquées : la première en accordant une interview à l'hebdomadaire français *Le Point* (publiée le 3 juin 2021), et la seconde, en accordant une autre à la chaîne de télévision qatarie *Al Jazeera* (diffusée le 8 juin 2021).**



• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Dans l'une et l'autre des deux interviews, il a évoqué plusieurs questions nationales et régionales, avec une «franchise rare» et sans éluder «aucun sujet», a, notamment, souligné *Le Point*.

Parmi ses déclarations qui ont particulièrement retenu l'attention, celle où il a parlé de la crise libyenne a fait sensation. En effet, il a rappelé que l'Algérie a refusé que Tripoli «tombe aux mains

des mercenaires», et surtout révélé qu'elle «était prête à intervenir d'une façon ou d'une autre pour empêcher sa chute».

Cette révélation jette, a posteriori, la lumière sur les raisons de l'une des plus importantes modifications apportées par la constitution révisée du 1er novembre 2020. Il s'agit, en l'occurrence, de celle relative au rôle de l'armée algérienne qui peut, dorénavant, être déployée en dehors du territoire national.

Par cette modification, le président Abdelmadjid Tebboune a, en effet, doté son pays d'un moyen qui lui manquait pour soutenir les positions et mettre à exécution les options de sa politique étrangère.

Au vu des résultats des élections législatives anticipées et en attendant la formation du nouveau gouvernement qui, selon les analystes, serait probablement un gouvernement d'unité nationale, le président Abdelmadjid Tebboune semble croire qu'il a, désormais, les coudées franches pour poursuivre la mise sur pied de «l'Algérie nouvelle» qu'il a promis de construire tant dans sa dimension interne que dans sa dimension externe (régionale et internationale).

A cet égard, quatre remarques sont à faire à partir de ses deux interviews et de ses déclarations à l'occasion des élections législatives :

**1/** en affirmant que «le Hirk authentique a sauvé l'Etat algérien de la déliquescence», il semble dire que ce «soulèvement populaire» a accompli sa mission et par conséquent perdu sa raison d'être.

Ceci est, pour lui, d'autant plus vrai que «ce qui reste du Hirk originel est très hétéroclite» car, affirme-t-il, «on y trouve de tout, il y en a qui crient (état islamique!) et d'autres qui scandent (pas d'islam!) «En outre, ajoute-t-il, «le mouvement *Rachad* a commencé à mobiliser tous azimuts, à donner des instructions pour affronter les services de sécurité et l'armée. Quant au MAK (le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie), il a tenté d'agir avec des voitures piégées».

Faisant remarquer que si le Hirk est sorti victorieux, c'est grâce à son pacifisme et à la protection des services de sécurité et de l'armée, il a indiqué que «les parties derrière les récentes marches étaient inconnues et les manifestations ne sont plus unifiées en termes de revendications ou de slogans». En plus, «cinquante wilayas

algériennes n'enregistrent aucune marche ces derniers temps», a-t-il fait savoir.

Et de conclure : «Face aux appels à la violence, la patience a des limites».

Il est, donc, temps qu'il prenne les choses en main et qu'il aille de l'avant dans la mise en œuvre de son programme de réformes visant à «remettre sur pied le pays, à lutter contre les passe-droits, à reconstruire les institutions démocratiques et à faire que la République appartienne à tout le monde».

**2/** En faisant l'éloge de la «toute fidélité de l'armée, avec à sa tête le chef d'état-major Saïd Chengriha», et en affirmant que «si nous n'avions pas une armée aussi moderne et aussi professionnelle, la situation en Algérie serait pire qu'en Libye ou en Syrie, il ne fait qu'exprimer sa reconnaissance au rôle capital joué par l'armée dans l'accompagnement du Hirk.

Soutenant encore que le poids de l'armée algérienne qui est, pour lui, «une institution constitutionnelle qui sacralise la Constitution de l'Etat» est «une réalité positive», et que «la relation entre la Présidence et l'Armée est une relation somme toute naturelle», il semble réaffirmer qu'il continuera à lui faire confiance, et à compter sur elle pour faire face aux dangers aussi bien internes qu'externes qui guettent l'Algérie.

Il n'est pas anodin, dans ce contexte, qu'il ait tenu à relever que l'instabilité de la Libye a eu des répercussions sur la situation au Mali et au Sahel, et qu'il ait fait état de «caravanes chargées d'armes lourdes et légères repérées par satellite en direction de la région du Sahel sans être interceptées».

«De tels actes avaient pour objectif de cerner l'Algérie pour faciliter son infiltration et c'est pourquoi nous œuvrons à renforcer davantage notre armée», a-t-il conclu en précisant que les dernières

manœuvres militaires visaient à «assurer l'état prêt des troupes en cas d'urgence».

**3/** En affirmant que «l'Algérie s'est débarrassée de l'islam idéologique qui a tenté de s'y imposer au début des années 1990», que cet islam «n'existera plus jamais en Algérie», et que «le courant islamiste actif en Algérie est différent des courants islamistes dans d'autres pays», il semble envoyer un message «innocentant» et tranquilisant aux islamistes algériens qui ont pu obtenir un nombre important des sièges au nouveau parlement, et dont l'appui lui sera plus tard indispensable pour mener à bien ses futures initiatives et actions.

**4/** Enfin, en déclarant que pour lui, «le taux de participation n'a pas d'importance et que ce qui lui importe, c'est que ceux pour lesquels le peuple vote aient une légitimité suffisante», il semble minimiser le boycottage des élections qui, pour certains observateurs, veut dire que le fossé se creuse, de plus en plus, entre le pouvoir et la population.

L'ensemble de ces éléments réunis indiquent, à mon point de vue, que le pouvoir algérien a la conviction, ou du moins le sentiment, qu'il a pu se reconstituer et que l'Algérie est prête à restaurer son rôle actif dans la région. Et c'est là le sens du message que les autorités algériennes ne cessent de réitérer, surtout en ce moment où des changements importants s'effectuent dans leur voisinage immédiat, qui se trouve dans une véritable tourmente, et qui présente des menaces réelles pour leur pays.

L'annonce le 10 juin 2021, juste deux jours avant les élections législatives algériennes, par le président français Emmanuel Macron de la fin de l'opération «Barkhane», ne peut que confirmer cette tendance et inciter l'Algérie à accélérer son retour en force sur la scène régionale. A suivre de près. ■

M.B.H

## La villégiature au temps des beys

La villégiature, art de vivre éminemment méditerranéen, a des racines anciennes dans notre pays. C'est ainsi qu'entre les XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, sous la dynastie des sultans hafside, ayant fait de Tunis la capitale de leur royaume, édifièrent dans ses environs des palais de plaisance, dans le droit fil du raffinement de l'Espagne musulmane. A partir de 1705, cherchant à rompre avec le caractère allogène des pouvoirs ottomans qui s'étaient succédé depuis la conquête de 1574, Hussein Bey, le fondateur de la dynastie qui porte son nom, voulut renouer avec l'héritage hafside. Il réussit dans cette politique de tunisification dans bien des domaines, dont l'art de la villégiature. Voyons cela de plus près.



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour



■ Palais de la rose à La Manouba. Porte d'accès prise depuis le patio. On distingue en arrière-plan la driba qui débouche sur la cour extérieure et le perron (photos du Ministère de la Défense nationale)

**S**i les beys, malgré l'existence de leur palais du Dar El bey à la Kasbah pour des raisons que nous avons développées précédemment ici même, ne résidaient jamais dans leur capitale, les dignitaires y possédaient leurs demeures. Cependant, le séjour de ces derniers dans la médina, de même que les notables beldis, n'avait lieu que durant l'hiver. Dès le retour du printemps, on partait pour les résidences des campagnes riannes des environs ouest de Tunis. Puis, l'été venu, on quittait la médina pour s'installer dans les résidences des environs nord de la capitale, réputés pour leur fraîcheur et les bienfaits de l'air marin.

Au printemps, la campagne de La Manouba, située à quelques

kilomètres à l'ouest du Bardo, faisait l'unanimité et des princes et des citoyens. Sans doute, sous la dynastie précédente des Mouradites et même avant, La Manouba jouissait-elle des faveurs des Tunisois. On sait, par exemple, que depuis le Moyen Âge, des fêtes champêtres étaient organisées par les citoyens pour saluer le retour du printemps. Toutefois, les seuls témoignages architecturaux qui soient parvenus jusqu'à nous sont d'époque husseinite. Le joyau architectural y est, sans conteste, le palais construit par Hammouda Pacha Bey en 1798. Son nom initial était Sânièt Qattâr-el-Ward (l'appellation en usage aujourd'hui de Qasr al Warda, Palais de la rose date du protectorat), c'est-à-dire «le Verger doté d'un alambic destiné à extraire l'essence de rose». On le connaissait aussi

sous le nom d'el Borj el Kébir. Ce monument constitue un splendide témoignage d'architecture de plaisance conforme au modèle tunisien traditionnel, d'inspiration arabo-musulmane avant que ce dernier ne succombe progressivement face à la vogue des villas d'inspiration italienne. Ayant eu l'occasion de travailler sur ce palais après avoir conduit les travaux de restauration de la Abdelliya, j'avais remarqué au Palais de la rose les mêmes éléments qu'à La Marsa ; notamment, le rôle central du patio à ciel ouvert surélevé à péristyle et initialement doté d'un bassin. Au niveau du décor, on y retrouve, cependant, comme dans d'autres monuments, une heureuse cohabitation entre des éléments traditionnels et des motifs d'influence occidentale.



■ Portique et bassin du patio. Palais de la rose (photo MDN)

■ Entrée et détail de la cour (photo MDN)



Plus tard, Ahmed I Bey, dans le cadre de la modernisation de son armée, affecta le Palais de la rose à la cavalerie. Il abrite aujourd'hui le musée militaire national à la réalisation

duquel l'auteur de ces lignes eut l'honneur de contribuer. Les jardins magnifiques du palais étaient agrémentés d'un très joli kiosque. Voici ce qu'écrivait à son propos, en

1908, l'architecte Henri Saladin : «Ce charmant petit monument brodé des plus délicieuses arabesques sculptées sur plâtre tombait en ruine; le Gouvernement tunisien en fit



*l'acquisition, le fit démonter avec le plus grand soin et remonter dans le jardin du Belvédère par M. Lefèvre, architecte de la ville de Tunis (...)* Il forme actuellement un des plus beaux ornements du parc municipal de la ville de Tunis.» Avant Hammouda Pacha, son oncle, Mohamed El Rachid Bey (1756-1759), prisait le séjour à La Manouba. Il résidait dans le palais dit de Koubbet el Nhâs qui passa plus tard de la famille régnante à celle du général Farhat, dignitaire mort lors de l'insurrection de 1864. Restauré avec soin par son propriétaire actuel, il accueille aujourd'hui diverses manifestations.

Fort heureusement, La Manouba possède encore aujourd'hui des

résidences privées à caractère historique. Comme il est assez difficile d'y accéder, on peut cependant avoir une idée précise de l'élégance architecturale et du raffinement des bâtisseurs en visitant le musée militaire national, ainsi que le palais jadis propriété de la famille Zarrouk, très joliment restauré dans les années 1990 par les soins de l'Association de sauvegarde de la Médina de Tunis et qui abrite désormais les bureaux du gouverneur de La Manouba ; et bien sûr, Koubbet el Nhâs

Beaucoup moins appréciée par la société tunisoise, la Mohammedia (ou Mhammediyya) est célèbre pour les vestiges des palais construits en 1842-1843 par Ahmed Pacha Bey.

Elle existait depuis les temps anciens comme résidence de printemps en même temps que domaine agricole. Au XVIIIe siècle, le dey Osta Mourad y possédait une propriété qui passa ensuite entre les mains de dignitaires bien en cour. Voici ce que nous en dit l'éminent historien Jacques Revault: «On rapporte que, lassé par les luttes qu'il avait dû mener, aux côtés de son frère Ali, contre les Algériens, le bey Mohamed [el Rachid] ben Hussein avait choisi un lieu de repos plus à l'écart de la capitale que les palais du Bardo et de La Manouba. Appréciant la beauté et la tranquillité des collines qui précèdent les monts du Zaghuan, il s'y fit bâtir au milieu du XVIIIe siècle, près du mausolée de Sidi Salah, une



■ Palais Koubbet el Nhâs. Le patio

■ Kobbèl el Nhās; Salons



■ Kobbèl el Nhās. Un salon



villégiature de printemps». Son arrière-petit-fils, Ahmed, voulut en faire plus qu'une simple villégiature, une sorte

de deuxième Bardo, y édifiant palais, caserne, mosquée, une médersa, un hammam, un souk, le télégraphe,

et toutes les commodités ; et incitant ses ministres à y construire des palais. Les choses se firent avec une telle précipitation, nous dit l'historien Ben Dhiyf, que les constructions n'étaient guère robustes. D'ailleurs, à la mort du pacha, son successeur et cousin Mhammad fit transporter le mobilier et démonter l'essentiel des éléments d'architecture et de décor pour le palais de La Marsa. Ce qui subsista ne tarda pas à tomber en ruine. A propos de cette cité princière construite par Ahmed, beaucoup de nos compatriotes reprenant un cliché de l'historiographie coloniale persistent à parler d'un «Versailles tunisien». Faut-il rappeler que la tradition des résidences princières en dehors des capitales est ancienne dans la civilisation musulmane ? En outre, la chronologie est là pour



■ Koubba du Belvédère

démentir une soi-disant volonté d'Ahmed Bey d'imiter le Roi-Soleil. La Mohammedia a été achevée et 1842, c'est-à-dire quatre ans avant le voyage du prince tunisien en France. Quant à la date de 1852 évoquée par l'historien Jean Ganiage, elle correspond à la construction sur une hauteur située près de la cité beylicale initiale d'une résidence dite «El Sâlihiya», construite par un Ahmed Pacha Bey déjà malade lorsque ses médecins lui interdirent de loger dans son palais de 1842.

Voyons, à présent, les résidences d'été. Appréciée depuis toujours pour la beauté de son site, la fraîcheur de son climat durant la belle saison et les effets bénéfiques de l'air marin, La Marsa n'a cessé d'occuper une place de choix dans le cœur des estivants. La résidence



■ La Marsa. Palais El Abdelliya (XVIe s)

■ Mohamed- El Hédi Pacha Bey (1902-1906) dans son palais de Dermech à Carthage (collection de l'auteur)



de plaisance la plus ancienne qui s'y trouve encore aujourd'hui date du XVI<sup>e</sup> siècle : c'est Al Abdelliya. Outre les derniers princes hafside, ce monument – qui jadis constituait un des éléments d'un ensemble de trois palais sultaniens – fut probablement utilisé par les beys mouradites, prédécesseurs des

Husseïnites. Ce qui est sûr c'est que Mourad III (1699-1702), le dernier prince de cette dynastie, séjourna à La Abdelliya. Sous les Husseïnites, le palais fut habité temporairement par Hussein Bey B. Ali et Ali Pacha. Mahmoud Bey, qui régna de 1814 à 1824, résidait lui dans une seconde



■ Les palais de La Mohammedia au temps d'Ahmed Pacha (dessin de Chassiron)

Abdelliya qui se trouvait près du Saf-Saf.

Le véritable fondateur de La Marsa comme villégiature husseïnite fut Mhammad Pacha Bey, celui-là même qui au Bardo avait fait bâtir le palais qui abrite aujourd'hui le musée national. Avant d'accéder au trône en 1855, il s'était déjà attaché à La Marsa. Bey régnant, il y édifia un palais qui prendra plus tard le nom de Dar el Taj (Résidence de la couronne). Son frère et successeur, Sadok Pacha Bey (1859-1882), n'y résida pas, préférant passer la belle saison au palais de La Goulette. Par contre, Ali III (1882-1902) s'installa à Dar el Taj. Il y habita été comme hiver et y mourut. Notons ici que depuis 1881, Le Bardo n'était plus occupé par les souverains qui ne s'y rendirent désormais qu'à l'occasion des cérémonies officielles. C'est à cette époque que La Marsa, qui jusque-là avait plus tôt un caractère champêtre, connut un début d'urbanisation avec la construction de la mosquée, d'une caserne, de diverses dépendances du palais, de souks, d'un hammam, des logements du personnel, les écuries et la remise des carrosses. Le domaine beylical comprenait aussi une serre et une ménagerie. On assista à la naissance de quartiers résidentiels modernes qui vinrent s'ajouter aux demeures des dignitaires construites autour de vastes vergers et jardins irrigués. Puis le Dar el Taj accueillit les beys Naceur (1906-1922) et, en 1942, Moncef. Quant à Ahmed II (1929-1942), il habitait dans son palais privé du Saf-Saf et au plus fort de l'été (juillet et août) s'installait en bord de mer dans un pavillon sur pilotis. Son successeur, Moncef Bey, fit de même. La Koubbat el Hawwâ, chère aux Marsois, fut construite, nous dit le prince historien Mokhtar Bey, par Ali Bey III. Son fils Ahmed en fit un

■ Le corps expéditionnaire tunisien de Crimée défilant devant Mhammad Pacha Bey en 1856, Palais de La Marsa. On notera la façade initiale de style tunisien (copie tardive d'un tableau l de Moynier dont l'original existe dans les collections de l'Etat)



bien de rapport. Malheureusement, dans les premières années de la république, le Dar el Taj fut détruit sans vergogne ainsi que ses dépendances puis le souk et les habitations voisines ainsi que le palais Mhammad Khaznadar et ses héritiers les Chérif et d'autres demeures de princes. Seul subsista dans le quartier du Dar El Taj le palais personnel d'Ahmed Bey II. Mais occupé par des squatters

encouragés par la municipalité d'alors, il ne tarda pas à se dégrader. Ces destructions furent un véritable désastre et un mépris manifeste pour le patrimoine historique architectural et urbain.

A proximité de La Marsa, se trouve le promontoire de Sidi Bou Saïd. Un village d'été y fut créé par Hussein Bey Ben Ali (1705-1740). Son successeur Ali Pacha, ainsi que

Mohamed-El Rachid, bey poète et mélomane, y séjournèrent à la belle saison. Mahmoud bey (1814-1824) y édifia un palais, aujourd'hui propriété privée.

Lorsqu'on quitte La Marsa et Sidi Bou Saïd en direction de La Goulette, on traverse le territoire de la Carthage antique dont le panorama superbe couronné par le majestueux Boukornine ne manqua pas de susciter l'intérêt des princes. Md. El Hédi bey (1902-1906) y possédait un palais en bord de mer et son parc, connus sous le nom de Dermech. Cette résidence existe toujours et appartient à l'Etat qui y loge un institut de formation. Le prince Md. El Habib eut d'abord une résidence à Douar Chott (aujourd'hui Carthage- Byrsa). Lorsqu'il accéda au trône en 1922, il acquit une résidence qui avait appartenu à un dignitaire, le général mamelouk Ahmed Zarrouk. Le bey Md. Lamine (1943-1957) b. Md.El Habib l'hérita de son père. Il l'agrandit et fit aménager en mer une jetée et un pavillon sur pilotis pour la baignade, dont il ne reste plus grand-



■ Le Palais de La Marsa (Dar el Tâj) avec ses façades refaites dans le style italianisant en vogue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

■ Le palais beylical de Carthage



choses aujourd'hui. Des événements marquants de la vie politique eurent pour cadre cette résidence comme la visite au bey du général de Gaulle en 1943 ; et surtout le discours de Pierre Mendès-France qui annonça devant le bey, le 31 juillet 1954, la résolution du gouvernement français d'octroyer l'autonomie interne à la Tunisie. C'est de là que, le 25 juillet 1957, Lamine Bey fut emmené en résidence surveillée, son palais et ses biens et ceux de sa famille confisqués. Après moult péripéties, le palais beylical est occupé aujourd'hui par l'académie Beyt el Hikma.

Plus loin, au sud-est, voici La Goulette, le port militaire et marchand historique de Tunis. L'idée aujourd'hui répandue d'une Goulette cosmopolite, populaire et multiconfessionnelle a fait oublier qu'elle était aussi une résidence d'été des beys et de certains dignitaires. L'historien Ben Dhiaf nous

apprend que le palais princier fut construit à proximité de l'arsenal, par Ahmed I Pacha. C'est là qu'il mourut le 30 mai 1855. Sadok Bey (1859-1882) opta lui aussi pour La Goulette. Ce palais mais aussi le charmant canal ont disparu à la chute de la monarchie, portant un tort irrémédiable au caractère méditerranéen de la ville.

Si le printemps et l'été étaient propices à la détente, l'hiver n'était pas en reste. Hammam-Lif, au sud de Tunis, était un lieu connu depuis l'antiquité pour les vertus curatives de sa source thermale. Un palais et des bains furent construits par Hussein II bey (1824-1835). Depuis, tous les souverains prirent leurs quartiers d'hiver à Hammam-Lif, à l'exception, peut-être, des beys Sadok et Md. El Hédi qui résidaient en hiver au palais dit al Kasr al Saïd, situé à proximité du Bardo. Amoncellement sans grâce d'appartements, le palais

d'Hammam-Lif présente un intérêt architectural médiocre; le peu d'éléments intéressants ayant été pris à diverses reprises pendant et après la monarchie. Historiquement, l'événement le plus marquant et le plus choquant pour les Tunisiens y fut l'enlèvement par les troupes britanniques du bey Moncef en mai 1943. Au XXe siècle, Hammam-Lif connut une croissance urbaine et devint en même temps, ainsi que ses voisines Radès et Saint-Germain (actuelle Ezzahra), une cité résidentielle et balnéaire qui rencontra un succès certain auprès des Tunisois mais aussi des grands propriétaires italiens du vignoble du Cap Bon. Les employés du chemin de fer de la compagnie Bône-Guelma s'y fixèrent, contribuant à lui donner son caractère nouveau de banlieue de Tunis.

Bien entendu, qu'il s'agit de villégiature de printemps, d'été ou d'hiver, autour de ces demeures beylicales s'édifiaient

■ Le palais de Hammam-Lif au XIXe siècle (d'après Chassiron)



■ Vue d'ensemble actuelle du palais de Hammam-Lif



des résidences appartenant aux membres de la famille régnante, aux dignitaires et à des citoyens fortunés.

Ainsi le territoire qui s'étend de La Goulette à Gammarth était, jadis et naguère, parsemé d'élégantes



■ La Manouba. Dar Zarrouk (aujourd'hui siège du gouvernement)

et parfois somptueuses demeures appartenant à l'aristocratie tunisienne ainsi qu'à des notables européens. Signalons l'imposant palais de style italien du général Khérédine, Premier ministre de 1873 à 1877, dont le parc couvrait à peu près l'agglomération connue précisément sous le nom de Khérédine; même chose pour le ministre Mustafa Bach-Agha dont le palais et le domaine ont donné plus tard naissance à la ville du Kram [initialement Kram al Agha, «les Figuiers de l'Agha»]

Il va de soi que les maisons où l'on villégiaturait, se trouvaient non seulement là où séjournèrent les beys, mais aussi dans des lieux réputés pour leur environnement agréable et appréciés de l'élite sociale comme l'Ariana et Mornag en hiver et au printemps, Radès en été et ailleurs. Au XIXe siècle, non loin de La Marsa, sur les hauteurs de Gammarth, un puissant personnage, Mahmoud Djellouli, fit construire une résidence d'été, suivi plus tard par Mahmoud Ben Ayed. A l'autre extrémité du golfe de Tunis, au Cap Bon, Korbous, réputé pour ses sources thermales, était au XXe siècle un endroit couru par les élites citadines pour de courts séjours.

Impulsée par les princes, la villégiature husseinite était l'expression d'une culture qui sut associer le raffinement des mœurs et des usages au respect de la nature et de ses bienfaits. Au plan du patrimoine national, cette époque nous a légué de superbes témoignages d'architecture de plaisance, ainsi que de l'art des jardins. A nous de les conserver et de les exploiter à bon escient. ■

Md. A. B.A.

Histoire

# Aux origines de la Nahda

## L'Expédition d'Égypte (1798-1801)



• Par Abdelaziz Kacem

**C'était il y a deux siècles vingt-trois ans. Le 1er juillet 1798, un nouvel Alexandre débarque à Alexandrie. L'Expédition d'Égypte commençait. Foulant le sol égyptien, un général de vingt-neuf ans, Bonaparte, grandiloquent, comme de coutume, s'adressait à ses soldats : «Vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et sur le monde sont incalculables»<sup>(1)</sup>. Il n'avait pas tort.**

**A**près avoir rapidement bousculé la petite garnison qui la défend, il investit la ville et fait sa fameuse proclamation : il est venu libérer les Égyptiens du joug que leur imposent un ramassis d'esclaves, les usurpateurs Mamelouks. Jouant sur la croyance des musulmans au destin, il décrète : «Dieu, Maître de l'Univers et Tout-Puissant, a ordonné que leur empire finît. Peuple de l'Égypte, on vous a dit que je ne suis venu ici que pour détruire votre religion ; cela est mensonge ; ne le croyez pas ; dites à ces diffamateurs que je ne suis venu chez vous que pour arracher vos droits des mains des tyrans et vous les restituer, et que, plus que les Mamelouks, j'adore Dieu et respecte Son Prophète et le Coran». Prêchant l'égalitarisme républicain, il exhorte : «Dites-leur aussi que tous les hommes sont égaux devant Dieu : la sagesse, les vertus et les talents mettent seuls de la différence entre eux». Sur la même lancée, il s'adresse aux cadis, cheikhs, imams : «dites au peuple que nous sommes aussi de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte?

*N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans ?»*

Il termine en exhibant la carotte et le bâton : «Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! Ils prospéreront dans leur fortune et dans leur rang. Heureux ceux qui seront neutres ! Ils auront le temps de nous connaître, et ils se rangeront avec nous. Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mamelouks et qui combattent contre nous ! Il n'y aura pas d'espérance pour eux, ils périront»

Le 22 juillet, après avoir gagné la bataille des Pyramides, Bonaparte entre au Caire. Plus rien ne sera comme avant. Prendre le pays des Pharaons, se mêler de sa culture millénaire, c'était déjà, pour Bonaparte, une conquête hors normes. Mais la France ambitionnait aussi de couper aux Anglais la route des Indes. L'amiral Nelson le savait, qui, le 1er août 1798, soit dix jours après la victoire des Pyramides, détruisit la flotte française en rade à Aboukir, près d'Alexandrie. Imperturbable, Bonaparte s'adressant à ses soldats désespérés : Qu'à



cela ne tienne! Nous sommes venus pour rester, restons-y.

Bonaparte concrétise ses bons sentiments envers l'islam en faisant participer ses soldats à la fête du Mould. Vêtu à l'orientale et enturbanné, il dirige personnellement la cérémonie militaire organisée à cet effet. Ébahi, le Divan le baptise Ali-Bonaparte.

Le banditisme, à l'époque, infestait l'Égypte. Bonaparte se fit un point d'honneur de sécuriser les caravanes de pèlerins, puis celle des commerçants. Une correspondance fournie entre le Chérif de La Mecque, Ghâlib ibn Musâ'id, et Bonaparte puis avec le ministre Jean-Baptiste Poussiégué, contrôleur des dépenses de l'armée et administrateur général des finances de l'Égypte, montre la parfaite harmonie qui caractérisait la coopération entre les deux pays.

Certes, toute intrusion violente dans la maison de l'autre est une condamnable agression. Mais celle-ci, le mal étant fait, il faut l'avouer, ne ressemble à aucune autre. Voilà une armée moderne, forte de quelque quarante mille hommes auxquels s'ajoute un corps de savants hors pair, cent soixante-sept spécialistes de diverses disciplines, des mathématiciens, des chimistes, des astronomes, des naturalistes, des ingénieurs civils et des mines, des géographes, tous venus pour connaître et faire connaître le pays de Ramsès II. Pour ce faire, dès le 22 août 1798, Bonaparte promulgue :

«Il y aura en Égypte un institut pour les sciences et les arts, lequel sera établi au Caire. Cet établissement aura principalement pour objet :

1°- le progrès et la propagation des lumières en Égypte,

2°- la recherche, l'étude et la publication des faits naturels, industriels et historiques de l'Égypte,

3°- de donner son avis sur les différentes questions pour lesquelles il sera consulté par le Gouvernement...«La présidence de l'institut fut confiée à Gaspard Monge, avec Josep Fourier pour secrétaire perpétuel. Parmi les membres, l'ingénieur géographe Edme-François Jomard (1777-1862), retenons bien ce nom, jouera un rôle de premier plan dans le développement des relations culturelles franco-égyptiennes. Après la campagne, c'est Jomard qui coordonnera la publication d'un ouvrage colossal inégalé à ce jour : Description de l'Égypte ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'Armée française : dix volumes grand format de textes, treize de planches.

(1) Cité par Anouar Louca, L'autre Égypte de Bonaparte à Taha Hussein, Institut d'archéologie orientale, Cahier des annales islamologiques, 2006, p. 1



L'effort fourni par Bonaparte pour revaloriser l'Égypte est énorme. Pour ce qui est de l'islamophilie française, il y a lieu de signaler que nombre d'officiers se sont convertis et mariés avec des Égyptiennes. Le plus illustre d'entre eux est le général Jacques-François de Menou, qui, pour l'amour de la belle Zubaidah al-Bawab, issue d'une grande famille de Rosette (Rachid), ville située dans le Delta du Nil, se convertit à l'islam, sous le nom de Abdallah Jacques Menou. Le contrat de mariage a été établi en présence et avec la bénédiction des plus hautes autorités religieuses appartenant aux quatre rites.

De ce mariage naît, le 28 Juillet 1800, un fils qui est prénommé Jacques Soliman Mourad Menou. Le Divan l'en félicite chaudement. Le général remercie les «Cheikhs et savants respectables» en leur demandant d'implorer Dieu avec

lui «par l'intervention de Son Prophète, seigneur des prophètes, afin qu'il [le lui] conserve le plus longtemps possible et qu'il le rende aimant la justice, respectant la droiture et la vérité, fidèle et dévoué à sa parole, mais qu'il le préserve de l'ambition<sup>(2)</sup>. «Bonaparte avait sous-estimé la réticence du peuple égyptien à l'idéologie républicaine. Les Mamelouks et les Turcs, bien que militairement écrasés, réussirent à soulever la population, à coup de prédications et de proclamations, contre les Français, «une nation d'infidèles obstinés et de scélérats sans frein... Ils regardent le Coran, l'Ancien Testament et l'Évangile, comme des fables...» La profession de foi collective, les conversions individuelles effectives ont été mal interprétées. Même lorsque Bonaparte parle d'égalité en tant que valeur islamique, on le contredira, car «Dieu avantage en attribution les uns sur les autres». La notion même de République

était honnie, parce que non conforme au principe de Califat.

Le Caire se révolte, deux fois, s'attirant une répression féroce. Bonaparte prévint: «Cessez de fonder vos espérances sur Ibrahim et sur Mourad, et mettez votre confiance en Celui qui dispose à Son gré des empires et qui a créé les humains».

Aux yeux des salafistes, mieux vaut être gouvernés par un musulman corrompu que par un «mécéant» intègre. Les Arabes, en général, rechignent à payer l'impôt. C'est d'abord de là que vient leur détestation des Turcs. Or, l'administration française s'est mise à en percevoir.

Bonaparte est venu pour s'installer en Égypte, en «Sultan Kébir», comme il se fit appeler. Mais vite, appelé par un destin autrement plus pressant, ne resta aux

## PROTÉGEZ LE PATRIMOINE DE VOTRE ENTREPRISE.

Assurez la pérennité de votre entreprise au quotidien !

**CARTE ASSURANCES** vous propose son contrat d'assurance Multirisques Dommages

**CHARIKATY** : une couverture complète de votre entreprise en cas d'incendie, d'explosion, de vol, des dégâts des eaux... .

Vous disposez, par le biais d'un seul et même contrat, de garanties indispensables et performantes, conformes à vos besoins.

Plus de détails sur notre site internet.

(2) Ali Bahgat, Acte de mariage du général Abdallah Menou avec la dame Zubaidah, dans Bulletin de l'Institut égyptien Troisième Série N°9 1898 pp. 233-234





بمحببتكم نقدّموا

**BNA  
BANK**

www.bna.tn

bords du Nil qu'un an, un mois et vingt-trois jours. Le 23 août 1799, il quitte l'Égypte en transmettant ses pouvoirs au général Jean-Baptiste Kléber. La situation est instable et la marine anglaise, de connivence avec la Sublime Porte, s'apprête à bouter l'armée d'Orient hors de ses futures colonies. Le 20 mars 1800, à Héliopolis, Kléber remporte contre une armée de trente mille Turcs une dernière victoire. Le 14 juin 1800, un jeune syrien, Suleyman al-Halaby, dans un acte d'une extrême audace, pénètre dans le jardin de la villa de Kléber, se précipite sur le Commandant-en-chef et le transperce de quatre coups de poignard dont un en plein cœur. L'armée est en émoi. Le meurtrier et ses complices sont arrêtés. En fait de complicité, trois jeunes camarades à qui il avait parlé de son dessein ne l'avaient pas dénoncé.

Le général Jacques Abdallah Menou prend le commandement et organise le procès des coupables. Dans sa lettre du 3 juillet 1800 (publiée dans le Moniteur du 6 septembre), il informe Bonaparte de l'assassinat de Kléber et lui fait part de la sentence prononcée contre les coupables, en ces termes:

*«La commission, après avoir mis toute la solennité possible à l'instruction du procès, a cru devoir, dans l'application de la peine, suivre les usages de l'Égypte; elle a condamné l'assassin à être empalé après avoir eu la main droite brûlée; et trois des cheikhs coupables, à être décollés et leurs corps brûlés.»*

Nous avons une description insoutenable de son supplice. Mais cette exécution était conforme aux pratiques judiciaires ottomanes de l'époque. La justice française aurait pu procéder autrement. Le crâne du supplicié et le stylet dont il se servit sont aujourd'hui exposés au Musée de l'Homme à Paris. Aux yeux des islamistes, l'assassin de Kléber est un parfait jihadiste; ils réclament la restitution de ses restes. Pour Abd al-Rahmân al-Jabartî, l'historien

et témoin oculaire de l'Expédition, Suleyman al-Halaby, manipulé et payé par des agents Mamlouks, n'était qu'un violent écervelé.

La magistrature de Menou va s'avérer de courte durée. Bientôt la pression anglaise l'obligera à capituler en obtenant, toutefois, le rapatriement du restant de l'armée d'Orient sur les bateaux mêmes de la Perfide Albion. Ainsi va l'histoire, le général Menou a été le premier à prendre terre en Égypte et le dernier à la quitter avec sa femme, son fils et le cercueil plombé de Kléber. En France, anobli par l'empereur, il assumera encore quelques hautes fonctions. Il meurt en 1810, à cinquante-neuf ans. Son nom est gravé à la vingt-quatrième colonne, sous l'Arc de Triomphe. La comtesse Zubaidah de Menou, elle, décède en 1816, à l'âge de Quarante-et-un ans. Leur fils, comte Jacques Soliman Mourad de Menou, n'a pu donner la mesure de ses aptitudes. Il meurt, lieutenant des carabiniers, en 1827. Il avait à peine vingt-sept ans.

Devenu Napoléon 1er, Bonaparte n'oubliera pas pour autant sa palpitante aventure égyptienne. En 1815, au commencement de la période des Cent Jours, l'Empereur, pour regagner Paris, passait par Grenoble. Champollion qui y habitait vint à sa rencontre : « Sire, j'apprends le copte. L'Égypte, quel pays passionnant ! » L'Empereur lui répondit : « J'y ai passé les meilleurs moments de ma carrière »<sup>(3)</sup>. Il en reparlera encore à Sainte-Hélène.

Ces «moments» ont donné, en outre, une impulsion exceptionnelle à l'orientalisme moderne. De l'égyptologie à l'égyptomanie, les anciens de l'expédition ont gardé une bien réelle nostalgie. Edme-François Jomard n'en guérira jamais. Sa vie durant, tous les derniers lundis du mois de mars, il présidait

le Banquet d'Égypte, qui réunissait ses compagnons scientifiques «en un modeste festin, dit-il, pour célébrer le souvenir de cet événement mémorable, événement qui avait signalé la fin du XVIIIe siècle et le commencement du suivant». Mais le nombre des camarades s'amenuisant inexorablement, Jomard rédigea bien des notices nécrologiques.

Présidant le Banquet du lundi 31 mars 1862, une fois de plus, il rend hommage à l'œuvre scientifique et humaniste française en Égypte, aux hommes exceptionnels, ses compagnons et collègues, qui l'ont accomplie, mais aussi aux potentialités des gens du pays, chez qui, il dit avoir «pu entrevoir deux qualités essentielles, d'abord leur adresse, leur habileté à imiter les produits et les ouvrages d'art; en second lieu, leur intelligence, leur aptitude pour les sciences. On sait, que l'astronomie a fleuri au Caire sous les califes, comme jadis à Alexandrie, aux temps d'Eratosthène et de Ptolémée, et comme chez les Arabes d'Espagne; il en est de même des mathématiques et de la médecine; il en est de même encore des sciences historiques». Reprenant les justifications de l'expédition telles que le général Bonaparte avait proclamées dès son entrée au Caire, à savoir «La France est venue délivrer l'Égypte du joug des Mamelouks, mais aussi d'un autre fléau, l'ignorance. Il s'agissait, précise-t-il de «reporter» au pays «la lumière et la civilisation que l'Europe avait reçues jadis de l'Orient». Mais cette œuvre, regrette-t-il, «avait fatalement été interrompue par les chances de la guerre et de la politique», sous-entendu par une coalition anglo-turque. «D'ailleurs, se console-t-il, des germes précieux avaient été déposés sur les rives du Nil.»<sup>(4)</sup>

Tels sont les faits. Notre prochain article sera consacré aux effets. ■

A.K.

(3) Nicolas Saudrey, art. L'Expédition d'Égypte : une folie ou un investissement ?, dans Bulletin de la SABIX 20/1999 p. 43-52

(4) Banquet de l'Expédition d'Égypte, 31 mars 1862, Allocution du Président, Imprimerie de Napoléon Chaix, Paris, pp. 1-12)

Histoire

# L'«Histoire Auguste» et «la Vie de Septime Sévère»

Depuis Tacite et son livre sur la «*Vie d'Agricola*», qu'il écrivit en 98, la «*grande histoire*» narrative, celle de Salluste et de Tite Live, était en passe d'être condamnée ; si bien que lorsque Suétone «*publia*» ses «*Vies des Douze Césars*», dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, l'Histoire, à Rome, s'engagea franchement dans la voie de la biographie. C. Suetonius Tranquillus ne faisait, du reste, que suivre l'exemple contemporain du grec Plutarque, tout en l'enrichissant d'un souci d'érudition.



• Par Ammar Mahjoubi

**E**n matière de composition, on peut aisément résumer la méthode de ce genre biographique. Il suivait constamment les mêmes règles générales, conformément au modèle établi par les «*Vies*» de Suétone. De façon générale, la biographie commençait par la naissance du personnage, avec la date et le lieu, suivie par les indications nécessaires sur ses parents et sa famille, sur sa jeunesse et les détails de sa vie jusqu'à son accession au pouvoir. Elle se poursuivait par le récit du règne, selon des rubriques-tiroirs successives, sans aucun souci de chronologie, mais avec les particularités de chaque époque et de chaque empereur. Une attention particulière était accordée au portrait physique et moral, ainsi qu'à la vie privée. La «*Vie*» se terminait par les circonstances du décès.

Ce canevas était agrémenté d'anecdotes, amusantes souvent, parfois triviales, mais toujours appréciées par les lecteurs. Ces développements, que l'historien juge

maintenant superflus, accordaient une importance particulière aux présages, apparus dès la naissance du personnage et annonciateurs précoces de son règne. Placés au début du récit, ces «*omina imperii*» étaient invariablement accompagnés à la fin par des «*omina mortis*» qui laissaient pressentir la mort prochaine. Pour certains règnes, Suétone utilisait des documents d'archives, publiques ou privées. Ces sources lui fournissaient aussi la matière de ses anecdotes, qui se référaient souvent à des commérages, des ragots ; et il lui arrivait même d'en rajouter, d'enjoliver et d'exagérer les péripéties. Il reproduisait parfois les documents utilisés, et d'autrefois, il se contentait de les citer.

L'Antiquité nous a légué aussi un autre recueil biographique d'empereurs romains, à la manière des «*Douze Césars*» de Suétone ; mais c'est un ouvrage énigmatique, qui n'a cessé d'être discuté par les spécialistes, une centaine d'années durant. Ils lui ont arbitrairement attribué le nom d'«*Histoire Auguste*» et désigné ses six auteurs avec la formule «*Ecrivains de l'Histoire Auguste*» (*Scriptores Historiae Augustae*). Mais nous



ignorons le titre véritable de l'œuvre, lorsqu'elle avait été «*publiée*» à l'époque antique. Alors que l'ouvrage de Suétone débute par la naissance de l'Empire, avec César et Auguste, pour se terminer par la biographie de Domitien, l'Histoire Auguste commence avec la Vie d'Hadrien et s'achève par la mort de Numérien, couvrant ainsi une période de cent soixante-huit ans, de 117 à 285, mais avec une lacune qui s'étend de 244 à 250. Trente vies s'échelonnent donc, non seulement celles des empereurs «*légitimes*», comme dans l'œuvre de Suétone, mais aussi bien leurs «*corégents*», associés à leur pouvoir de manière subordonnée, que les usurpateurs. Au début, chaque biographie ne concerne qu'un seul personnage, Hadrien par exemple ou Aelius César ; mais après l'époque sévérienne, chaque Vie peut réunir plusieurs empereurs appartenant à la famille, comme les deux Maximins, père et fils ou les trois Gordiens, père, fils et petit-fils. Les usurpateurs, qui ont régné peu de temps, sont réunis dans une biographie unique, avec pour chacun un chapitre particulier. Ce cas concerne les trente tyrans et les quatre usurpateurs. A l'intérieur de la fourchette chronologique, les titres des vies ne mentionnent pas

Quintilien, qui régna pendant une courte période, après la mort de son frère, Claude le Gothique, en 270. A en croire la façon dont l'ouvrage nous est présenté, ses six auteurs, sans avoir travaillé en équipe, se seraient réparti la tâche. L'élaboration des biographies se serait étendue de la fin du III<sup>e</sup> siècle au début du IV<sup>e</sup> et l'œuvre aurait été achevée entre 324 et 332. Mais après de très longues controverses entre les spécialistes, l'œuvre, qui a été triturée en tous sens, est actuellement de mieux en mieux connue. Les recherches récentes ont montré que l'Histoire Auguste est postérieure à 360 et l'unicité de son auteur, un véritable mystificateur, a fini par s'imposer, après avoir été longtemps discutée.

Parmi les biographies de l'Histoire Auguste, celle de Septime Sévère, le fondateur de la dynastie sévérienne, fournit des renseignements vérifiés et généralement exacts, bien qu'entachés de quelques confusions. On sait qu'il naquit le 11 avril 145 et que son règne s'étendit du 9 avril 193 jusqu'en février 211, durant un peu moins de dix-huit ans. Sa famille était originaire de Lepcis Magna, le port principal de la Tripolitaine, au Sud-Est de la province d'Afrique ; et elle était constituée de deux

branches issues du même ancêtre, qui s'appelaient Septimius Macer et était l'arrière-grand-père de l'empereur ; alors que l'H.A. le présente comme le grand-père. Dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, cet ancêtre avait quitté Lepcis (ou Leptis), s'était installé à Véies, cité étrusque proche de Rome, et avait accédé à l'ordre équestre, second ordre nobiliaire après l'ordre sénatorial. L'un de ses fils portait le même nom que l'empereur (Lucius Septimius Severus) et était donc son grand-père ; il revint à Lepcis Magna et y exerça les plus hautes charges municipales en 110, sous le règne de Trajan, alors que la cité avait obtenu le statut et le rang convoités de colonie romaine. Du côté maternel, le grand-père s'appelaient Fulvius Pius et appartenait également à la catégorie des notables de la vieille cité portuaire du Sud-Est de la province depuis l'époque punique.

L'autre branche issue de l'ancêtre Macer était le rameau le plus riche de la famille. Elle s'était illustrée par deux de ses descendants, P(ublius) Septimius Aper et C(aius) Septimius Severus. Ils avaient obtenu le laticlave, la bande pourpre sur la toge des patriciens, qui signifiait leur appartenance à l'ordre sénatorial. Tous deux parcoururent une carrière estimable ; Aper fut consul suffect en 158 et Sévère en 160. Ce dernier devint proconsul d'Afrique en 174-175 et choisit son petit cousin, le futur empereur, comme l'un des légats qui l'assistaient dans sa tâche ; toujours en relation avec ce cousin C. Septimius Severus l'avait ensuite patronné pour lui faire obtenir le laticlave vers 170. Membre de l'Assemblée sénatoriale, il put alors parcourir une carrière régulière, jusqu'à sa nomination comme légat de la IV<sup>e</sup> légion Scythique, qui était alors cantonnée non pas à Marseille, comme le prétend l'Histoire Auguste, mais en Syrie. Le futur empereur fut cependant disgracié en 182 et eut ainsi le loisir avec un séjour à Athènes de parfaire, trois années durant, la culture qu'il avait acquise à Leptis, où il avait commencé ses études dans les deux langues, le latin et le grec.

En 185, le futur empereur reprit le cours normal de sa carrière sénatoriale, en gouvernant la province de Lyonnaise ; et c'est vers cette date qu'il épousa Julia



Domna, une princesse belle, riche et cultivée, issue de la famille des grands prêtres du culte de Baal, dans la cité syrienne d'Emèse, aujourd'hui Homs. Proconsul de Sicile en 189 et consul suffect en 190, il fut désigné en 191 au gouvernement de la province de Pannonie supérieure et se trouva, de la sorte, à la tête d'une armée puissante, composée de trois légions, sept cohortes auxiliaires et cinq ailes de cavalerie. En mars 193, l'élimination par la garde prétorienne de Pertinax, qui n'était à la tête de l'Empire que depuis quatre-vingt-sept jours, rouvrit une compétition pour le trône impérial, qui avait déjà commencé dès 192 par l'assassinat du fils de Marc Aurèle, l'empereur Commode. Les trois grandes armées des frontières, celle d'Orient sous le commandement de Pescennius Niger, ainsi que celles de Bretagne et du Danube, commandées respectivement par Clodius Albinus et Septime Sévère, proclamèrent chacune l'avènement, à la tête de l'Empire, de leurs chefs. La victoire échut finalement aux puissantes forces du Danube et aux mérites personnels de leur commandant, l(ucius) Septimius Severus, qui fut proclamé empereur par ses troupes, le 9 avril 193, à l'âge de quarante-huit ans.

Arrivé à Rome le 9 juin, Septime Sévère se posa en héritier de Pertinax, qui fut

divinisé et dont il ajouta le nom à ses propres surnoms. Le récit du règne, dans le texte de l'Histoire Auguste est exact, dans ses grandes lignes, avec cependant quelques confusions, ainsi que ce désordre chronologique, fréquent déjà dans les biographies de Suétone. La lutte contre les deux principaux compétiteurs occupa les premières années de l'Empereur. Pescennius Niger, qui gouvernait la Syrie, avait été reconnu Auguste par les provinces orientales et avait reçu l'appui du roi des Parthes et de ses alliés dont les tribus, en partie arabes, occupèrent la haute Mésopotamie. Sachant que Clodius Albinus, le gouverneur de la province de Britannia (l'île anglaise jusqu'à la frontière de l'Ecosse), était un adversaire potentiel, Sévère lui offrit le titre de César, qu'il accepta. La guerre contre Niger, en Thrace et en Mésopotamie, se termina en 194 par la mort du vaincu. La campagne fut poursuivie en haute Mésopotamie contre les tribus alliées aux Parthes et s'acheva par l'occupation du pays, qui devint une province gouvernée par un préfet. L'ordre était revenu en Orient et Sévère fut proclamé vainqueur des Parthes, des Arabes et des Adiabènes (Particus, Arabicus et Adiabenicus) ; il se tourna alors contre Albinus, qui avait été, lui aussi, proclamé Auguste par ses troupes et s'était avancé en Gaule. En 197, la bataille de Lyon s'acheva par son suicide.

Dès 196, Sévère avait décidé d'établir son règne sur de nouvelles bases. Il se déclara fils adoptif, héritier de Marc Aurèle et frère de Commode, afin de souligner la liaison avec la dynastie antonine et la continuité du pouvoir. Puis il associa au trône, en tant que César, son fils aîné Bassianus, qui prit le nom de Marcus Aurelius Antoninus et que les historiens ont pris l'habitude de désigner par son sobriquet, Caracalla. C'était un retour à l'hérédité, interrompue depuis les règnes de Nerva et Trajan en 96-98.

La guerre ressurgit en 197 contre les Parthes. Le 28 janvier 198, l'armée romaine entra triomphalement à Ctésiphon, sur le Tigre. La capitale des Parthes fut prise d'assaut et pillée. Le jour même, Caracalla fut nommé Auguste et son frère Geta César.

Après un long séjour en Orient, l'empereur revint en 202 à Rome où il célébra son triomphe et six années durant, l'empire connut la paix. Il choisit pour conseiller principal son préfet du prétoire, qui était de rang équestre et était originaire, lui aussi, de Lepcis Magna. Apprécié, C. Fulvius Plautinus devint le beau-père de Caracalla, qui épousa sa fille Plautille. Il accéda même au rang sénatorial et revêtit le consulat. Ascension trop rapide annonciatrice de chute. Il ne tarda pas à être disgracié, massacré et sa fille fut répudiée avant d'être mise à mort. Le célèbre juriste Papinien le remplaça à la préfecture du prétoire. En 208, Sévère dut encore se rendre en Bretagne, pour empêcher les Calédoniens d'Ecosse de harceler le mur qu'Hadrien avait élevé sur le « limes », au Nord de la province romaine de Britannia. La sécurité rétablie, il revint à York, nomma Auguste son fils Géta et avec ses deux fils, Caracalla et Géta, ils prirent ensemble le titre de « Britannicus Maximus ». L(ucius) Septimius Severus mourut à York, le 4 février 211.

En faisant usage, notamment, de l'importante étude d'André Chastagnol qui, dans son livre sur l'Histoire Auguste, avait consacré pas moins de cent-quatre-vingts pages au problème posé par cette source énigmatique et à son historiographie, j'ai jugé opportun de présenter aux lecteurs les empereurs de la dynastie sévérienne, dont l'avènement avait marqué l'arrivée des provinciaux de Tripolitaine, au Sud-Est de la province africaine, à la plus haute autorité de l'Etat romain. Les empereurs antonins, de la dynastie précédente provenaient, certes, d'Espagne ; mais ils étaient les descendants des Italiens établis dans les colonies de cette province. Avec la dynastie des Sévères accédaient au pouvoir des Africains, dont l'origine lointaine était, sans aucun doute, punique. Mais on ne peut parler, comme on pourrait le penser, d'une revanche d'Hannibal, car Septime Sévère était romanisé au point que le poète romain Stace disait à son grand-père, avec qui il s'était lié d'amitié : « on parler n'est pas punique, ni ton vêtement, ton esprit n'est pas étranger : tu es italien, italien » (Stace, Silvae, 4, 5). **A.M.**

**NOUVEAU**  
commandez directement en ligne sur  
[www.leadersbooks.com](http://www.leadersbooks.com)  
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

Raouf Menjour



## Mémoire de basketteur

Cent ans de basket en Tunisie



Volume : 164 pages • Format : 23 x 27,5 cm

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... x 80 DT Total

10 exemplaires et plus ..... x 60 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale : .....

Adresse de livraison : .....

Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Tel [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire  
 Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,  
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène  
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

[www.leadersbooks.com.tn](http://www.leadersbooks.com.tn)

Lu pour vous

## L'invitation à réfléchir de Hichem Djaït

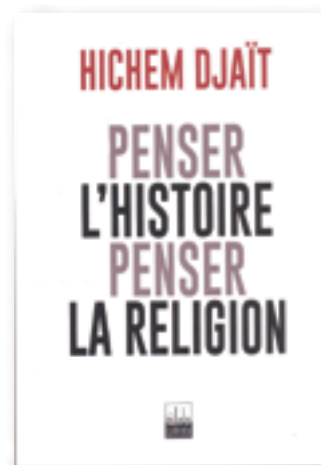


**D**ans son dernier essai, Hichem Djaït n'aborde pas la question démocratique, et le mot lui-même n'y apparaît pas. La deuxième partie, où la question aurait pu être évoquée, porte essentiellement sur le politique et le religieux dans leur relation à l'État. Tel est en effet l'essentiel de la démarche de l'auteur. Elle porte sur le temps long et sur le rappel des fondements de la naissance des États, auteurs de l'histoire. Ce qui donne un essai très dense nécessitant plusieurs lectures méticuleuses.

La première partie, qui invite à une réflexion sur l'Histoire, pose les bases de la science historique proprement dite et, plus largement, celles des sciences humaines. Elle déroule la dynamique de l'Histoire à travers le mouvement des groupements humains qui finirent par constituer des langues, des sociétés et fixer des cultures. Elle embrasse des espaces et des temps qui donnent le vertige, et dégage le panorama général à partir duquel s'érigeront les deux pôles «scindés» de civilisations humaines génératrices de dialectiques historiques : le vaste Occident planétaire et l'Orient véritable incarné par la Chine et le Japon insulaire. Aux étudiants et à ceux qui s'intéressent à l'histoire, Hichem Djaït leur ouvre des pistes, leur livre des clés et leur signale des balises sûres. Voilà quelles directions prendre,



• Par Hédi Dhoukar



**Penser l'histoire, penser la religion**  
de Hichem Djaït  
Cérès éditions, 2021

semble-t-il leur dire, voilà des clés pour vous assurer de rester toujours objectifs, et voilà les auteurs qui peuvent le mieux vous guider. Il leur livre, en définitive, la moisson d'une vie de chercheur consacrée à débarrasser l'Histoire de l'empreinte subjective des dominants, et de la politique.

Une fois fixés les fondements géographiques et temporels des sociétés humaines, la deuxième partie aborde la façon dont les religions ont contribué à propulser ces sociétés dans l'Histoire en leur qualité de «civilisations». Indirectement, Hichem Djaït y souligne l'objectivité du fait spirituel accoucheur d'histoire, contre les tenants du matérialisme qui le réduisent à une simple «superstructure». C'est dire que l'on trouve dans cette partie la «patte» de l'auteur de «La grande discorde» et de «La vie de Muhammad».

Hichem Djaït y fait preuve d'une connaissance insoupçonnée des faits religieux les plus déterminants dans les aires déjà fixées de l'Orient et de l'Occident, soulignant, pour ce qui concerne ce dernier l'importance du mazdéisme, du zoroastrisme, du manichéisme, ou du gnosticisme. Il apporte sur cette dernière religion, combien mystérieuse, qui a précédé le christianisme, un éclairage dont il faut signaler la précision. Ce sont autant de religions ou doctrines de la foi qui précédèrent et fécondèrent le monothéisme, et continuent même de provoquer des chiïsmes ou contribuent à les expliquer. Les développements de l'auteur sur les religions de l'Inde, de la Chine et du Japon ne sont pas moins instructifs et attestent du souci de montrer la multipolarité du fait religieux et les conséquences de son déploiement là où il s'est enraciné.

L'importance du fait religieux fait que l'auteur revienne sur la notion d'«âge axial» développée par Max Weber, «âge» situé au Ve siècle avant J.-C. au cours duquel sont simultanément apparus la philosophie en Grèce, le bouddhisme en Inde et le confucianisme en Chine.

Bretteur habitué à la confrontation avec les plus illustres historiens occidentaux, Hichem Djaït relève l'absence de prise en compte par Max Weber de cet autre «âge axial» que fut l'apparition du monothéisme au Proche-Orient. N'a-t-il pas, lui aussi, projeté l'humanité de l'«Occident planétaire» dans une nouvelle ère caractérisée par l'apparition de la chrétienté puis de l'Islam, qui furent les fondateurs de deux grandes civilisations ? Cela est d'autant plus digne d'être relevé que ces deux religions ne sont pas nées de nulle part :

*«Le Moyen-Orient au sein du vaste Occident planétaire que j'ai défini a été le centre du monde depuis le néolithique, en passant par les civilisations fluviales, par la création des grands empires premiers, puis par l'hellénisme, la domination romaine, la naissance des religions monothéistes, l'Empire islamique et sa civilisation, au moins jusqu'au XVIe siècle, sans compter l'Empire ottoman, celui des Safavides et des Grands Moghols, à un stade plus tardif.»*

Un autre point sur lequel insiste Hichem Djaït porte sur les rapports entre deux faits distincts a priori que sont le fait arabe et le fait islam. Allant à l'encontre d'une idée bien ancrée chez la plupart des orientalistes et très répandue dans le monde arabe, l'auteur de «Al-Kûfa, naissance de la ville islamique» nous explique que ce ne sont pas les Arabes qui ont «fait» l'islam. C'est le contraire qui est vrai : c'est l'islam qui a fait les Arabes. Il reprend à cet égard et poursuit une des idées maîtresses d'Ibn Khaldoun qui affirme que les Arabes ne sont grands que lorsqu'ils sont portés par la religion. Hichem Djaït nous explique donc que les conquêtes (foutouhaa't) n'étaient pas motivées par l'expansion de l'islam, mais par le besoin des Arabes de vivre ensemble leur religion nouvelle, allant jusqu'à créer des villes pour y apprendre à se connaître et à transcender leur passé de luttes intestines.

À cette époque, «l'islam doit être appris aux Arabes, il postule une vie en commun. C'est une conquête voulue pour la

sauvegarde de l'islam chez les Arabes.», et non pour l'expansion de l'islam chez les peuples soumis.» (...)

*«D'où l'extension de leur domination jusqu'aux extrémités de la Chine à l'Est et en Espagne à l'Ouest. C'était donc un empire purement arabe et où les Arabes seuls étaient musulmans, ne se souciant pas de répandre leur foi, qui a atteint son apogée sous les Ommeyyades qui surent le gérer et l'organiser d'admirable façon»*

Ce sont là quelques développements dans un livre d'une densité telle que chaque point soulevé est une invitation à l'approfondir par davantage de réflexion. Le court passage relevant le cheminement de la Grèce antique qui donna des Maîtres philosophes, et dont le patrimoine culturel favorisa la Renaissance et l'essor occidental, évolua vers la religion. L'exemple est digne d'être médité à la lumière de l'actualité et en ayant à l'esprit cette citation de Hegel inscrite en exergue de la deuxième partie : «La philosophie s'oppose au prétendu rationalisme de la théologie moderne, qui a toujours le mot 'raison' à la bouche».

À cette citation, on peut cependant préférer la sagesse des derniers mots de Hichem Djaït dans le tout dernier paragraphe de son essai :

*«Or la spiritualité projetée sur Dieu n'a pas besoin de la certitude de la vérité : on soliloque avec lui dans la douleur de vivre et de mourir. L'émotionnel survient avec la parole divine et l'évocation du fondateur. À mes yeux, il n'est pas communautaire, mais il représente une des plus hautes cimes de la solitude de la personne humaine. Et cela, aucune modernité ne peut le tuer.»*

Venu comme une conclusion rigoureusement charpentée de l'œuvre d'une vie, cet essai concis et ramassé, regorgeant de richesses, s'affirme comme une introduction destinée à ceux qui voudront mettre leurs pas dans le sillage tracé par ce grand maître. ■

H.D.

# In memoriam Hichem Djaït

• Par Ammar Mahjoubi

Je n'avais pas connu Hichem à Sadiki : ma promotion y précédait de quelques années la sienne. Mais à Paris, à la cité universitaire d'Antony, nos logements étaient contigus et deux années durant, les dimanches nous rassemblaient ; pour discuter, parler de notre travail, de nos lectures, partager le repas préparé par nos épouses. Nous avions pu dénicher un « job alimentaire » à la radio. Nous y dialoguions en brochant sur le thème de notre séjour en France, de la vie à Paris des jeunes maghrébins, de la double culture, la dimension arabe acquise grâce à nos professeurs à Sadiki... Notre pécule autorisait les sorties, le cinéma et, surtout, le théâtre, accessible avec les prix réduits consentis aux étudiants. Je me rappelle qu'au répertoire du TNP, à cette époque, on jouait du Brecht (Mère Courage et ses enfants), du Jarry (Ubu roi), avec Jean Vilar et Gérard Philippe. Un régal...

À Tunis, la Faculté du 9-Avril et l'École normale supérieure nous avaient réunis, notamment au jury de l'agrégation d'histoire avec Hamadi Cherif et Hafedh Sethom. Les cours de Hichem étaient assidûment suivis ; et les étudiants faisaient cas de ses opinions, parfois politiques (les jeunes et moins jeunes se rappelleront « Les arrivistes sont arrivés », ou plus tard ses « Points d'ombre » soulevés dans *Réalités*). Lorsque le maître, parfois, n'observait pas strictement l'horaire imparti, au grand dam du secrétaire général de l'ENS, ils en riaient sous cape. Hichem avait son caractère : il était fier, distant, hautain même, surtout lorsqu'en guise de connaissances étaient débitées platitudes et insipidités, ou lorsque les règles du métier étaient outrageusement ignorées. Avec l'administration, la relation n'était pas facile et il avait une sainte horreur de la paperasse.

Le cloisonnement des disciplines et la périodisation aidant, je n'avais eu, longtemps, qu'une vague idée de ses travaux, jusqu'au moment où j'eus besoin de consulter les médiévistes, en étudiant les couches tardives du site archéologique de Belalis Maïor, à Henchir el-Faouar, près de Béja. Les transformations de l'urbanisme antique et ses conversions successives, du VII<sup>e</sup> siècle à la fin de l'époque byzantine et aux premiers moments de l'occupation arabe, m'avaient amené à compiler deux articles de Hichem, parus dans *Studia Islamica* et dans la revue des *Annales*. Fondés sur des sources exclusivement textuelles et des données bibliographiques, il y avait proposé une topographie urbaine quasi complète pour le Kairouan des origines. Restaient les confirmations par l'archéologie, que les fouilleurs présumés n'ont jamais sérieusement abordées jusqu'à aujourd'hui. Reste aussi que le site n'était nullement inoccupé avant Okba... La lecture de sa thèse sur Al-Kūfa, naissance de la ville islamique me permit, plus tard, de contextualiser ces articles sur Kairouan. Mais même si l'on déplore l'absence d'une véritable étude territoriale par des archéologues, on ne peut qu'être séduit par cette description de la ville disparue, fondée sur la mise en

œuvre des textes... Et on ne pouvait demander à Hichem d'empiéter sur le domaine des antiquisants et des archéologues. Il faudra cependant attendre, pour un éclairage plus approfondi de la naissance de l'urbanisme à Al-Kūfa, les apports de l'archéologie et de l'épigraphie, avec les inscriptions araméennes archaïques déjà exhumées et les inscriptions cunéiformes de l'Empire assyrien. Témoignages qui sont susceptibles de situer l'urbanisme, au début de l'expansion islamique, dans le cadre des mouvements migratoires qui, depuis l'époque romaine, propulsaient les tribus nomades venues du désert arabo-syrien vers la Mésopotamie. Bien avant l'Islam, les Araméens nomades, par exemple, avaient envahi le pays, s'étaient sédentarisés, avaient occupé et fondé des cités : les rois assyriens n'avaient eu de cesse de les traquer dans le désert, d'où leur venaient d'incessants renforts.

Après *Al-Kūfa*, vint *La Grande Discorde*. Le livre que j'avais lu avec ravissement, celui où Hichem avait donné sa pleine mesure. À Sadiki, « l'histoire musulmane » était confiée à de vénérables cheikhs de la Zitouna. Autant dire que c'était une vision édifiante, apologétique, affreusement partisane, pour ou contre Moawiya et Aïcha. Hichem avait pris la précaution de prévenir qu'il s'agissait « d'un livre écrit par un homme élevé dans la tradition islamique, qui doit lutter à la fois contre la vision traditionnelle des choses et contre un modernisme simplificateur ». Ma lecture terminée, j'avais tenu à féliciter Hichem, lui dire qu'il faut lui savoir gré d'avoir su démêler l'écheveau compliqué des sources et de la bibliographie, « d'avoir ressuscité un pan de l'histoire islamique dans sa vérité et sa complexité... en faisant instaurer, avec cette période fondatrice de l'époque islamique, un rapport cognitif profondément pénétré de sympathie, où se mêlent le savoir et le vécu ». Avec la trilogie sur *La vie de Muhammad*, j'ai retrouvé la rigueur méthodologique observée par *La Grande Discorde*... quoique, avec des sources tellement tardives, tellement difficiles à expliciter... on en vient à considérer la réussite de l'entreprise comme une véritable gageure.

Les autres livres de Hichem (*La personnalité et le devenir arabo-islamique*, *L'Europe et l'Islam...*) et le dernier (*Penser l'Histoire*, *Penser la Religion*) alternent entre une pensée réflexive, avec ses intuitions, ses références philosophiques, son lyrisme parfois, et entre les données incertaines d'une histoire immédiate, avec ses hypothèses et ses attentes. Les considérations philosophiques y sont intéressantes, mais depuis les Grecs, l'Histoire s'était développée, avec la connaissance du passé, de l'action des anciens, de leurs œuvres, en dehors de la philosophie. Hérodote était différent de Socrate. Mais comme je l'avais écrit récemment, les textes historiques n'échappaient pas aux idées répandues par les philosophes. Celles-ci étaient même à l'origine des deux préoccupations primordiales des historiens : le concept de la loi et le souci du réel, avec en conséquence la nécessité de la critique. ■

  
**SIMPAR**  
**ISO9001**  
Since 1973

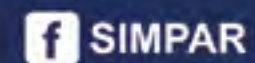
## RESIDENCE LA BRISE Jardins de Carthage


Vous invite à découvrir son nouveau projet "LA BRISE" sis aux jardins de Carthage. Résidence de très HAUT STANDING abritant 17 appartements S+1, S+2 et S+3 ainsi que 2 Duplex et un grand parking sous sol.



Pour plus d'informations, nous contacter au :

simpar@planet.tn  
www.simpar.tn



 29 921 011 / 29 921 009

Lu pour vous

# Mélanges d'Histoire ancienne, de Ammar Mahjoubi

Un hommage à l'historien de la Tunisie antique



**D**ans l'ouvrage du Professeur Ammar Mahjoubi «*Mélange d'histoire ancienne*» il y a beaucoup de science, de pédagogie et d'engagement. Comment dire, en peu de mots, où réside la grande science, où se dégage la pédagogie de haut niveau et où se révèle l'engagement sans relâche.

Mais avant de montrer les qualités de l'ouvrage, je commencerai par donner un aperçu de son contenu. Je terminerai ma présentation par des remarques qui soulignent l'originalité de la coédition.

## Une publication destinée au grand public

L'ouvrage réunit un choix d'articles publiés, du mois de juin 2017 au mois de décembre 2019, dans le magazine *Leaders* et mis en ligne sur le site web portant le même nom. Dans cette trentaine de contributions qui totalisent près de 320 pages et dont chacune est composée d'une dizaine de pages en moyenne, l'auteur a traité divers sujets qui se rapportent tous à son domaine de spécialité, l'histoire ancienne, celle de la Tunisie et du Maghreb d'abord, mais aussi celle de la Méditerranée hors Maghreb, avec quelques

prolongements en direction de la Mésopotamie, et du Plateau iranien.

Dans le livre, les articles sont regroupés en cinq rubriques :

- Le Proche-Orient antique (4 articles): Palmyre/Tadmur et Zenobia ; A l'aube de l'Histoire, la Mésopotamie ; L'épopée de Gilgamesh ; Les Perses Achéménides.
- Carthage et les royaumes numides (6 articles) : A l'aube de l'histoire de la Tunisie. De la fondation de Carthage à son ancrage africain ; Les relations extérieures de l'Etat carthaginois. Traités, pactes et conventions conclus du VIe au IIIe s. av.J.-C. ; La constitution de Carthage ; Les royaumes indigènes du Maghreb antique ; Hannibal ; 149-146 av. J.-C. à Carthage : les années finales.
- Rome et sa province africaine (8 articles): Pompéi ; Evergétisme et charité ; La corruption électorale à Rome ; Augustin et la quête de la sagesse ; Augustin, évêque d'Hippone ; Henchir el-Faouar. La cité antique des Belalitani Maiores ; L'éradication de la langue et de la culture latines au Maghreb ; Survivance du latin et de la Culture antique au Maghreb.
- Les Hébreux et le monothéisme (3 articles): Du paganisme au monothéisme. L'évolution religieuse des Hébreux ; Compte rendu du livre de l'historien Shlomo Sand «*Comment le peuple juif fut inventé*» ; A propos du fondamentalisme religieux et ses antécédents.
- Réflexions et opinions diverses: (8 articles): Du classement des constitutions à la distinction entre démocratie et ochlocratie;

De l'altérité de la démocratie grecque et des démocraties occidentales contemporaines ; La cité antique ; Le régime des notables dans la cité antique ; Soumission ou opinion publique ? ; Dépolitisation et apolitisme ; L'historiographie du Maghreb antique ; Au cœur de la Méditerranée, mers et littoraux.

Les titres des rubriques, à eux seuls, montrent la grande diversité des sujets. Du contenu de l'ouvrage se dégagent trois caractéristiques principales:

- De par sa nature, le livre n'est pas une matière organisée en chapitres écrits de manière suivie, et rattaché à un sujet global. Mais cela n'exclut pas une continuité évidente entre certains articles comme c'est le cas des deux contributions consacrées à l'histoire du latin et de la culture antique au Maghreb ainsi que des deux articles qui traitent de saint Augustin ou encore des trois articles où sont présentés la cité antique et des aspects de la vie municipale.
- Au total, l'ouvrage apparaît comme un manuel de haute vulgarisation de l'histoire ancienne de la Tunisie et de son environnement plus ou moins proche qui a laissé des empreintes dans sa longue aventure historique. Mais si des faits sont utilement rappelés dans chaque contribution, c'est la réflexion qui domine et qui charpente l'ensemble de l'ouvrage.
- Les contributions se rapportent à des sujets précis qui se justifient par eux-mêmes. Mais de nombreux sujets sont un clin d'œil et parfois même un parallèle détaillé entre des réalités antiques et celles de nos jours,

en Tunisie, dans le mode arabe ou dans les sociétés occidentales. De ce fait, ils apportent l'éclairage de la mise en perspective d'où l'historien fait ressortir les filiations, les altérations et les ruptures. Compte tenu de ces caractéristiques, on ne peut que saluer le fait que l'auteur ait choisi pour son ouvrage le titre "Mélanges d'histoire ancienne".

Je pourrai parler longuement de chaque sujet traité par l'auteur mais je ne le ferai pas parce que je ne voudrais pas vous priver du plaisir de lire ou de relire l'ouvrage pour en apprécier à la fois la diversité et l'unité. C'est plutôt aux qualités de l'ouvrage que je voudrais consacrer l'essentiel de mon propos.

## Un ouvrage aux multiples qualités

### Un condensé de vastes connaissances

On ne présente pas le Professeur Ammar Mahjoubi. Mais je voudrais rappeler aux non-spécialistes de l'histoire ancienne les fondements des vastes connaissances historiques qui se révèlent dans l'ouvrage autour duquel nous sommes réunis.

L'auteur, qui est aujourd'hui le doyen des historiens universitaires tunisiens toutes spécialités confondues et de Beït al-Hikma, vit avec la discipline "Histoire" depuis près de trois quarts de siècle, en tant qu'étudiant, chercheur à plein temps et enseignant-chercheur universitaire en exercice puis en retraite studieuse. Après la formation solide qu'il a reçue au Collège Sadiki puis



• Par le Professeur Houcine Jaïdi



**Penser l'histoire, penser la religion**  
de Hichem Djait  
Cérès éditions, 2021



à l'Institut des hautes études de Tunis, c'est en 1961 qu'il a soutenu, à la Sorbonne, sa thèse de doctorat de 3e cycle dont le sujet était " La région de Béja dans l'Antiquité".

Ce travail était, en fait, une première approche d'un sujet sur lequel il avait commencé à travailler en 1959 et auquel il allait consacrer l'essentiel de son temps pendant une quinzaine d'années. L'enquête consistait en fouilles archéologiques et recherches historiques concernant le site de Henchir el-Faouar, situé à une dizaine de kilomètres au nord-est de la ville de Béja. Au fil des campagnes de fouilles, ce site s'est révélé être celui d'une petite cité d'origine numide dont les citoyens s'appelaient, à l'époque romaine, les "Belalitani Maiores". De cet ethnique, le Professeur Mahjoubi, qui en est le découvreur, a déduit que la cité devait s'appeler très probablement Belalis Maior. Ces recherches très fructueuses ont été présentées dans le cadre d'une thèse de doctorat d'État, soutenue à la Sorbonne en 1974 et publiée par l'Université de Tunis en 1978. La publication a été saluée par les plus grands spécialistes de l'Antiquité tardive comme une avancée majeure dans la connaissance du Maghreb romain et plus généralement l'Occident romain, surtout durant le IVe siècle ap. J.-C. Avant la parution de ce grand livre, le Professeur Mahjoubi avait publié, seul ou en tant que coauteur, plusieurs études qui ont fait état de découvertes importantes en plusieurs endroits : Carthage, Kerkouane, Raqqada, Kairouan, les environs de Béja... Ses

nombreuses publications en Tunisie et à l'étranger ont embrassé un large spectre allant de la découverte archéologique ou épigraphique à la synthèse relative à un vaste sujet. Sa contribution au développement des études anciennes à l'Université de Tunis se révèle aussi à travers les nombreux mémoires et thèses qu'il a dirigés et qui ont couvert, avec des sujets très variés, toutes les périodes de la longue Antiquité tunisienne.

Les contributions publiées dans le livre autour duquel nous nous réunissons aujourd'hui sont donc basées sur un grand savoir accumulé pendant plus de deux générations et nourri d'une expérience d'homme de terrain doté d'une très vaste culture. C'est cette vaste culture, servie par une connaissance approfondie des langues grecque, latine et arabe, et de plusieurs langues vivantes étrangères qui a permis à l'auteur de traiter, dans son livre, avec beaucoup d'assurance, des sujets qui ne font pas partie de son domaine de recherche privilégié qui est l'histoire ancienne de la Tunisie et particulièrement la période romaine.

### Une pédagogie éprouvée

Dans l'ouvrage, les marques de la pédagogie sont omniprésentes.

On les constate d'abord au niveau du "format" choisi pour le livre. L'auteur n'a pas voulu écrire un livre au sens où on entend ce mot généralement et comme il l'a fait lui-même tant de fois pour d'autres

publics. Il a choisi d'offrir à ses lecteurs des articles parus, au fil des mois, dans un magazine en version papier et dans sa version électronique. L'avantage n'est pas mince dans la mesure où le lecteur peut aborder, par des textes courts et dans l'ordre qu'il choisit, des développements aussi instructifs les uns que les autres et dont la date de parution dans Leaders est toujours indiquée pour en rappeler le contexte.

La pédagogie se révèle aussi dans les nombreuses précautions prises par l'auteur afin de faciliter la lecture de l'ouvrage aux non-spécialistes. Ainsi, a-t-il souvent rappelé les étymologies et les définitions de certains concepts propres à l'histoire ancienne. Au besoin, il n'a pas hésité à donner la traduction d'un mot en arabe ou à entreprendre des rapprochements avec des réalités plus proches et plus connues, sans tomber dans l'extrapolation. Le recours aux notes de bas de page est extrêmement rare et quand la citation des sources ou des études est jugée nécessaire, elle est faite, le plus souvent, entre parenthèses, dans le corps du texte. De cette manière, le propos est précis tout en étant digeste et fluide.

Mais faut-il s'étonner de tant de pédagogie de la part d'un auteur qui a commencé à enseigner l'histoire, il y a plus de soixante ans. Le jeune enseignant qui a commencé sa carrière au Lycée de garçons de Sousse a, après la parenthèse des années de thèse, passées à Paris, exercé, pendant une demi-douzaine d'années en tant que chercheur



LE TIVOLI COMME VOUS  
NE L'AVEZ JAMAIS VU !



[www.ssangyongtunisie.com](http://www.ssangyongtunisie.com)



TIVOLI  
EXPRESS YOURSELF!

f SsangYongTunisie.Officielle

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, byd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax  
Tél. : (+216) 70 130 020  
Fax : (+216) 74 201 020

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 70 130 090  
Fax : (+216) 75 274 151

AUTOMOBILES ZOUARI  
CENTRE D'ASSURANCE ET DE FINANCEMENT




Succombez à la fraîcheur, au goût citronné et au pétillant de Boga lim !  
Boga mon Amour

à plein temps à l'Institut national d'archéologie et d'arts (l'actuel Institut national du patrimoine), chargé d'animer les recherches historiques et archéologiques. Puis, il entama, à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Tunis, une carrière d'enseignant-chercheur qui s'est étalée sur près de trente ans.

Moins de dix ans après le début de cette troisième tranche de vie professionnelle, il a été chargé de la direction de l'Ecole normale supérieure de Tunis où il a continué à enseigner tout en assurant une formation de 3e cycle dans sa faculté d'origine. Après cette charge, la direction de l'Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue et celle de l'Institut supérieur de l'histoire du Mouvement national (l'actuel Institut supérieur de l'histoire de la Tunisie contemporaine) ne l'ont jamais coupé de l'enseignement et de l'encadrement des travaux de jeunes chercheurs.

Son départ à la retraite, au milieu des années 1990, lui a permis de publier, à partir de l'année 2000, de nombreux ouvrages rédigés en arabe ou en français. Ces publications, commencées au Centre des Publications Universitaires (CPU), ont été réalisées, en partie, par la maison d'édition "Ibn Zeidoun" fondée par le regretté Mohamed Abdeljaoued et par l'Or du Temps. Destinés d'abord aux étudiants et au grand public, ces ouvrages n'étaient pas seulement des synthèses commodes et utiles ; ils portaient la marque personnelle d'un grand spécialiste des questions abordées. En cela, comme dans ses enseignements, le Professeur Mahjoubi respectait parfaitement la règle énoncée, au début du Ve siècle ap. J.-C., par saint Jérôme qui, dans une lettre célèbre, adressée à une jeune fille très cultivée qui se plaignait à lui du niveau déplorable de son précepteur, a proclamé : « Il faut longtemps apprendre ce qu'on doit enseigner ».

En consacrant, au cours des deux dernières décennies, une bonne partie de son temps à écrire pour le public étudiant et, plus généralement pour le grand public, le Professeur Mahjoubi renouait, en fait, avec

ce qu'il avait commencé à faire plus de trente ans auparavant et qu'il avait délaissé, un temps, pour se consacrer entièrement à la recherche, à l'enseignement, à l'encadrement des jeunes chercheurs et à la gestion des établissements de recherche et d'enseignement. Il faut rappeler, ici, qu'il a fait partie, à la fin des années 1960, de la jeune équipe d'enseignants-chercheurs tunisiens qui a rédigé, en plusieurs tomes, la première "Histoire de la Tunisie". Dans le cadre de cette publication entamée, en 1968, par la Société tunisienne de diffusion (STD), l'élaboration du premier tome de la série, consacré à l'Antiquité, a été confiée à feu Hédi Slim, au Professeur Mahjoubi et au Professeur Khaled Belhkodja. En plus de sa contribution à la rédaction de ce volume, le Professeur Mahjoubi s'est chargé, dans le cadre de la même série, de la rédaction d'un ouvrage consacré aux cités romaines de Tunisie. Ces deux volumes (comme tous les autres de la même série) ont comblé un vide immense. Ils sont toujours utilisés après avoir été réédités, avec une mise à jour substantielle, l'un, en 2003, par Sud Éditions, animées alors par feu Mohamed Masmoudi et l'autre, en 2004, par l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle. La mise à jour et le souci de refléter la nouvelle teneur des deux ouvrages ont dicté une modification de leurs titres: L'"Histoire de la Tunisie" est devenue "Histoire générale de la Tunisie" et "Les cités romaines de Tunisie" ont cédé la place aux "Cités antiques de Tunisie".

Avant ces deux éditions revues et augmentées, le Professeur Mahjoubi avait contribué, par un chapitre substantiel, à "L'Histoire générale de l'Afrique", publiée par l'Unesco, en 1980 et qui était destinée à la fois aux étudiants en Histoire et au grand public.

Dans cette énumération des écrits qui relèvent de la haute vulgarisation, il faut aussi citer le recueil de textes d'Apulée, le célèbre auteur latin africain du IIe siècle ap.J.-C. Les textes de ce recueil, choisis et introduits par le Professeur Mahjoubi, ont été traduits en arabe par feu Larbi Abderrazzak et publiés par Beït al-Hikma en 1998.

Quand feu Mohamed Charfi a entamé, à la fin de l'année 1989, en tant que ministre de l'Éducation et des Sciences, la réforme des programmes et des manuels scolaires, la présidence de la commission relative à l'histoire ancienne a été confiée au Professeur Mahjoubi. Sous sa houlette, une refonte radicale a été entreprise. La réforme a été marquée, entre autres, par l'introduction d'un enseignement consistant de l'histoire ancienne dans les programmes de la première année de l'enseignement secondaire, alors qu'elle n'existait jusque là qu'au niveau de la 7e année de l'école de base. C'est ainsi que, depuis une trentaine d'années, les élèves tunisiens ont droit à une meilleure connaissance de la longue histoire ancienne de leur pays.

Les loyaux services rendus par le Professeur Mahjoubi au monde éducatif ont été couronnés, plus d'une fois, par la reconnaissance publique qu'il n'a jamais cherchée. Parmi les nombreuses décorations tunisiennes et maghrébines qu'il a reçues à partir de 1969, figure sa décoration, en 1995, de l'Ordre tunisien du Mérite de l'Enseignement.

Il est donc évident que le Professeur Mahjoubi n'a pas commencé, en 2017, à écrire pour les étudiants en Histoire et pour le grand public. Il avait commencé à le faire un demi-siècle plus tôt tout en continuant à publier dans le cadre académique, comme en témoignent, au cours des dernières années, ses nombreuses contributions aux activités scientifiques de Beït al-Hikma, parues régulièrement dans la série intitulée "Les conférences de Beït al-Hikma".

### L'engagement continu

Les thèmes traités par le Professeur Mahjoubi dans ses contributions parues dans Leaders ont souvent été inspirés par l'actualité parfois brûlante. Mais cela ne poussait pas forcément l'auteur à réagir à chaud. Au besoin, il prenait le temps de réfléchir, de se documenter longuement, de demander l'avis d'un connaisseur sur un aspect particulier de la question. En somme, il s'occupait de la question à la manière



d'un savant qui, tout en étant sûr de tout ce qu'il sait, n'hésite pas, pour tout le reste, à demander l'avis d'un tiers en qui il a confiance. Pour illustrer cette démarche, je prendrai deux exemples.

L'article intitulé "Palmyre /Tadmur et Zenobia" (p. 41-54) a été publié dans Leaders du mois de mars 2017. En ce mois, le célèbre site antique de Syrie, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, venait de sortir d'un cycle d'atrocités inouïes qui lui avaient été infligées par les hordes de Daech, en deux sinistres épisodes qui ont secoué la conscience mondiale, du mois de mai 2015 au mois de janvier 2017. Des monuments d'une valeur inestimable avaient été détruits ou pulvérisés à l'explosif, des centaines d'habitants avaient été massacrés. Parmi les victimes, il y avait l'archéologue et universitaire Khaled al Assad qui a été décapité, à l'âge de 81 ans, là où il avait travaillé pendant 40 ans. Je peux témoigner que tous ces grands malheurs, qui ont affligé à la fois les êtres humains et les vestiges précieux de la célèbre cité antique, ont été vécus, pendant près de deux ans, par le Professeur Mahjoubi avec une grande douleur. Mais pour écrire son article sur Palmyre, il a pris le temps de lire, entre autres, l'excellent livre de Paul Veyne, publié en décembre 2015 sous le titre "Palmyre. L'irremplaçable trésor". Et comme Zénobie, la reine de Palmyre n'était autre que Al Zabaà des auteurs arabes, le Professeur Mahjoubi n'a pas hésité à s'adresser à son grand ami de longue date, feu Mohamed Yalaoui, pour l'éclairer sur l'apport des sources arabes. De là est sortie la lumineuse page 52 du livre où se conjuguent l'érudition de l'historien de l'Antiquité et celle du spécialiste de la langue et de la littérature arabes.

L'article intitulé "Du classement des constitutions à la distinction entre démocratie et ochlocratie" (p. 248-257) est paru dans Leaders au mois d'août 2018. Dans cette contribution, l'auteur a cherché à distinguer la vraie démocratie de ce que Polybe, l'historien grec du IIe siècle av. J.-C. avait appelé "ochlocratie", ce qui veut dire en grec "le gouvernement de la multitude" ou "le gouvernement

de la foule". Au mois d'août 2018, notre pays sortait des premières élections municipales organisées après l'adoption de la nouvelle constitution. La campagne électorale s'était déroulée dans un contexte marqué par des contestations populaires qui sont allées jusqu'au blocage des routes et des sites de production des matières premières. Ces comportements avaient été justifiés, de temps à autre, par de nombreux discours démagogiques qui ne perdaient pas de vue l'échéance électorale toute proche. Attentif à tout cela, le Professeur Mahjoubi a voulu montrer, dans son article, que ce qui se passait dans notre pays avait des antécédents bien anciens qui se présentaient bien évidemment sous les formes de leur époque. En s'appuyant sur les textes anciens, d'Hérodote à Polybe, sur les analyses précieuses de Jacqueline de Romilly mais aussi sur celles, si proches dans le temps, du constitutionnaliste et politologue Oscar Ferreira, il a rappelé que le diktat de la foule peut, en tout temps, être soumis à la tutelle d'un démagogue, avec le risque de déboucher sur une tyrannie pure et dure.

Dans plus d'un article, l'auteur a mis en valeur les grands acquis de notre pays pendant sa longue Antiquité qui couvre la moitié de ses trois mille ans d'histoire. Cela l'a amené à rappeler l'importance des contributions des femmes et des hommes de notre pays à l'édification de la civilisation universelle. Avec beaucoup de douleur, il a, plus d'une fois, constaté que de nombreux Tunisiens, y compris parmi les plus instruits, ne sont plus portés à s'approprier l'immense histoire ancienne de leur pays, en la considérant comme la leur à part entière. Ses appels argumentés pour cette appropriation ont le souffle d'un message qui est la fois celui de la raison et du patriotisme.

Voici quelques lignes de l'un des deux articles qu'il a consacrés à Saint Augustin sous le titre "Saint Augustin, évêque d'Hippone", publié dans le magazine Leaders du mois de juin 2018 :

«Sait-on qu'en reniant Augustin, on renierait l'héritage de plus d'un millénaire de notre

histoire ? Millénaire qui fit de la Carthage punique puis romano-africaine l'un des pôles principaux de la culture antique. Sait-on qu'avec ce reniement on entérine implicitement les desseins de la politique coloniale ? En procédant à une destruction progressive de notre identité, celle-ci commença par s'approprier, en nous en dépouillant, le legs de notre histoire ancienne. Sait-on enfin qu'il est vain de renier Augustin, car l'humanité entière et l'Occident en particulier véhiculent, consciemment ou non, des concepts augustiniens ? » « Parfois même, écrit A. Mandouze, elle parle d'Augustin sans le savoir ». Or c'est peu ou prou notre culture des IVe et Ve siècles qui irrigue l'œuvre d'Augustin, et partant irrigue le tissu de toute l'humanité. [...] Certes, notre religion est l'islam et notre langue est l'arabe ; mais en quoi l'adoption de cette langue et de cette religion justifierait-elle le reniement du legs de nos ancêtres, le reniement de notre culture ancienne ? » (p. 170).

Dans tous ces exemples que je viens de citer, le Professeur Mahjoubi, sans se départir de la rigueur scientifique qui l'a toujours habité, fait preuve d'un engagement constant à défendre la vérité autant qu'elle peut être accessible à l'historien, et à servir les causes justes et l'intérêt général. Cette posture intellectuelle est en conformité avec une ligne de conduite, un choix de vie qu'il a fait depuis sa prime jeunesse. N'a-t-il pas commencé à militer dans le Mouvement national alors qu'il était encore élève au Collège Sadiki ? N'a-t-il pas participé, en mars 1952, à l'organisation d'une audacieuse manifestation d'opposition au pouvoir colonial, dans son propre collège et dans six autres lycées du pays ? N'a-t-il pas été l'un des fondateurs de l'Uget en 1952 ?

Devenu enseignant puis enseignant-chercheur, responsable de structures scientifiques ou pédagogiques, ou alors directeur d'établissements de natures diverses, il a toujours considéré la charge universitaire comme un devoir qu'il accomplissait à la manière d'un sacerdoce.

# ATL Leasing, L'allié de votre succès



## ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...



# LA MATINALE

06:00 - 10:00  
DU LUNDI AU VENDREDI

Durant 4 heures **Hamza Belloumi** entouré de **Mokhtar Khalfaoui**, **Mohamed Boughalleb**, **Houcem Hamad**, **Malek Jlassi**, **Zina Zidi**, **Hassan Zargouni** et **Amine Bouneoues** décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !  
**Le tout dans la bonne humeur !**



## Une coédition originale et bienvenue

Voilà donc un ouvrage dans lequel un grand savant s'adresse au grand public pour l'entretenir, avec les mots qu'il faut, de questions généralement pointues mais souvent d'actualité. Quel meilleur cadre pour l'édition d'un tel ouvrage qu'une coédition entre la vénérable Académie dont l'auteur est membre actif et les Editions Leaders dont le magazine et le site web ont été les premiers à diffuser les textes auprès du grand public ? Maintenant que la chose est faite, elle peut sembler évidente, couler de source. Mais ce serait oublier toute la distance qui sépare encore, dans notre pays, le monde académique de la presse fût-elle de grande qualité. Il est vrai que Beit al-Hikma a quelques précédents en matière de coédition et que le vénérable établissement a lancé, il y a déjà longtemps, L'Encyclopédie tunisienne en version papier puis, récemment, en version électronique. Cette publication a, aujourd'hui, à son compte, une masse appréciable de savoir mis à la disposition du grand public sous forme de notices qui ont, très souvent, comblé un vide complet. Il est vrai aussi que Leaders a compté, dès sa création, de nombreux universitaires parmi ses collaborateurs réguliers, leur assurant une liberté totale d'expression à tel point que le magazine est devenu pour certains d'entre eux une sorte de seconde famille. Mais il n'est pas moins vrai que la coédition de l'ouvrage du Professeur Mahjoubi est doublement originale, de par la genèse de l'œuvre comme de par le statut des deux partenaires. Il faut, donc, en savoir gré aux initiateurs du projet.

Leaders est, depuis quelques années, un éditeur d'ouvrages originaux et importants dont un bon nombre est issu des contributions d'universitaires qui écrivent régulièrement sur des sujets relevant de leur spécialité première ou avec lesquels ils sont très familiarisés. La librairie en ligne (Leaders.books.com.tn) qu'il a créée, il y a peu, est un moyen de diffusion moderne et pratique. Parmi les nombreux ouvrages publiés par les Editions Leaders une demi-douzaine de titres, dont celui du Professeur Mahjoubi, sont disponibles en version



électronique. Ces copies digitales sont destinées à un public qui, pour une raison ou une autre, préfère ce format. Dans la collection de Leaders, un ouvrage est disponible, en deux versions : l'une, qui est baptisée "Edition Gold", est un grand format quadrichromie richement illustré alors que la seconde est désignée "Livres universitaires". La version électronique d'un autre ouvrage est, depuis quelques jours, disponible sur la plateforme Amazon.

Ainsi, la coédition de l'ouvrage du Professeur Mahjoubi a inauguré, à ma connaissance, la vente des ouvrages des membres de Beït al-Hikma en version digitale. C'est là le résultat heureux d'un partenariat public-privé auquel on ne peut qu'espérer un développement rapide.

Je voudrais, avec votre permission, terminer en m'adressant à l'auteur en lui disant ceci :

Monsieur le Professeur et cher Maître,

*En assistant, en votre 90e année, à la présentation de votre livre disponible en version papier et en version digitale, vous faites honneur, une fois de plus, à l'Université tunisienne, à Beït al-Hikma et au monde de l'édition de qualité. En retour, vous avez bien mérité de ces trois milieux qui se révèlent, à travers la publication de votre livre, solidaires pour assurer l'épanouissement de la pensée libre et responsable et pour la diffusion des œuvres utiles à notre pays qui est pour vous plus cher que tout.*

*Quel meilleur vœu, cher Maître, en cette grande assemblée qui vous rend un hommage appuyé malgré le contexte sanitaire très particulier, que de vous souhaiter la bonne santé et la sérénité grâce auxquelles vous continuerez, à gratifier vos nombreux lecteurs, encore longtemps, de vos écrits à la fois instructifs et stimulants.*

H.J.

(\*) Communication donnée lors de la séance de présentation du livre à Beït al-Hikma, le 11 juin 2021

Mélange d'histoire ancienne de Ammar Mahjoubi

Coédition Beït al-Hikma et les Editions Leaders  
Disponible à Beït al-Hikma, en librairie,  
sur Amazon Kindle et [www.leadersbooks.com](http://www.leadersbooks.com).

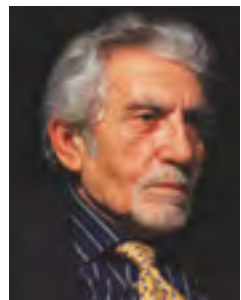
FM  
Jawhara  
Diga  
DIGGA  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 17H à 20H  
جوهرة  
CREATED BY © STEAM 42188888

Lu pour vous

## L'impossible débat : l'héritage des femmes en islam

**D**ans un sondage lancé le 9 mars 2018 à l'occasion de la journée de la femme tunisienne, par la revue Leaders à l'intention de ses lecteurs sur la question «*Etes-vous pour ou contre l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'héritage?*», (www.leaders.com.tn.), les lecteurs se sont prononcés à 24,62% pour et à 75,38% contre.

Comme le prouve ce résultat effarant, à l'heure où tout, ou presque tout, relève de l'urgence, à l'heure où la pensée n'est que modalité de l'action, il nous faut donc scruter les replis les plus noirs de notre conscience, et extérioriser ce que Delacroix appelait «*ce vieux levain, ce fonds tout noir*» que tout homme possède, inconsciemment, au plus profond de lui-même. C'est à ce prix, c'est-à-dire pénétrer dans le tréfonds de notre pensée, pour revoir nos jugements et apprécier à leur juste valeur le «*poids de vérité humaine*», de toutes ces manifestations variées, tous ces articles scientifiques écrits en vue de développer la culture d'égalité entre hommes et femmes.



• Par Rafik Darragi



### L'héritage des femmes en islam

Exemple du Maroc. Sous la direction de Siham Bencheikroun  
L'Harmattan, Paris 2021.  
Rafik Darragi



Dans le monde musulman, cette culture d'égalité laisse à désirer. Il en est ainsi, par exemple, du système successoral qui y est pratiqué. Il est devenu aujourd'hui l'éternel débat qui ne manque pas d'interpeller tout un chacun. Les voix dans le monde arabe réclament haut et fort l'égalité de droits. Elles dénoncent ce dangereux privilège de masculinité qui reste toujours d'actualité, et réclament une réforme de ces règles de succession totalement inadaptées aux réalités sociales actuelles.

Un ouvrage, en ce sens, *L'héritage des femmes en islam* : Exemple du Maroc, vient tout juste de paraître aux éditions L'Harmattan. Fruit de la collaboration de 23 experts dans des disciplines variées (théologie, sciences juridiques et politiques, sciences humaines et sociales), il pose directement les questions suivantes :

«*Quels sont les fondements idéologiques de telles oppositions? Quel est le réel enjeu et qu'est-ce qui est en jeu ? L'égalité de droits dans l'héritage entre les citoyennes et les citoyens musulmans est-elle à jamais impossible?*» (4e de couverture).

L'ouvrage est dirigé par Siham Bencheikroun. Elle est médecin, psychothérapeute et écrivaine, ayant à son actif de nombreux ouvrages, nouvelles et romans de société, dont le best-seller marocain *Oser Vivre*. Militante associative, consciente de l'enjeu moderne, engagée dans la

cause des femmes, elle avait obtenu l'hommage d'Amnesty International au Maroc en 2018.

Disons-le tout de suite : l'entreprise est de taille, le sujet offrant ample matière à réflexion qu'on ne peut résumer en quelques pages. Dans son introduction, Siham Bencheikroun le présente en ces termes :

«*Ce travail collectif et pluridisciplinaire procède d'une volonté de regards croisés. Ses auteurs n'ont pas toujours des opinions identiques, mais ils sont tous convaincus, cependant, qu'il y a injustice envers les femmes et que cette injustice n'est plus tolérable*». (p.13 L'ouvrage, volumineux (342 pages), est constitué de trois grandes parties portant sur le Maroc comme base de travail: Approches théologiques, Approches Politico-juridiques et Approches sociétales. Outre l'introduction et la conclusion de Siham Bencheikroun, il inclut également deux contributions, à propos du Liban, par Carine Lahoud-Tatar et à propos de la Tunisie par Naïla Silini Radhaoui, professeure de l'enseignement supérieur et présidente de l'Unité de recherche «*La jurisprudence dans les codes du statut personnel des pays arabes*» (faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Sousse).

Sa contribution, intitulée «*Les successions dans le Code du statut personnel tunisien: problèmes et solutions*», est une longue analyse (19 pages) de «*deux questions*

*fondamentales : les lois relatives à l'héritage telles qu'elles sont établies dans le CSP ; et la possibilité d'une nouvelle lecture des successions, répondant aux réalités des sociétés actuelles.*» (p.294)

En Tunisie bien que le Code du statut personnel ait été promulgué dès le 13 août 1956, l'égalité dans l'héritage n'a toujours pas été votée, la loi actuelle s'appuyant uniquement sur le droit islamique. Certes, le président Béji Caïd Essebsi avait bel et bien manifesté son désir d'inscrire l'égalité successorale dans la loi. Il avait à cet effet créé une commission pour les libertés individuelles et l'égalité (Colibe) et ce, malgré la farouche hostilité des conservateurs, mais sa mort prématurée en a décidé autrement.

Dans sa contribution, rédigée initialement en arabe et traduite en français par Mohamed Khmassi, Naïla Silini Radhaoui n'évoque pas ce détail assez récent de la vie politique tunisienne mais elle note toutefois, avant d'entrer dans le vif du sujet, que «*chez les Marocains au moins, une partie de la société civile s'exprime publiquement sur ce sujet et certains juristes, ayant pris conscience, ont commencé à dépoussiérer les traditions qui ont tué toute pensée libre... Notre malheur à nous, c'est que chaque fois que nous souhaitons soulever la question de la réforme de la pensée religieuse, on se dresse pour mettre en garde contre le risque d'éloignement de la religion. Les gens prennent alors peur et se rétractent en refusant même de s'inspirer des autres sociétés musulmanes.*» (p.294)

En visant à faire le point sur la question de l'héritage des femmes en islam, cet ouvrage scientifique redonnera sans aucun doute de l'actualité à cet interminable, voire impossible débat, à propos des valeurs de laïcité et de séparation du politique et du religieux, qui ne cesse d'agiter les milieux intellectuels musulmans. ■

R.D.



## Ridha Hamza Un grand serviteur de la Tunisie part en silence

**D**iplômé d'études supérieures d'histoire de la Sorbonne, rien ne prédestinait en fait Ridha Hamza à être l'un des meilleurs gestionnaires qu'ait connus le secteur public en Tunisie. Il a fait ses premières armes au ministère du Plan et des Finances. Il a été proche de feu Ahmed Ban Salah dont il a partagé et gardé une fibre sociale qui l'accompagnera toute sa carrière. Mais c'est au sein de la Cnrps, dont il a pris les commandes onze années durant, qu'il déploiera un savoir-faire managérial d'exception.

La Cnrps a été la première entreprise publique à avoir ce statut –nouvellement créé– et Ridha Hamza sera le premier PDG d'une institution publique. Il fera montre d'un esprit d'innovation unique.

Quand il créera la première direction de l'organisation et des méthodes, certains diront «*qu'est-ce que c'est ce machin?*» ; avant que «*ce machin*» n'acquière le statut de norme et ne devienne une structure centrale de tout organisme public. On citera aussi le fait que la Cnrps a été pionnière du secteur public dans la mise en place d'un système d'archivage par microfilms. Il a été le premier à lancer un programme de «*logement social*» en faveur des cadres de l'Etat, une aubaine dont un très grand nombre ont profité pendant des années avant d'acquérir leur propre logement.

Mon ami Hedi Dahmen était —à l'époque Hamza— jeune cadre à la Cnrps parmi une poignée de diplômés de l'université. Syndicaliste, il se rappelle les relations de type «*chat et souris*» avec le PDG, mais elles étaient, dit-il, empreintes de respect et

d'une complicité non avouée et aussi de tentatives de «*séduction*». Ridha Hamza lui avouera plusieurs années après sa disparition de la scène publique : «*On avait tout pour s'entendre. Dommage que les gens comme nous n'aient pas eu l'audace et l'intelligence de converger, le devenir du pays en aurait été autrement plus intéressant!*». Hedi Dahmen se rappelle aussi «*sa grande élégance*», vestimentaire bien sûr, mais surtout l'élégance dans la communication. Avec une maîtrise totale des deux langues, et un art maîtrisé du discours, Ridha Hamza avait le don, peu courant, de séduire son auditoire.

Après un passage au gouvernement en octobre 1985 comme ministre de la Protection sociale, il finira sa carrière publique comme président de la Bourse des valeurs. A la retraite, il ne réussira pas sa reconversion dans le secteur privé, où il connaîtra certains déboires.

Originaire de Ras Jebel, bien qu'il ait vécu surtout hors de sa ville d'origine, beaucoup d'enfants de cette ville lui doivent beaucoup, et y reconnaissent un amoureux de la ville et de ses citoyens.

A un moment où les entreprises publiques sont l'objet de convoitises et de tentatives de liquidation, on ne peut qu'espérer que de nouveaux gestionnaires de sa trempe émergent, alliant l'innovation et l'audace dans la gestion à la touche sociale, sans laquelle ces entreprises ne seraient pas «*publiques*».

Repose en paix, Si Ridha, le pays retrouvera sans doute le bon chemin. ■

Mohamed Hedi Zaïem



Écoutez-nous sur :

NABEUL  
HAMMAMET  
100.0  
FM

CAP BON  
GRAND TUNIS  
104.1  
FM



Téléchargez notre application maintenant  
Sur Google Play !!



📍 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie    🌐 www.radiomedtunisie.com  
☎ (+216) 72 32 85 00    📞 (+216) 72 32 85 60    ✉ marketing@radiomedtunisie.com

# Peut-on encore sauver la révolution du 14 Janvier ?

# A

u terme de ces dix ans, l'heure est au bilan pour la révolution. Des questions s'imposent : dans quelle mesure a-t-elle changé la vie des Tunisiens. Qu'est-ce qu'il lui a manqué pour réussir, le jeu en valait-il la chandelle ?

Que de souvenirs, que d'images ont émaillé ce parcours erratique qui fut le nôtre depuis un certain 14 janvier 2011 pour conquérir cette liberté si chérie qui nous manquait terriblement sous les précédents régimes. Les images et les souvenirs défilent sous nos yeux qui nous renvoient pêle-mêle à des pans entiers de notre vie avec ses heurs et malheurs. Il n'est pas sans intérêt d'en rappeler les temps forts ; la chute du dictateur, les sit-in de Kasbah 1 et 2, la passation du pouvoir dans le respect des dispositions de la constitution, l'hommage appuyé du Congrès américain, le puissant élan de sympathie et de soutien pour notre pays, l'initiateur inattendu du printemps arabe, l'invitation du président Caïd Essebsi au Sommet du G8 à Deauville et enfin les dithyrambes dont on a été abreuvé pendant des années au point de nous déréaliser.

Que d'énergie dépensée, que d'événements survenus pour accéder au saint des saints, le club très fermé des démocraties. D'emblée, les choses se présentaient sous les meilleurs auspices pour ce qu'on appelait la révolution du jasmin, on était chouchoutés par les Européens, les Américains, toutes les fées s'étaient penchées sur son berceau. Mais très vite, les querelles de chapelle allaient occulter les vraies raisons pour lesquelles les Tunisiens se sont soulevés : la dignité, le pouvoir d'achat, les conditions de vie. La démocratie arrivait au dernier rang. Ce sera le péché originel de cette révolution. Lors d'un talk-show diffusé aux premiers jours

de la révolution, un politicien chevronné s'est fait apostropher par un jeune : «Arrêtez de parler de politique, il y a d'autres sujets plus importants, comme l'économie». Réponse du politicien : «Parlons d'abord de la politique, le tour de l'économie viendra plus tard». Il n'est jamais venu. Cela aurait donné un contenu à cette révolution et — qui sait ? — lui éviter quelques dérives.

Au fait, cet attachement à la démocratie a été le révélateur du décalage entre le pays légal et le pays réel, entre le peuple et ses élites. Alors que le premier est obnubilé par les grands principes, le second est obsédé par les problèmes de survie, tout simplement par instinct de conservation. Faute de s'y intéresser, la révolution russe en était morte. Lorsque dans les années 80, Gorbatchev avait essayé d'améliorer les conditions de vie, de remédier aux problèmes de ravitaillement récurrents, la cherté de la vie, il était trop tard. La seconde puissance mondiale s'est écroulée comme un château de cartes. George Bush Sr avait centré sa campagne électorale sur ses succès diplomatiques qui n'intéressaient personne. Mal lui en a pris. Il perdra les élections pour n'avoir pas parlé de la situation économique où pourtant il avait enregistré des succès, d'où le fameux reproche de son conseiller qui est passé à la postérité : «It's the economy, stupid». Il importe aujourd'hui de sauver cette révolution à l'article de la mort pour s'être fourvoyée dans les méandres de la politique politicienne, de lui donner du contenu en répondant aux attentes des citoyens, les vraies, la lutte contre la vie chère, la bonne gestion de la crise sanitaire, l'emploi, tout en évitant de jeter le bébé avec l'eau du bain, en essayant de sauver ce qui peut l'être. Car le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde. ■

H.B.



• Par Hédi Béhi